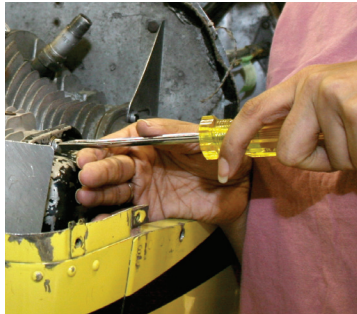
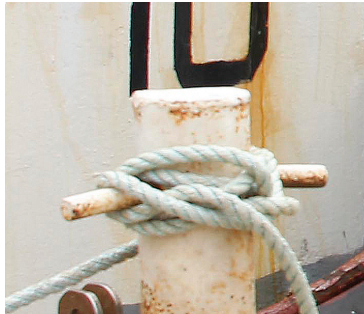
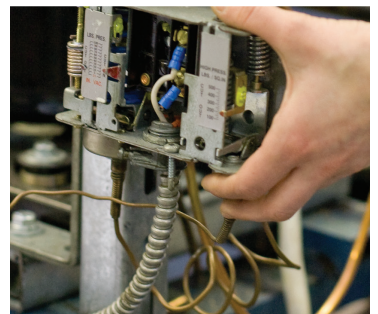
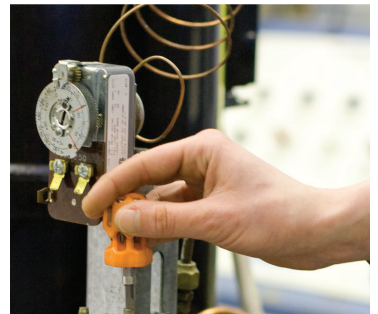




L'éducation coopérative

RESSOURCE POUR LES ÉCOLES



L'éducation coopérative

RESSOURCE POUR LES ÉCOLES

Références à des sites Web

Les références à des sites Web figurant dans le présent document ne sont fournies que pour faciliter le travail et ne signifient pas que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a approuvé le contenu, les politiques ou les produits des sites Web en question. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ne contrôle ni les sites Web auxquels il est fait référence ni les sites mentionnés à leur tour sur ces sites Web. Il n'est responsable ni de l'exactitude des informations figurant sur ces sites, ni de leur caractère légal, ni de leur contenu. Le contenu des sites Web auxquels il est fait référence peut changer à tout moment sans préavis.

Les conseils scolaires et les éducateurs ont pour obligation, en vertu de la politique des programmes des écoles publiques du ministère en matière d'accès à Internet et d'utilisation du réseau, de faire un examen et une évaluation préalables des sites Web avant d'en recommander l'utilisation auprès des élèves. Si vous trouvez une référence qui n'est pas à jour ou qui concerne un site dont le contenu n'est pas approprié, veuillez nous en faire part à l'adresse links@ednet.ns.ca.

Nous avons fait tout notre possible pour indiquer les sources des documents et respecter les règles du droit d'auteur. Si vous rencontrez des passages où ce n'est pas le cas, veuillez en avvertir la Direction des programmes et services de langue française du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Les erreurs ou omissions éventuelles seront corrigées dans une version ultérieure du document. Nous remercions sincèrement les auteurs et les éditeurs qui ont accepté que nous reproduisions ou adaptions leurs documents.

L'éducation coopérative – Ressource pour les écoles

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2015

Document préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité. Lorsque le document contient une section avec mention du titulaire du droit d'auteur, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de reproduire la section directement auprès du titulaire du droit d'auteur. Il est interdit d'extraire ou de réutiliser la photographie de la couverture du présent document.

Données relatives au catalogage de la publication

Vedette principale au titre :

L'éducation coopérative – Ressource pour les écoles / Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

ISBN 978-1-55457-663-0

1. Éducation coopérative – Nouvelle-Écosse. I. Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance.

Erratum

Document: *Document Title*

Date: janvier 2017

PAGE

AU LIEU DE

LIRE

5

pendant six mois

pendant six ans

Table des matières

Vue d'ensemble	1
Raison d'être.....	2
Buts.....	2
Organisation et déroulement.....	2
Plans de programme individualisés en éducation coopérative.....	12
Apprentissage après le stage.....	13
Stages des élèves d'éducation coopérative dans des métiers exigeant un certificat.....	14
Rémunération.....	15
Stage spécialisé.....	15
Caractéristiques du bon déroulement d'un cours d'éducation coopérative.....	16
Rôles et responsabilités	17
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.....	17
Conseil scolaire.....	17
Administration de l'école.....	18
Enseignant du cours d'éducation coopérative.....	19
Conseiller d'orientation.....	19
Élève.....	20
Organisme d'accueil dans la communauté.....	20
Famille.....	20
Partenaires communautaires.....	21
Santé et sécurité au travail	23
Assurances	25
Programme d'assurance pour les écoles (SIP).....	25
Transport	31
Accès à l'information et protection de la vie privée	33
Éducation coopérative – Volet dans l'école	37
Contexte.....	37
Enseigner le volet dans l'école de l'éducation coopérative.....	38
Emploi du temps pour le volet dans l'école de l'éducation coopérative.....	43
Conception et composantes du cours	45
Caractéristiques du volet dans l'école de l'éducation coopérative.....	45
Concepts clés du volet dans l'école de l'éducation coopérative.....	45
Composantes.....	45
Déroulement du cours.....	46

Appréciation du rendement et évaluation de l'apprentissage des élèves	47
L'évaluation de l'apprentissage.....	47
L'évaluation au service de l'apprentissage.....	48
Évaluation du volet dans l'école de l'éducation coopérative.....	48
Méthodes pertinentes d'appréciation du rendement et d'évaluation.....	48
Utilisation de diverses méthodes d'appréciation du rendement.....	50
Suggestions pour les outils d'évaluation et les pourcentages.....	54
Contextes de l'apprentissage et de l'enseignement	55
Les principes de l'apprentissage.....	55
Motivation de tous les apprenants.....	57
Résultats d'apprentissage	61
Les résultats d'apprentissage transdisciplinaires et le volet dans l'école de l'éducation coopérative	61
Résultats d'apprentissage du programme d'études du volet dans l'école de l'éducation coopérative	63
Module 1 – Orientation (9 heures).....	65
Module 2 – Préparation au monde du travail (8 heures)	69
Module 3 – Santé et sécurité au travail (8 heures).....	75
Annexes	85
Annexe A – <i>Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire</i>	87
Annexe B – Réflexion sur l'apprentissage.....	96
Annexe C – Outils d'évaluation	109
Bibliographie	119

Vue d'ensemble

L'éducation coopérative fait intervenir une activité planifiée en milieu de travail pour laquelle l'élève obtient un crédit ou un demi-crédit. Cette activité offre d'importantes occasions à l'élève d'approfondir son apprentissage dans une entreprise ou un cadre communautaire et lui permet d'explorer et d'acquérir des compétences se rapportant à une carrière, une profession ou un emploi.

L'éducation coopérative offre aux élèves l'occasion de comprendre l'évolution du milieu de travail, à savoir : les connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour connaître la réussite; les choix dont ils disposent; et les liens entre ces choix et leurs compétences, aptitudes, centres d'intérêt et personnalité. L'éducation coopérative est une activité axée sur le développement et l'expérience. Elle a une fonction bien précise, qui est de conduire l'élève à combiner ses centres d'intérêt sur le plan éducatif, ses centres d'intérêt personnels et les valeurs auxquelles il est attaché à un travail d'exploration du monde professionnel, d'épanouissement personnel, de planification et de développement.

Avant d'entreprendre leur stage de travail, les élèves effectuent un volet d'au minimum 25 heures à l'école, lors duquel ils participent à des activités d'autoévaluation, ils se fixent des buts, ils élaborent des plans d'action et ils se concentrent sur la réalisation de leurs projets individuels, personnels, éducatifs et professionnels. Les élèves entament la préparation d'un plan d'orientation pour leurs études et leur carrière professionnelle, en collaboration avec leurs parents/tuteurs, l'école, leurs amis, leur(s) employeur(s) et l'organisme communautaire qui les accueille. Les élèves effectuent un travail de recherche sur les carrières à partir des projets qu'ils élaborent.

Le document *L'éducation coopérative – Ressource pour les écoles* fournit des politiques et des lignes directrices sur l'éducation coopérative, des résultats visés et des stratégies didactiques pour l'ensemble des éléments qui composent l'éducation coopérative. La première partie de cette ressource présente des informations sur des sujets comme l'admissibilité et les procédures de sélection, les résultats visés et les stratégies avant le stage et après le stage et les responsabilités de toutes les parties concernées par l'éducation coopérative. La deuxième partie porte sur le volet dans l'école de l'éducation coopérative. Les annexes comprennent la politique sur l'éducation coopérative et divers documents d'appoint.

Raison d'être

L'éducation coopérative aide les élèves à se préparer, à s'informer et à explorer leur orientation professionnelle. Elle les prépare au monde de l'emploi et leur permet de se faire une idée des compétences, les connaissances et les attitudes qu'ils possèdent déjà à l'heure actuelle, ainsi que des compétences, des connaissances et des attitudes que recherchent les employeurs. Elle les aide à mettre en évidence les compétences, connaissances et attitudes qui sont essentielles pour réussir la transition entre l'école et le monde du travail ou la poursuite des études.

Les élèves ont des occasions d'effectuer un apprentissage ou d'appliquer ce qu'ils ont appris dans des cadres authentiques à des fins réelles. Grâce au cours d'éducation coopérative, les élèves ont l'occasion de découvrir la réalité du travail dans la communauté ou en entreprise et le marché du travail, ce qui peut les conduire à confirmer l'orientation qu'ils ont choisie ou à changer d'avis. Les élèves acquièrent des compétences transférables et ont la possibilité de se constituer un dossier sur leur expérience professionnelle dans le portfolio VieTravail.

Pour participer à un stage d'éducation coopérative en milieu communautaire, il faut que l'élève soit âgé de 16 ans et possède les aptitudes sociales nécessaires pour pouvoir gérer l'autonomie qui lui sera accordée dans le cadre de son stage. C'est à l'école de décider si l'élève est prêt à participer à un tel stage ou non. Il est obligatoire d'appliquer les consignes de gestion des risques et de faire preuve de la diligence appropriée dans la prise de décisions concernant le placement de l'élève en stage d'éducation coopérative.

Buts

Les buts de l'éducation coopérative sont d'aider les élèves :

- à prendre des décisions éclairées sur leurs études et leur orientation;
- à acquérir les connaissances et les compétences pertinentes dont ils ont besoin dans la société d'aujourd'hui;
- à s'exercer à remplir des rôles d'adultes dans un milieu d'apprentissage dans lequel ils se sentent soutenus;
- à réussir la transition entre l'école et les études postsecondaires.

Organisation et déroulement

L'éducation coopérative offre aux élèves l'occasion de se concentrer sur des domaines d'étude se rapportant à des cours spécifiques dans leur programme du secondaire ou à des professions spécifiques.

Ils obtiennent un crédit d'éducation coopérative en faisant l'une des choses suivantes :

- soit ils achèvent un cours d'éducation coopérative caractérisé par des résultats d'apprentissage se rapportant directement à l'expérience de travail, aux compétences relatives à l'employabilité 2000+ du Conference Board du Canada et aux compétences concernant une profession spécifique;
- soit ils achèvent le cours d'éducation coopérative « Métiers spécialisés 12^e année », qui exige d'eux qu'ils aient achevé le cours « Métiers spécialisés 10^e année » et un cours de 11^e année relevant du secteur des métiers spécialisés; le cours « Métiers spécialisés 12^e année » exige un stage dans un métier désigné avec un compagnon certifié (Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse, 2012).

On peut offrir les cours d'éducation coopérative en 10^e, 11^e ou 12^e année, sous la forme de cours d'un demi-crédit ou d'un crédit complet théorique, avancé, ouvert ou pour l'obtention du diplôme. Le tableau ci-dessous précise les exigences minimums pour le volet dans l'école et le stage en milieu communautaire :

Crédit	Volet dans l'école	Stage en milieu communautaire
demi-crédit	25 heures (minimum)	55 heures (minimum)
crédit complet	25 heures (minimum)	100 heures (minimum)

Éducation coopérative pendant l'été

Lorsqu'on offre des programmes d'éducation coopérative pendant l'été, il faut que le conseil scolaire définisse des lignes directrices pour leur mise en place et leur déroulement. Les exigences concernant la présence de l'enseignant sur place, le volet dans l'école (25 heures minimum) et le stage lui-même (100 heures minimum) sont les mêmes que pour les programmes offerts pendant l'année scolaire.

L'été permet d'offrir aux élèves diverses possibilités de stage qui ne sont pas nécessairement disponibles pendant l'année scolaire. Il est préférable, pour certaines professions, de faire un stage pendant l'été et bon nombre d'employeurs sont en mesure de proposer de telles possibilités de stage pendant l'été. Il est essentiel de distinguer l'éducation coopérative d'un emploi d'été et de mettre l'accent sur la réalisation des résultats d'apprentissage.

Les stages pendant l'été offrent aux élèves et aux organismes d'accueil la souplesse dont ils ont besoin pour que l'expérience d'apprentissage en milieu communautaire soit vraiment utile. Bon nombre d'élèves sont dans l'incapacité de faire un stage d'apprentissage en milieu communautaire pendant l'année scolaire en raison de leur âge, de leur emploi du temps scolaire et de leurs activités parascolaires. Les programmes d'éducation coopérative pendant l'été viennent alors à leur rescousse.

Pendant l'entretien pour l'éducation coopérative, il apparaît parfois clairement que l'élève aura plus de chances de connaître la réussite s'il fait son crédit d'éducation coopérative pendant les mois d'été. Il convient de mettre en place un stage en milieu communautaire avec une date de début tombant pendant les premiers jours de juillet. Le volet dans l'école de l'éducation coopérative se déroule alors pendant la première semaine de juillet et l'élève revient à l'école au milieu de l'été et à la fin août pour participer à des sessions de réflexion sur son expérience, pour travailler sur son portfolio VieTravail, pour passer un examen (si nécessaire) et pour assister à des réunions stratégiques sur son stage. Il effectue son stage conformément à l'horaire et aux intervalles définis.

Calendrier de planification pour le cours d'éducation coopérative

Vous trouverez les formulaires A et B d'évaluation préalable sur le site www.ednet.ns.ca.

La planification du cours d'éducation coopérative commence en janvier–mai (voir tableau ci-dessous). Les enseignants d'éducation coopérative rencontrent les élèves, les parents/tuteurs et les autres enseignants et rendent visite aux classes pendant les activités d'orientation dans l'école pour faire la promotion de l'éducation coopérative et encourager les élèves à envisager d'y participer l'année suivante.

On peut commencer les inscriptions en mars. Les enseignants d'éducation coopérative :

- acceptent les demandes des élèves;
- organisent des entretiens avec les candidats;
- font leur sélection;
- informent les candidats par lettre de l'acceptation ou du refus de leur candidature.

Le registre hebdomadaire de l'élève se trouve à l'annexe C et en ligne sur le site www.ednet.ns.ca.

Avant la fin de l'année scolaire, les enseignants d'éducation coopérative rencontrent les candidats retenus avec leurs parents/tuteurs et :

- leur font signer les formulaires pertinents;
- décrivent les résultats d'apprentissage et les procédures pour le cours;
- passent en revue les responsabilités individuelles des uns et des autres.

Le tableau ci-dessous décrit l'ordre dans lequel on planifie les choses jusqu'à l'achèvement du cours :

Janvier – mai	À partir de mars	À finir à la fin juin	Année scolaire suivante
recrutement pour l'année scolaire suivante	entretien / processus d'admission	réunion d'initiation à l'éducation coopérative avec le candidat et son parent/tuteur	- volet dans l'école de l'éducation coopérative - volet en milieu communautaire - évaluation et sélection du stage - travail continu de réflexion et d'évaluation - entente sur l'apprentissage - plan d'apprentissage - réflexion et évaluation à la fin du stage; évaluation de l'élève par l'organisme d'accueil

Dossiers à tenir à jour

Les enseignants d'éducation coopérative ont l'obligation de créer un dossier pour chaque élève, avec les documents suivants :

- dossier de candidature*
- référence : enseignant
- référence : membre de la communauté
- entente d'engagement*
- lettre de motivation et *curriculum vitae*
- niveau de préparation au stage A*
- niveau de préparation au stage B*
- plan d'apprentissage de l'élève*
- entente sur l'apprentissage*
- évaluation préalable*
- registre hebdomadaire de l'élève*
- dossier sur le stage*
- évaluation de l'élève par l'organisme d'accueil

* Pour les assurances, il est obligatoire de conserver ces formulaires dans le dossier d'éducation coopérative pendant six ans à compter de la fin du cours.

On peut exiger des documents supplémentaires :

- formulaire de consentement des parents/tuteurs
- correspondance pertinente entre l'école et l'organisme d'accueil
- copies des certificats de sécurité

Ces formulaires sont disponibles sur le site www.ednet.ns.ca.

Niveau de préparation au stage

Il est crucial, quand on veut décider si l'élève peut participer à un stage d'éducation coopérative en milieu communautaire, de déterminer son niveau de préparation. Les énoncés qui suivent décrivent les indicateurs inclus dans les formulaires A et B sur le niveau de préparation au stage.

- Il faut que l'élève ait 16 ans, qu'il soit disposé à participer à ce qui se fait dans le milieu de travail et qu'il ait prouvé qu'il était capable de remplir les responsabilités décrites dans l'entente sur l'apprentissage du programme d'éducation coopérative.
- L'élève a des aptitudes personnelles et sociales et des compétences pour le milieu de travail d'un niveau acceptable dans des domaines comme la prise de décisions, le comportement, la communication, la gestion du temps, l'hygiène personnelle, l'attitude, l'assiduité et le fait d'être disposé à demander de l'aide ou des explications (débrouillardise).
- L'élève doit obligatoirement avoir achevé le volet de 25 heures dans l'école pour l'éducation coopérative et avoir respecté toutes les exigences sur le plan de la santé et de la sécurité dans le lieu de travail.
- On a rempli tous les documents et tous les formulaires obligatoires qui se rapportent au stage.

Quand l'enseignant décide que l'élève ne respecte pas les critères concernant le niveau de préparation, il devrait remplir, en consultation avec l'administration de l'école, le formulaire B sur le niveau de préparation et le passer en revue avec l'élève et son parent/tuteur.

Démarches avant le stage

Le volet dans l'école du cours d'éducation coopérative a pour fonction de préparer chaque élève de façon à ce que son stage en milieu communautaire soit une réussite. Les besoins des élèves sur le plan de l'apprentissage dépendront des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de leurs expériences antérieures et de la nature du stage en milieu communautaire. On exige au minimum 25 heures d'enseignement, mais les besoins peuvent varier considérablement d'un élève à l'autre. Lors du volet dans l'école, les élèves se livrent à des activités préalables au stage. Les enseignants collaborent avec les élèves afin de trouver des possibilités de stage, d'évaluer ces possibilités, de préparer l'entente sur l'apprentissage et d'aider les élèves à élaborer leur plan d'apprentissage.

Entente sur l'apprentissage

Pour tout stage en éducation coopérative, il faut une entente sur l'apprentissage signée par l'élève, le parent/tuteur, l'organisme d'accueil dans la communauté et un agent du conseil scolaire (l'enseignant). Cette entente décrit les responsabilités

de chaque partenaire pour que le stage se déroule bien. Il est obligatoire, pour les assurances et pour des questions de responsabilité civile, de signer l'entente avant que l'élève entame son stage et d'en distribuer des copies à tous les partenaires (une copie au parent/tuteur, une copie à l'organisme d'accueil et une copie pour le dossier de l'école pour l'éducation coopérative).

Cette entente sur l'apprentissage fournit à l'organisme d'accueil dans la communauté un document décrivant les engagements pris et permettant à tous les partenaires de bien comprendre leur rôle. Si des problèmes se posent pendant le stage, on peut se référer à l'entente et s'appuyer sur cette entente pour apporter des changements.

Évaluation préalable au stage

On se concentre sur les questions de santé et de sécurité lors de l'évaluation de la possibilité de stage et dans les activités de contrôle qui suivent. Cette approche remplit plusieurs fonctions :

- Elle fournit à l'enseignant l'occasion d'examiner lui-même les questions de sécurité, de voir lui-même l'endroit où l'élève va travailler et l'équipement qu'il va utiliser et de discuter de la formation que l'élève va recevoir.
- Elle montre à l'employeur les exigences et les attentes de l'école en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail pendant le stage.
- Elle prévient l'élève et sa famille des exigences de l'emploi sur le plan de la sécurité.

Lors de l'évaluation préalable au stage, on examine physiquement le lieu où l'élève va travailler et on a des discussions avec l'organisme d'accueil sur la formation en matière de santé et de sécurité au travail, les appareils et l'équipement de protection et les politiques et procédures en la matière. L'évaluation fournit un aperçu des conditions de travail au moment du stage et de l'attitude de l'entreprise vis-à-vis des questions de santé et de sécurité au travail.

Personne ne peut garantir la sécurité de façon permanente. Les conditions peuvent changer dans le milieu de travail et la qualité de la formation et de l'instruction que l'employeur a promis de prodiguer à l'élève risque de diminuer. Le rôle de l'enseignant est de se faire une bonne idée des aspects relatifs à la sécurité dans le travail attribué à l'élève pour le stage, de poser des questions et d'obtenir des engagements de la part de l'employeur concernant la formation propre au milieu de travail concerné. C'est, au bout du compte, l'évaluation préalable au stage qui permettra à l'enseignant de se faire une bonne idée de la qualité du milieu de travail et du niveau d'engagement de l'employeur et de décider ainsi si le stage est un projet acceptable pour l'élève.

La sécurité de l'élève est une responsabilité que se partagent l'enseignant, l'élève lui-même, ses parents/tuteurs et l'organisme d'accueil dans la communauté. Il est

parfois nécessaire d'offrir une formation supplémentaire et d'effectuer une évaluation supplémentaire des aspects relatifs à la sécurité pour bien protéger l'élève. Il faut que toutes les parties concernées comprennent bien l'importance de leur rôle lors du déroulement du stage et pour s'assurer qu'il se déroule en toute sécurité.

Plan d'apprentissage

Il est indispensable de discuter du plan d'apprentissage pour l'éducation coopérative lors de la réunion d'initiation à l'éducation coopérative. Ce plan d'apprentissage exige de tous les participants qu'ils définissent des résultats visés par l'éducation coopérative, en se fondant sur les résultats d'apprentissage définis dans le document du Conference Board du Canada sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+, ainsi que sur les compétences se rapportant directement au stage en question.

- Plan d'apprentissage de l'élève – Partie A (autoévaluation des compétences relatives à l'employabilité 2000+) : Il faut que chaque élève remplisse ce document avant d'entamer le volet en milieu communautaire de l'éducation coopérative. L'élève devrait refaire périodiquement l'autoévaluation afin de mettre en évidence le développement de ses compétences relatives à l'employabilité.
- Plan d'apprentissage de l'élève – Partie B : Cette partie est préparée ensemble par l'élève, l'enseignant et l'organisme d'accueil en milieu communautaire. Il faut qu'elle énonce clairement les résultats d'apprentissage visés par l'éducation coopérative à l'issue du stage.

Il est entendu que le plan d'apprentissage de l'éducation coopérative est un document axé sur le développement et qu'il faut qu'il soit suffisamment souple pour qu'on puisse réexaminer et réviser les activités d'apprentissage à mesure qu'on progresse dans le stage. Le plan d'apprentissage tient compte de l'épanouissement et des progrès de l'apprenant et il s'agit d'un outil d'appréciation du rendement et d'évaluation auquel on apportera la dernière touche à l'issue du stage.

Volet dans l'école

Avant le volet de stage en milieu communautaire, il faut que l'élève achève avec succès le volet dans l'école (25 heures minimum d'enseignement). Ce volet se déroule pendant la période prévue pour l'apprentissage au sein de l'école. On peut y aborder les sujets suivants :

- attitude et fierté vis-à-vis de l'emploi
- autoévaluation
- bénévolat
- communication au travail
- compétences et connaissances se rapportant spécifiquement au stage
- compétences pour les entretiens
- conférenciers
- culture dans le milieu de travail
- *curriculum vitae*
- définition de buts
- déontologie dans le milieu de travail
- esprit d'initiative
- étiquette et compétences pour les appels téléphoniques
- explication de l'apprentissage par l'expérience
- faire bonne impression
- fierté vis-à-vis de son travail
- gestion des changements dans le milieu de travail
- gestion du temps
- honnêteté dans le milieu de travail
- hygiène et toilette personnelle
- initiation aux services d'emploi disponible dans la communauté
- journaux et registres
- plan d'apprentissage
- plans d'action pour se focaliser sur la réalisation des buts de l'élève sur le plan personnel, éducatif et professionnel
- portfolio VieTravail
- prise de décisions
- problèmes de harcèlement
- recherches sur les professions
- reconnaissance des acquis
- relations en milieu de travail
- réseau de relations
- santé et sécurité au travail
- service à la clientèle
- stratégies et activités pour le premier jour
- travail en équipe : s'entendre avec ses collègues
- visite dans un établissement postsecondaire en rapport avec le stage
- votre emploi / votre employeur

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative fournit les résultats d'apprentissage que les élèves doivent réaliser afin d'achever le cours avec succès. Certains aspects du volet dans l'école sont abordés dans d'autres cours : « Transitions VieTravail 10^e année », « Santé et sécurité au travail 11^e année », « Orientation 10^e année », « Orientation 11^e année », etc. Les élèves qui ont achevé ces cours avec succès seront donc déjà parvenus à certains des résultats d'apprentissage du volet dans l'école de l'éducation coopérative. De même, les élèves qui ont suivi un autre cours d'éducation coopérative par le passé auront déjà réalisé bon nombre des résultats d'apprentissage. Il convient donc de concevoir les activités d'apprentissage de façon à tenir compte des acquis antérieurs des élèves et à se concentrer sur leurs besoins spécifiques.

Résultats d'apprentissage du volet dans l'école de l'éducation coopérative

Les élèves sont censés :

- 1.1 choisir et utiliser les stratégies permettant de se fixer un projet approprié et réaliste pour leurs études et leur orientation professionnelle
- 1.2 montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent pleinement
- 2.1 montrer qu'ils sont prêts à participer aux activités en milieu de travail en mettant en évidence et en évaluant leurs traits de caractère, leurs valeurs, leurs forces et faiblesses, leurs capacités et leurs compétences relatives à l'employabilité
- 2.2 montrer qu'ils comprennent la hiérarchie, les relations et les normes de comportement dans le milieu de travail
- 3.1 montrer qu'ils comprennent les principaux volets de la loi et des règlements de la Nouvelle-Écosse sur la santé et la sécurité au travail, y compris les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé concernant la santé et la sécurité au travail
- 3.2 montrer qu'ils comprennent les cinq principaux types de dangers dans le milieu de travail et les quatre principaux facteurs contribuant à créer ces dangers
- 3.3 montrer qu'ils comprennent la gestion des dangers, y compris le rôle du signalement des dangers et le rôle de l'équipement de protection individuelle
- 3.4 montrer qu'ils comprennent les différentes composantes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : formation, étiquetage, fiches signalétiques

Crédits supplémentaires en éducation coopérative

Bon nombre d'élèves suivent plus d'un cours d'éducation coopérative au secondaire. Ils ne font le volet dans l'école que pour le premier crédit d'éducation coopérative. Lorsque l'élève entame un deuxième cours d'éducation coopérative, il est recommandé de lui offrir à titre individuel une version abrégée du volet dans l'école. On peut réviser les questions de santé et de sécurité au travail, le travail de réflexion à effectuer et les tâches relatives à la planification de ses études et de son orientation professionnelle.

Attentes de l'apprentissage en milieu communautaire

Les élèves sont censés :

- tenir un journal et un registre hebdomadaire;
- s'améliorer dans leurs compétences relatives à l'employabilité;
- signaler immédiatement à leur enseignant ou à la personne qui supervise leur stage les accidents et les erreurs;
- suivre les procédures appropriées pour les absences : il est important que l'enseignant ou la personne qui supervise leur stage sache où l'élève est pendant le stage;
- assurer une bonne communication avec leurs collègues et avec leurs supérieurs hiérarchiques;
- faire preuve d'une attitude positive vis-à-vis des autres et des tâches qu'on leur attribue;
- assumer la responsabilité des tâches qu'on leur attribue;
- faire toutes les tâches en temps voulu;
- montrer qu'ils comprennent les règles d'étiquette et de confidentialité en milieu de travail;
- respecter toutes les politiques des employeurs et de l'école;
- avoir un comportement d'élèves responsables qui sont des représentants de leur école et de leur communauté;
- trouver des articles à inclure dans leur portfolio VieTravail.

Le registre hebdomadaire de l'élève se trouve à l'annexe C et en ligne sur le site www.ednet.ns.ca.

Rôle des familles

Les familles jouent un rôle important quand il s'agit de garantir la sécurité des élèves pendant le stage. Il faut que la famille soit au courant de la nature du travail dans lequel son enfant se lance, des engagements pris par l'employeur en matière de formation et de l'équipement de sécurité que l'élève doit apporter ou porter pendant le stage. La communication du plan d'apprentissage et du formulaire d'évaluation du stage à la famille permet d'élargir le cercle des personnes concernées par le travail entrepris par l'élève.

En matière de gestion des risques, il est bon d'informer les familles. Lorsque la famille est bien informée, elle est à même de demander à l'élève s'il a bien reçu la formation prévue, elle peut discuter des tâches qu'on lui attribue et elle peut s'assurer que l'élève apporte toujours l'équipement de sécurité quand il se rend sur le lieu de travail.

Pour en savoir plus sur le rôle des familles dans la réussite scolaire, voir les ressources *Take our Kids to Work* (The Learning Partnership, 2009) et *My Co-op: The Guide to Cooperative Education Success* (Thomson et Grigoriadis, 2012).

Plans de programme individualisés en éducation coopérative

Il faut que l'équipe de planification de programme (qui comprend le parent/tuteur) soit convaincue que la participation à l'éducation coopérative va dans l'intérêt de l'élève et que l'éducation coopérative lui offre les activités d'apprentissage les plus appropriées en vue de répondre aux besoins qui sont définis et énoncés dans son plan de programme individualisé (PPI).

Dans ce cas-ci, ce sont à la fois la *Politique en matière d'éducation spéciale* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2008) et la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013) qui s'appliquent. Il faut aussi que les décisions prises sur le programme offert à l'élève soient conformes au processus de planification des transitions.

Comme la sécurité de l'élève est primordiale et comme il est crucial de respecter les exigences et les conditions de réussite avant le stage et de tenir compte de tous les facteurs apparentés, il faut déterminer si l'éducation coopérative est une option appropriée pour l'élève au moment envisagé. Les exigences de préparation s'appliquent à tous les élèves, y compris aux élèves qui suivent un PPI. Si l'élève respecte les exigences de préparation pour l'éducation coopérative, qui est un apprentissage de nature indépendante, ou s'il a accès aux structures de soutien sur place dont il a besoin pour connaître la réussite dans son stage (avec, par exemple, quelqu'un qui l'encadre au travail), alors il est admissible en vue de participer au volet en milieu communautaire de l'éducation coopérative. L'école a pour obligation de suivre le processus de planification de programme décrit en détail dans la *Politique en matière d'éducation spéciale*.

Vous trouverez les formulaires A et B d'évaluation préalable sur le site www.ednet.ns.ca.

En outre, la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* exige de l'élève qu'il ait achevé avec succès le volet dans l'école de l'éducation coopérative avant de commencer son stage. Si l'élève est parvenu aux résultats d'apprentissage du volet dans l'école de l'éducation coopérative, alors il est un candidat potentiel pour le stage. Lorsque l'élève a besoin d'un PPI pour effectuer le travail préalable au stage et pour le volet en milieu communautaire, il est candidat en vue d'obtenir un crédit de catégorie PPI.

Pour exercer la diligence qu'il est raisonnable d'exercer, il faut effectuer une évaluation des risques. Il est indispensable que l'école effectue l'évaluation préalable A et, s'il y a lieu, l'évaluation préalable B avant de décider si le stage d'éducation coopérative est une solution qui convient.

Apprentissage après le stage

Le volet en milieu communautaire du cours d'éducation coopérative a pour but d'offrir à chaque élève la possibilité d'explorer une profession dans le cadre d'un stage en milieu communautaire. L'apprentissage après le stage offre aux élèves l'occasion de réfléchir à leurs projets éducatifs et professionnels et d'évaluer le développement de leurs compétences personnelles.

Attentes après le stage sur le plan de l'apprentissage

On s'attend à ce que les élèves fassent les choses suivantes :

- effectuer une réflexion critique sur leur expérience en milieu communautaire;
- formuler ce qu'ils ont appris à des interlocuteurs;
- faire le lien entre leur expérience et les résultats d'apprentissage définis;
- élaborer et mettre en application des stratégies pour enquêter sur des professions apparentées;
- montrer qu'ils comprennent les compétences relatives à l'employabilité 2000+ du Conference Board du Canada;
- faire une nouvelle évaluation de leurs propres compétences relatives à l'employabilité et mettre en évidence les domaines dans lesquels ils sont forts et ceux dans lesquels ils doivent se développer;
- formuler des buts personnels et développer leurs compétences relatives à l'employabilité.

Suggestions pour l'apprentissage

Les élèves peuvent faire les choses suivantes :

- participer à des discussions et des débats en groupe;
- tenir un journal d'apprentissage;
- tenir un journal de réflexion;
- entreprendre des recherches sur les professions et le marché du travail;
- participer à des jeux de rôles sur les situations en milieu communautaire et en milieu de travail et à des simulations d'entrevues;
- organiser des visites et des entrevues avec des visiteurs en provenance de la communauté;
- participer à des visites et des excursions en milieu communautaire et en milieu de travail;

- utiliser des inventaires des compétences et des centres d'intérêt;
- présenter leur portfolio VieTravail et réagir à ceux des autres;
- explorer les compétences relatives à l'employabilité 2000+ du Conference Board du Canada;
- explorer les profils des compétences essentielles définis par Emploi et Développement social Canada
(www.edsc.gc.ca/fra/emplois/ace/profils/index.shtml)

Pour en savoir plus sur les métiers désignés et la formation d'apprenti en Nouvelle-Écosse, voir le site www.nsapprenticeship.ca.

Métiers exigeant un certificat en Nouvelle-Écosse :

briqueur
carrossier de véhicules automobiles (métal et peinture)
chaudier
électricien en construction
installateur de réseaux d'extincteurs automatiques
mécanicien de camions et de transports
mécanicien de réfrigération et d'air conditionné
monteur de conduites de vapeur / tuyauteur
plombier
technicien à l'entretien et à la réparation d'automobiles
technicien à l'entretien et à la réparation d'automobiles (mécanicien de station-service)
technicien des systèmes de chauffage au mazout

Stages des élèves d'éducation coopérative dans des métiers exigeant un certificat

Les élèves peuvent faire des stages d'éducation coopérative dans des métiers exigeant un certificat, du moment que l'organisme d'accueil est titulaire d'un certificat délivré par la Division de la formation des apprentis du ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire.

Les métiers exigeant un certificat sont des métiers où, pour pouvoir exercer, il faut être titulaire d'un certificat à jour, être inscrit en tant qu'apprenti ou être titulaire d'une autorisation de travail temporaire. L'obligation de détenir un certificat est imposée par l'industrie elle-même et découle dans de nombreux cas de considérations relatives à la sécurité.

Il est interdit de laisser l'élève faire un stage d'éducation coopérative dans un métier exigeant un certificat lorsque l'organisme d'accueil n'est pas en conformité avec la loi sur la formation d'apprenti et les qualifications pour les métiers spécialisés [*Apprenticeship and Trades Qualifications Act*] (Nouvelle-Écosse, 2003) et avec les règlements qui s'y rapportent.

Les élèves n'ont le droit d'effectuer les tâches d'un métier exigeant un certificat que s'ils sont sous la supervision directe d'un compagnon certifié. On parle de supervision directe quand le compagnon est présent sur place et disponible.

C'est une question de diligence raisonnable, car la sécurité est primordiale. La couverture des assurances risque d'être affectée si les élèves participent à des stages d'éducation coopérative qui ne respectent pas la police d'assurance.

Rémunération

Il est essentiel, dans l'éducation coopérative, de mettre l'accent sur l'apprentissage et de distinguer l'éducation coopérative d'un emploi à temps partiel. L'attribution d'un salaire horaire ou d'un salaire fixe à l'élève pour son travail en milieu communautaire n'est donc pas une pratique courante. Nous dissuadons les employeurs de rémunérer les élèves pour les tâches effectuées lors des heures de travail comptabilisées pour l'obtention du crédit en éducation coopérative, mais les élèves ont le droit de recevoir de l'employeur ou du conseil scolaire des honoraires ou une allocation pour les dépenses ou le transport.

Lorsque l'élève participe à un stage d'éducation coopérative en tant que jeune apprenti ou stagiaire spécialisé, il peut recevoir une rémunération pour ses heures de stage. Il est essentiel que le conseil scolaire reste maître à bord en ce qui concerne l'orientation de l'ensemble des activités d'apprentissage en éducation coopérative, même dans les situations où les élèves perçoivent une certaine rémunération.

Stage spécialisé

En éducation coopérative, les stages spécialisés sont décrits comme des stages clairement orientés vers une orientation professionnelle spécifique. Il s'agit d'un stage réservé aux élèves ayant déjà participé au programme d'éducation coopérative et obtenu un crédit. Le stage spécialisé met l'accent sur le développement de compétences spécifiques. Il faut que l'élève et l'enseignant soient certains qu'il s'agit bien de l'orientation professionnelle envisagée pour l'élève. Ce stage peut faire partie d'une multiplicité de stages d'éducation coopérative auprès d'un employeur désigné ou dans un secteur professionnel spécifique.

Caractéristiques du bon déroulement d'un cours d'éducation coopérative

Les écoles proposant des cours d'éducation coopérative doivent offrir tout ou partie des caractéristiques suivantes :

- L'école est capable d'assurer une répartition équilibrée des élèves dans l'école.
- L'école entretient de bonnes relations avec les entreprises et les organismes de la communauté.
- L'administration de l'école est axée sur l'innovation, l'utilisation d'approches originales pour l'organisation de l'emploi du temps et la souplesse dans la réflexion.
- L'école s'assure que la communauté scolaire et la communauté en général perçoivent l'éducation coopérative comme étant une approche instructive et axée sur l'orientation.
- L'école comprend tous les volets essentiels du cours d'éducation coopérative et s'engage à tous les mettre en œuvre.
- L'école comprend bien l'importance du niveau de préparation des élèves lorsqu'ils partent en stage dans la communauté.
- L'école comprend bien l'importance des travaux écrits de réflexion et du travail sur le portfolio VieTravail tout au long du cours d'éducation coopérative.
- L'école s'assure que chaque élève a bien suivi le volet dans l'école de l'éducation coopérative et a bien rempli l'entente sur l'apprentissage avant d'entamer son stage.
- L'école s'assure que la sécurité de l'élève et la gestion des risques sont d'une importance primordiale dans le processus de prise de décisions chez l'enseignant.
- L'école comprend les exigences concernant l'utilisation par les élèves de bonnes stratégies pour exprimer leur reconnaissance à l'employeur.
- L'école s'engage à respecter la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013).

Rôles et responsabilités

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministère a les responsabilités suivantes :

- définir les politiques;
- trouver et élaborer les ressources;
- fournir des conseils concernant les sources de financement et les partenariats;
- favoriser la sensibilisation à ce qui se passe dans la communauté dans les différents ministères du gouvernement;
- faire la promotion de l'apprentissage en milieu communautaire auprès des entreprises et de l'industrie.

Conseil scolaire

Le conseil scolaire a les responsabilités suivantes :

- mettre en œuvre les politiques de la province et ses propres politiques sur l'apprentissage en milieu communautaire;
- collaborer avec les directions des écoles pour s'assurer du respect de la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013);
- élaborer et réviser des politiques et des règles de procédure concernant la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des cours d'éducation coopérative;
- bien communiquer les consignes de sécurité et les informations sur la police d'assurance;
- bien communiquer les politiques concernant le transport;
- aider les écoles dans leurs efforts pour exprimer leur reconnaissance à la communauté concernant sa contribution à l'éducation coopérative;

- aider les autres conseils scolaires à élaborer des lignes directrices et des règles de procédure pour faire participer les organismes d'accueil dans la communauté à la planification et au déroulement du programme d'éducation coopérative;
- faciliter et renforcer les partenariats de travail avec les établissements du postsecondaire, les employeurs et la communauté en vue d'enrichir le programme d'éducation coopérative;
- élaborer et mettre en œuvre des règles de procédure pour l'évaluation des activités d'éducation coopérative;
- organiser des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants responsables de l'éducation coopérative;
- apporter son appui aux demandes de subventions et aux propositions concernant le déroulement et l'amélioration des programmes d'éducation coopérative;
- élaborer un protocole pour garantir la coopération et la communication entre les enseignants du programme d'éducation coopérative dans le cadre de communautés d'apprentissage professionnel.

Administration de l'école

L'administration de l'école a les responsabilités suivantes :

- aider et soutenir le personnel de l'école dans la mise sur pied et le déroulement du programme d'éducation coopérative;
- s'assurer que les enseignants disposent du soutien approprié et ont régulièrement des possibilités de poursuivre leur épanouissement professionnel;
- collaborer avec les enseignants, les élèves et les partenaires communautaires en vue d'évaluer et de renforcer le programme d'éducation coopérative;
- faciliter la promotion du programme d'éducation coopérative auprès des organismes susceptibles d'accueillir des élèves en stage et auprès des élèves, des enseignants, des parents et des groupes communautaires;
- s'assurer que les enseignants d'éducation coopérative disposent des ressources nécessaires pour offrir le programme d'éducation coopérative;
- prévoir des affectations pour les enseignants qui tiennent compte de la charge de travail et du temps nécessaire pour la supervision des élèves pendant les stages en milieu communautaire et tenir compte du fait que cette supervision se fait parfois en dehors des heures de classe;
- aider l'enseignant à s'assurer qu'il effectue bien les visites sur place exigées par la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013).

Enseignant du cours d'éducation coopérative

L'enseignant du cours d'éducation coopérative a les responsabilités suivantes :

- faire la promotion des options d'apprentissage en milieu communautaire auprès des élèves, des parents, du personnel, du comité d'école consultatif et de tous les organismes susceptibles d'accueillir des élèves dans la communauté;
- coordonner le processus de sélection des élèves conformément à la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013);
- organiser les entrevues et sélectionner les élèves pour les stages d'éducation coopérative;
- consulter les parents/tuteurs concernant tous les stages d'éducation coopérative;
- s'assurer que les participants ont bien signé les ententes avant le début du stage;
- offrir le volet obligatoire dans l'école et offrir régulièrement des occasions aux élèves d'effectuer une réflexion sur leur stage;
- assurer la liaison avec les conseillers d'orientation, les administrateurs de l'école, les enseignants et les familles;
- élaborer, avec l'aide de l'élève et de l'organisme d'accueil, un plan d'apprentissage pour l'éducation coopérative et faire la mise à jour de ce plan au besoin;
- s'assurer que les élèves effectuent leur apprentissage dans un milieu positif;
- assurer la supervision des élèves et entrer en contact avec les organismes d'accueil en milieu communautaire conformément à la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation, 2013);
- gérer les tâches administratives quotidiennes associées à l'apprentissage en milieu communautaire et s'assurer que l'école conserve bien tous les dossiers nécessaires;
- s'assurer que les méthodes d'appréciation du rendement et d'évaluation sont conformes aux politiques du conseil scolaire et de la province;
- mesurer et évaluer l'apprentissage effectué par les élèves, en coopération avec l'organisme d'accueil.

Conseiller d'orientation

Le conseiller d'orientation a les responsabilités suivantes :

- offrir des services d'orientation (en groupe ou individuellement) aux élèves lorsque cela est approprié selon les lignes directrices du *Programme global en orientation et en counselling* (Ministère de l'Éducation, 2007), disponibles sur le site Web de la Division des services aux élèves;
- participer au processus de sélection des élèves lorsqu'on le lui demande.

Élève

L'élève a les responsabilités suivantes :

- respecter les règles, les règlements et les politiques de l'organisme communautaire dans lequel il fait son stage, de l'école, du conseil scolaire et de la province;
- être assidu et avertir à la fois l'organisme d'accueil et l'école s'il n'est pas en mesure de se rendre au stage;
- informer l'enseignant de tout changement ou de tout problème concernant son travail dans l'organisme d'accueil;
- faire les travaux se rapportant tant au stage d'éducation coopérative qu'à l'enseignement en classe.

Organisme d'accueil dans la communauté

L'organisme d'accueil dans la communauté a les responsabilités suivantes :

- offrir à l'élève les activités d'apprentissage définies au préalable par l'organisme en collaboration avec l'enseignant et avec l'élève pour l'aider à parvenir aux résultats d'apprentissage visés et à répondre aux attentes;
- offrir un milieu positif où règne la sécurité;
- offrir une formation à l'élève sur les questions de sécurité dans le lieu de travail;
- communiquer avec l'enseignant du cours d'éducation coopérative et le rencontrer régulièrement pour discuter de tous les aspects du stage de l'élève;
- s'assurer qu'il conserve bien un dossier avec les documents appropriés;
- coopérer avec l'enseignant pour évaluer l'apprentissage effectué par l'élève.

Vous trouverez de plus amples renseignements pour les organismes d'accueil dans la communauté dans le document *Investissons dans la jeunesse! Le mentorat en entreprise – Guide pour les employeurs* (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2013), disponible sur le site www.ednet.ns.ca.

Famille

La famille a les responsabilités suivantes :

- offrir à l'élève un environnement dans lequel il se sent soutenu et encouragé et qui facilite le déroulement du programme d'éducation coopérative;
- aider l'élève à réaliser ses buts et ses aspirations;
- discuter avec le personnel de l'école et avec l'élève de son stage, de ses projets pour le postsecondaire et des orientations possibles;
- bien comprendre que l'éducation coopérative exige de l'élève qu'il quitte l'école et fasse un stage chez un organisme d'accueil dans la communauté et que l'élève ne sera supervisé par l'école dans le lieu de travail qu'une fois toutes les 25 heures de stage environ.

Il faut que la famille sache que les activités d'apprentissage en milieu communautaire présentent intrinsèquement des risques.

Partenaires communautaires

Les groupes communautaires et les entreprises peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de conseiller l'école dans l'élaboration et l'amélioration des programmes offrant aux élèves des occasions d'effectuer un apprentissage en milieu communautaire. Il est recommandé aux enseignants de consulter le consultant en apprentissage en milieu communautaire du conseil scolaire pour s'informer sur les partenariats avec la communauté et leur disponibilité.

Les partenaires communautaires ont les responsabilités suivantes :

- apporter leur aide lors de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour des programmes d'éducation coopérative;
- offrir des conseils afin de garantir que les programmes d'éducation coopérative tiennent compte des besoins de la communauté locale.

Santé et sécurité au travail

Informations pour les élèves – Il faut que les élèves qui participent à un stage en milieu communautaire, quel qu’il soit, reçoivent un enseignement portant sur la santé et la sécurité au travail. Pour garantir la sécurité physique et le bien-être personnel des élèves, il faut que les enseignants s’assurent que les élèves ont bien les connaissances et les compétences suivantes avant de se lancer dans leur stage :

- Ils savent comment reconnaître les dangers et les structures de contrôle dans le milieu de travail et sont conscients des principales causes de blessures chez les jeunes travailleurs.
- Ils sont capables de décrire les lignes directrices et les procédures pour réduire les risques et minimiser les blessures en milieu de travail.
- Ils savent appliquer leurs compétences en dépistage des dangers, en gestion des risques et en communication dans des simulations de situations réelles.
- Ils savent dresser la liste des facteurs contribuant à garantir la sécurité des gens sur le plan physique et affectif dans le milieu de travail.

Élèves ayant des besoins spéciaux – Il faut que les enseignants et les organismes d’accueil dans la communauté s’assurent que tous les élèves qui ont des besoins spéciaux connaissent de fond en comble les consignes de sécurité exigées par leur stage en milieu communautaire et sont capables de les appliquer. Il faut aussi qu’ils s’assurent qu’on a bien mis en place tous les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des élèves dans le milieu de travail.

Communication en cas de souci – Si l’enseignant apprend l’existence d’un danger pour la santé et la sécurité pendant l’activité d’apprentissage en milieu communautaire, il a l’obligation d’en discuter avec la direction de l’école et avec l’organisme d’accueil dans la communauté. Il est indispensable d’éliminer le problème avant d’autoriser l’élève à reprendre son stage.

Responsabilités :

- Conseil scolaire – Il faudrait que le personnel du conseil scolaire soit au courant de ses responsabilités et des règles de responsabilité civile en ce qui concerne la santé et la sécurité des élèves.
- Personnel de l'école – Il est obligatoire pour les enseignants et les membres du personnel non enseignant responsables de l'organisation et de la supervision des stages qu'ils fassent une évaluation des milieux éventuels sur le plan de la santé et de la sécurité et ne recommandent que les options offrant un milieu approprié. Il convient de remplir le formulaire d'évaluation préalable au stage d'éducation coopérative pour les élèves participant au programme d'éducation coopérative et aussi, lorsque cela est exigé, le formulaire d'évaluation des risques pour les activités d'apprentissage autonome dans la communauté, pour les élèves qui participent au programme d'apprentissage en milieu communautaire.
- Organisme d'accueil dans la communauté – Il faut que l'organisme d'accueil soit disposé à fournir aux enseignants tous les renseignements relatifs à la sécurité pour les dangers dans le lieu de travail auxquels les élèves risquent d'être exposés.

Assurances

Programme d'assurance pour les écoles (SIP)

Les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse sont assurées dans le cadre du NSSIE (Nova Scotia School Insurance Exchange), qui est plus connu sous l'appellation informelle de « Programme d'assurance pour les écoles » ou SIP (School Insurance Program). Le SIP offre à l'ensemble des écoles et des conseils scolaires de la province des services d'administration, de gestion des risques, de contrôle des pertes, de financement de risque et de déclaration de sinistre. Vous pouvez à tout moment communiquer avec le personnel responsable de ce programme à mail@sip.ca ou au 1-855-480-2170.

La plupart des élèves inscrits à temps plein dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse sont automatiquement assurés dans le cadre du SIP. Ce plan couvre les accidents lorsque l'élève se trouve dans les locaux de l'école ou dans une entreprise ou dans un autre lieu de stage (à des fins éducatives) ou lorsqu'il participe à une activité scolaire, y compris pendant les trajets directs entre l'école et le lieu du stage ou de l'activité. Il y a des limites qui s'appliquent aux politiques du SIP lorsque les élèves se déplacent sur l'eau ou dans les airs. Dans ces cas-ci, il faut que l'école communique avec les responsables du SIP pour déterminer si elle dispose de la couverture appropriée ou si elle doit acheter une police d'assurance supplémentaire.

Avant que l'élève entame son stage, il est indispensable que l'enseignant ait rempli le formulaire A d'évaluation préalable au stage d'éducation coopérative et, s'il y a lieu, le formulaire B d'évaluation préalable au stage d'éducation coopérative. Les élèves sont couverts par l'assurance contre les accidents pour les élèves lors de leur participation à l'activité d'apprentissage en milieu communautaire. Il convient de communiquer avec l'organisme d'accueil de l'élève dans la communauté pour indiquer le type de couverture d'assurance dont bénéficiera l'élève pendant le stage (voir l'exemple de lettre à la page suivante). Si l'organisme d'accueil exige un certificat d'assurance prouvant que le conseil scolaire a une assurance de responsabilité civile générale, le SIP pourra le fournir. Pour demander un tel certificat, rendez-vous sur le site Web du SIP à www.sip.ca/fr. Le certificat sera envoyé directement à l'organisme.

Les formulaires d'évaluation préalable aux stages d'éducation coopérative se trouvent en ligne à www.ednet.ns.ca.

Exemple de lettre

Objet : couverture d'assurance pour les stages en milieu communautaire

La présente lettre a pour but de certifier que les élèves du [conseil scolaire] participant aux stages d'expérience de travail sont couverts par la police d'assurance de responsabilité civile générale du conseil scolaire pendant l'année scolaire en cours. Nous pouvons vous fournir un certificat prouvant cette couverture si vous le demandez.

Lors de leur participation au stage en milieu communautaire, les élèves du [conseil scolaire] sont couverts par un régime d'assurance de protection des élèves contre les accidents. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le Programme d'assurance pour les écoles (SIP) sur le site Web www.sip.ca/fr ou au 1-855-480-2170.

J'espère que cette lettre répondra aux questions que vous pouvez avoir en matière d'assurance. Merci de bien vouloir participer à l'éducation de nos élèves.

Admissibilité

Tous les élèves inscrits à temps plein à l'élémentaire, au premier cycle du secondaire ou au deuxième cycle du secondaire à l'école publique et tous les enfants fréquentant les garderies des conseils scolaires de la province de la Nouvelle-Écosse qui sont couverts par un régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial sont admissibles.

À NOTER : Les étudiants des universités, des écoles privées, des garderies du privé, des collèges communautaires, les étudiants internationaux, les étudiants inscrits au programme de formation d'apprentis, etc. ne sont pas admissibles.

Garanties

Le régime de base couvre tous les élèves admissibles, est entièrement financé par le Programme d'assurance des écoles et couvre les incidents dans lesquels l'élève :

- est dans un édifice ou le local d'une école pendant la période où il doit être présent parce qu'il fréquente l'établissement, lors d'une journée d'école ordinaire, d'une journée de perfectionnement professionnel ou d'une journée d'école d'été;
- assiste ou participe à une activité scolaire approuvée et supervisée par un responsable de l'établissement ou une personne nommée par l'établissement;
- effectue le trajet direct aller ou retour pour l'activité scolaire approuvée avec d'autres élèves en tant que groupe, du moment que ce groupe est, pendant ce trajet, sous la supervision d'un responsable de l'établissement ou d'une personne nommée par l'établissement;

- effectue le trajet direct aller ou retour entre son domicile et l'édifice ou le local de l'établissement pour être présent lors d'une journée d'école ordinaire, d'une journée de perfectionnement professionnel ou d'une journée d'école d'été ou pour assister à une activité décrite dans le deuxième point ci-dessus;
- effectue le trajet direct pour se rendre de son domicile ou de l'édifice ou du local de l'établissement et le lieu de son stage de travail;
- participe à un programme d'apprentissage en milieu communautaire, avec des déplacements effectués dans le cadre du programme et suivant le trajet direct aller ou retour entre son domicile ou l'édifice ou le local de l'établissement du titulaire de la police d'assurance et le lieu où il doit se rendre dans le cadre du programme.

Les familles, les enseignants et les employeurs qui accueillent les élèves peuvent consulter la police concernant les accidents des élèves, qui décrit la couverture du régime d'assurance et les avantages qu'elle procure, sur le site www.sip.ca/fr.

Recommandations pour la gestion des risques

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'engage, de concert avec le SIP et la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, à collaborer avec les conseils scolaires en vue de mettre en place une culture de sécurité dans toutes les écoles publiques. On s'attend à ce que tous les enseignants et élèves se rendant dans des locaux communautaires dans le cadre d'une forme quelconque d'apprentissage en milieu communautaire respectent les directives et les lignes directrices de la *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2013; voir annexe A). Lorsqu'un élève se rend dans un local communautaire pour une activité d'apprentissage en milieu communautaire sans être directement supervisé par un membre autorisé du personnel du conseil scolaire (administrateur scolaire, enseignant ou aide-enseignant) ou par un membre de la famille, l'école a pour responsabilité d'effectuer une évaluation des risques dans le local. Selon la *Politique concernant les dossiers des élèves* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2006), il faut que cette évaluation soit conservée par l'école pendant au moins six (6) ans à des fins d'assurance. La sécurité de l'élève est primordiale. Il est crucial d'effectuer une évaluation des risques avant toute forme d'activité d'apprentissage autonome en milieu communautaire si on veut garantir la sécurité des élèves.

Lorsque l'enseignant prévoit une activité d'apprentissage en milieu communautaire pour les élèves, il convient de tenir compte des points suivants :

- Dans le stage, l'élève peut être exposé à des risques élevés de blessure. Il convient d'examiner les questions de gestion des risques pour tous les stages, en particulier dans des domaines comme les suivants :
 - patrouilles des forces de l'ordre (élèves accompagnant des agents de police en patrouille, etc.);
 - patrouilles des services de secours (élèves accompagnant des ambulanciers, des pompiers, des secouristes, etc.);
 - élèves se joignant à l'équipage d'un aéronef ou à l'équipe au sol;
 - activités faisant intervenir la manipulation de matières ou produits chimiques dangereux;
 - laboratoires médicaux où il y a risque d'exposition à des maladies infectieuses (hépatite, sida [VIH], etc.) ou à d'autres matières ou produits chimiques dangereux;
 - activités mettant les élèves au contact de milieux dangereux (niveau de bruit très élevé, pollution, réactions chimiques, animaux sauvages, utilisation d'équipement dangereux, etc.);
 - travail susceptible d'exposer les élèves à un risque d'électrocution ou à des appareils sous tension élevée;
 - travail sur un navire, vaisseau, etc. surtout si l'élève ne sait pas nager.
- Les élèves en éducation coopérative ou dans d'autres stages en milieu communautaire n'ont ni le droit de conduire les véhicules de fonction de l'employeur ni le droit de conduire des véhicules de clients. Pour toute question concernant la conduite d'un véhicule par un élève, il convient de s'adresser au SIP.
- L'employeur a pour responsabilité de superviser et de former les élèves, tant pour la protection des élèves eux-mêmes que pour celle de l'employeur.
- Tous les élèves participant à des cours faisant intervenir une expérience de travail doivent suivre des sessions d'orientation à l'école qui les prépareront au travail dans le lieu du stage.
- À chaque fois qu'un élève signale un souci en matière de sécurité, il convient de le signaler immédiatement.
- Il faut que l'enseignant fasse part des résultats de l'évaluation des risques à la famille.

Pratiques ayant fait leurs preuves en matière de gestion des risques

- S'assurer d'avoir bien rempli et fait remplir tous les formulaires pertinents avant le début du stage.
- En cas d'accident, s'assurer d'avoir bien rempli et fait remplir tous les formulaires appropriés.
- Conserver des copies de tous les documents concernant le stage dans un dossier pendant au moins six ans (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2006).
- Faire part aux familles des risques liés aux stages.
- Le SIP peut offrir de l'aide et des conseils sur les questions de gestion des risques.

Accidents

Si un accident a lieu lors d'une activité en dehors de l'école, l'enseignant responsable doit communiquer immédiatement avec le SIP et remplir un rapport d'incident en ligne pour le SIP à l'adresse www.sip.ca/fr.

Transport

Le transport de tous les élèves pour se rendre aux activités parascolaires et parallèles au programme d'études est règlementé par l'URB (Utility and Review Board) de la province de la Nouvelle-Écosse. Les conseils scolaires doivent se conformer à la loi sur les véhicules motorisés (*Motor Carrier Act*) de la province (Nouvelle-Écosse, 1989) pour ce qui est du transport des élèves. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez les adresser au coordinateur des transports ou au consultant en apprentissage en milieu communautaire de votre conseil scolaire. Le Programme d'assurance pour les écoles (SIP) est conforme aux exigences de la loi sur les véhicules motorisés pour le conseil scolaire, du moment qu'on respecte les règlements.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les textes de loi du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial protègent les droits des individus pour ce qui est du rassemblement, de l'utilisation et de la divulgation de leurs renseignements personnels. Les conseils scolaires sont régis par la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) de la Nouvelle-Écosse (1993) de la province et les employeurs du secteur privé sont probablement assujettis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Ministère de la Justice du Canada, 2000).

La loi sur l'éducation (Nouvelle-Écosse, 1995–1996) et la *Politique concernant les dossiers des élèves* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2006) stipulent que les écoles doivent constituer des dossiers sur les élèves, que ces dossiers doivent être rangés dans un endroit sûr et qu'on ne peut avoir accès à ces dossiers et en divulguer le contenu que dans des conditions bien précises.

D'après la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les renseignements personnels sont des « informations enregistrées sur un individu qu'il est possible d'identifier ». Ceci comprend : le nom de l'individu, son adresse et son numéro de téléphone; sa race ou son origine ethnique; son sexe, son orientation sexuelle et son état civil; les numéros d'identité, les symboles ou autres signes particuliers attribués à l'individu; et les informations sur les antécédents de l'individu sur le plan éducatif, financier, criminel et professionnel.

Les écoles doivent faire preuve de prudence quand elles répondent, à l'oral ou par écrit, à des demandes de renseignements personnels sur les élèves de la part des employeurs et des agences communautaires. Les directions d'école et le personnel des écoles devraient se familiariser avec les dispositions de la *Politique concernant les dossiers des élèves*, en particulier en ce qui a trait à la divulgation des informations. Il convient d'adresser les questions qu'on peut avoir sur la divulgation des renseignements personnels à la personne du conseil scolaire responsable de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

La *Politique concernant les dossiers des élèves* est disponible sur le site www.ednet.ns.ca.

Il est possible qu'on exige de l'élève en stage qu'il préserve la confidentialité de certains renseignements personnels ou de certaines informations sur l'entreprise appartenant à l'employeur. L'élève a l'obligation de se conformer aux politiques de l'entreprise en matière de confidentialité et l'employeur peut exiger de lui qu'il signe une entente de confidentialité.

Éducation coopérative – Volet dans l'école

Éducation coopérative – Volet dans l'école

Contexte

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative est un volet essentiel de l'éducation coopérative. Il s'agit d'un bloc de 25 heures d'enseignement dont la fonction est de faire découvrir aux élèves le monde du travail et de les aider à acquérir les connaissances qu'ils doivent posséder pour leur premier stage de travail dans le cadre de l'éducation coopérative. Ce volet dans l'école doit être offert à tous les élèves qui s'inscrivent à un cours d'éducation coopérative. L'enseignement doit se faire dans le cadre des 25 heures prévues, ce qui signifie que les enseignants doivent planifier les activités de façon appropriée et faire un choix pour retenir les stratégies qui répondent le mieux aux besoins de leurs élèves.

Les élèves qui ont déjà suivi un cours d'éducation coopérative lors d'une année antérieure ne sont pas obligés de suivre le volet dans l'école une deuxième fois; mais ils doivent suivre un cours rapide de révisions avant de se lancer dans leur premier stage de travail de l'année.

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative comprend trois modules et nous suggérons de consacrer à chacun de ces modules le temps suivant :

- Module 1 – Orientation : 9 heures
- Module 2 – Préparation au monde du travail : 8 heures
- Module 3 – Santé et sécurité au travail : 8 heures

Les stages de travail de l'éducation coopérative peuvent être des expériences extrêmement gratifiantes pour tous les élèves du secondaire qui sont en train de se fixer des buts pour leur carrière professionnelle. Pour les élèves qui envisagent plusieurs carrières différentes, les stages offrent la possibilité d'essayer diverses options, afin qu'ils puissent faire un choix en connaissance de cause concernant leur orientation et leur formation.

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative contribue à mettre les élèves dans l'état d'esprit qu'ils doivent avoir pour faire un stage dans l'entreprise et les aide à se concentrer sur les activités d'apprentissage dont ils ont besoin pour se préparer à leur stage et pour pouvoir se lancer dans la vie active. Ces activités sont les suivantes

- élaborer un plan de carrière et un plan de formation;
- mettre en évidence leurs aptitudes personnelles et leurs compétences relatives à l'employabilité, ainsi que les autres attributs susceptibles de les aider à réussir dans la profession de leur choix;
- se préparer aux différents aspects de la recherche d'un emploi : rédiger un *curriculum vitae*, passer un entretien, etc.;
- se constituer un portfolio de réalisations liées au travail et de titres de compétence;
- prendre conscience des questions de santé et de sécurité au travail;
- adopter et favoriser l'adoption d'attitudes et de comportements sans danger sur le plan de la santé et de la sécurité au travail.

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative fournit également aux élèves un cadre pour leurs discussions sur leurs stages, leur réflexion sur ce à quoi ils s'attendaient et sur ce qui se passe réellement.

Enseigner le volet dans l'école de l'éducation coopérative

Pédagogie différenciée

Les approches pédagogiques adoptées devront varier et être adaptées aux origines et aux capacités des élèves dans toute leur individualité et dans toute leur diversité.

L'enseignant tient compte des variations entre les élèves pour ce qui est de leurs connaissances préalables, de leur niveau de préparation, de leurs compétences linguistiques, de leurs styles et préférences d'apprentissage et de leurs centres d'intérêt; et il fait un choix parmi tout un éventail d'approches, de stratégies et de ressources, en vue de favoriser autant que possible le développement et la réussite de chaque élève individuellement, en se mettant au niveau de l'élève, en le guidant et en l'aidant dans le processus d'apprentissage. Certains élèves peuvent également avoir besoin d'un temps supplémentaire pour faire les activités d'apprentissage qu'ils doivent faire afin de parvenir aux résultats d'apprentissage du programme.

L'enseignant peut choisir de différencier les éléments suivants :

- les activités d'apprentissage et les ressources des tâches permettant aux élèves de parvenir aux résultats d'apprentissage;
- les processus — en particulier les choix de regroupements — selon lesquels les élèves interagissent et travaillent les uns avec les autres pour développer leurs connaissances sur les aspects nouveaux de l'enseignement;
- les exigences concernant les réponses des élèves, de façon à leur accorder divers modes d'expression, à leur permettre d'utiliser des procédures différentes, à offrir divers niveaux de difficulté, diverses formes d'évaluation et divers types de grilles de notation.

APPRENTISSAGE INTERACTIF

L'apprentissage interactif se fonde sur l'idée que le meilleur mode d'apprentissage pour les élèves est un mode dans lequel leur esprit est vraiment mis à contribution et cela est plus facile à réaliser dans le cadre d'interactions entre élèves. L'enseignant enseigne les choses explicitement, donne lui-même l'exemple et anime les activités de façon à guider les élèves et à les conduire à devenir de bons apprenants, grâce à des stratégies d'apprentissage interactif ciblées et suivies.

L'enseignement est centré sur les élèves et invite les élèves à effectuer leur apprentissage en collaboration avec leurs camarades, les enseignants et d'autres partenaires avec lesquels ils sont en liaison. Il les invite également à interagir avec diverses formes de textes. Les stratégies d'apprentissage interactif aident l'élève dans son apprentissage en élargissant l'enseignement au-delà de l'influence directe de l'enseignant et en tenant compte du fait que l'apprentissage peut aussi se faire dans le cadre d'autres expériences communes mettant activement à contribution l'esprit de l'élève.

Lorsqu'on utilise des devoirs et des tâches qui permettent aux élèves d'interagir les uns avec les autres, cela a tendance à renforcer leur motivation et leur participation, ce qui a un impact positif sur leur niveau global de compréhension du contenu et de développement des compétences. Lorsque les activités d'apprentissage exigent des élèves qu'ils interagissent avec leur milieu, ils participent pleinement à la construction du sens, à l'acquisition de nouvelles compétences et à la mise en pratique des compétences qu'ils possèdent déjà.

Les paragraphes qui suivent décrivent quelques stratégies qui permettent de mettre en pratique un apprentissage de type interactif. La plupart de ces stratégies exigent des élèves qu'ils interagissent dans le cadre de petits groupes de discussion. D'après les recherches effectuées dans ce domaine, il s'agit d'une approche plus efficace que le dialogue à bâtons rompus entre l'enseignant et l'ensemble de la classe, parce que, dans ce dernier cas, on a souvent un petit nombre d'élèves qui participent tandis que les autres restent passifs.

Préparation avant la lecture – La préparation avant la lecture consiste à mettre les élèves par groupes et à leur donner le temps d'échanger sur leur compréhension des termes clés et des informations contextuelles utiles en vue d'aborder le texte. On clarifie ensuite les termes et les concepts dans le cadre d'une discussion de la classe tout entière sous la direction de l'enseignant. Cette technique permet d'effacer les différences entre élèves, parce qu'ils auront tous les connaissances préalables qui leur permettront d'établir un lien avec les nouveaux éléments de façon à construire le sens.

Anticipation – Cette activité demande aux élèves de se mettre par groupes et de faire des prédictions concernant les idées principales avant la lecture du texte. Il s'agit d'une stratégie qui développe de trois manières la compréhension des élèves :

- Ils se livrent à des conversations ciblées avant la lecture afin de confirmer ce qu'ils savent déjà et de préparer leur esprit en faisant des prédictions raisonnables.
- Ils se concentrent et ont une idée claire de la fonction de la lecture.
- Ils participent à des discussions après la lecture afin de confirmer ou d'infirmer les prédictions et de poser des questions pour poursuivre la réflexion.

Dialogues d'apprentissage – Les élèves se rassemblent en groupes pour discuter des questions clés et exprimer ce qu'ils ont compris et leurs avis.

Rencontres élève/enseignant – La plupart des enseignants sont familiers des rencontres individuelles entre l'élève et l'enseignant conçues en vue de surveiller et de guider le développement de l'élève en lecture et en écriture. Le fait d'avoir un dialogue franc permet à l'élève de discuter de son évaluation de l'apprentissage qu'il est en train de faire. L'enseignant peut alors offrir une rétroaction spécifique qui est à la fois positive et sincère. L'élève et l'enseignant peuvent fixer ensemble un ou deux buts spécifiques réalisables et discuter ensuite du type de soutien disponible.

Les six stratégies – Les six stratégies sont des stratégies de compréhension de la lecture qui aident le lecteur à construire le sens et à prendre conscience de sa propre compréhension dans le cadre d'interactions avec le texte. Ces stratégies sont les suivantes : établir des liens; faire des inférences; faire des synthèses; mettre en question; déterminer l'importance; et visualiser. Les enseignants peuvent présenter des minileçons ciblées qui enseignent et illustrent explicitement chaque stratégie et offrir ensuite des occasions authentiques aux élèves de les mettre en application.

APPRENTISSAGE FONDÉ SUR DES PROJETS

L'enseignant invite les élèves à travailler seuls ou en groupe sur un projet d'une longueur et d'une complexité importantes. L'activité a les caractéristiques suivantes :

- **Autonomie** – Les élèves prennent leurs propres décisions, soit individuellement soit en collaboration.
- **Caractère central** – L'activité incarne toute une série de résultats d'apprentissage qu'elle met en relation les uns avec les autres et exige des élèves qu'ils utilisent tout un éventail de ressources.
- **Enquêtes constructives** – Les élèves acquièrent et appliquent des compétences, acquièrent des connaissances et adoptent des positions lors d'étapes menant à un produit.
- **Question principale** – On demande aux élèves de fournir une solution à un problème, à une question ou à une hypothèse qui joue un rôle central dans les idées ou les enjeux relatifs à la discipline.
- **Réalisme** – L'activité exige l'emploi de ressources authentiques et pousse les élèves à produire des résultats authentiques.

L'apprentissage fondé sur des projets offre des possibilités à des élèves qui ont divers styles d'apprentissage. Il s'appuie sur une focalisation sur des enjeux, des contextes, des données et des ressources authentiques. Il crée un environnement dans lequel il est probable que les élèves prendront des risques et expérimenteront des idées. Il exige l'application de compétences en réflexion d'un ordre supérieur. Il exige une participation active plutôt que passive vis-à-vis du milieu. Il est accessible pour tous les apprenants. Il encourage l'emploi de divers modes de communication. Il permet des évaluations axées sur le rendement. Il rend les élèves responsables de leur propre apprentissage. Il met l'accent sur le processus aussi bien que sur le produit. Il encourage les élèves à réfléchir à leurs erreurs et à leurs réussites et à en tirer des leçons.

APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

L'apprentissage coopératif crée un environnement dans lequel les élèves effectuent un apprentissage actif en interagissant avec autrui, avec les données et avec l'enseignant.

Cette approche offre aux élèves des occasions

- d'apprendre ce qu'est l'interdépendance et d'acquérir des compétences en travail en équipe;
- de favoriser la réussite de leurs camarades et de soutenir les efforts du groupe;
- d'acquérir des compétences en travail en groupe, qui jouent un rôle important dans l'employabilité;
- d'utiliser des compétences en réflexion d'un ordre supérieur;
- d'appliquer les nouvelles connaissances et compétences qu'ils ont acquises;
- d'établir des relations avec autrui.

Le modèle d'apprentissage coopératif proposé par David et Roger Johnson et Edythe Holubec dans *Circles of Learning* (5^e édition, 2002) se fonde sur cinq éléments de base :

- **Interdépendance positive** – La réussite dépend de la participation de tous les membres du groupe; chaque membre apporte sa propre contribution bien particulière avec ses ressources et son rôle.
- **Responsabilisation individuelle** – Le travail de chaque élève est évalué individuellement.
- **Travail en groupe** – Les élèves réfléchissent à leurs progrès et prennent des décisions en vue d'améliorer leurs efforts individuels et collectifs quand cela est nécessaire. Les élèves se soutiennent les uns les autres.
- **Aptitudes sociales** – Le leadership, la prise de décisions, le développement de la confiance, la communication et la gestion de conflits sont des compétences essentielles qu'il faut apprendre pour que l'apprentissage coopératif puisse réussir.
- **Interaction positive en tête-à-tête** – Les élèves favorisent l'apprentissage de leurs camarades en les aidant, en les écoutant, en mettant en commun les ressources, en encourageant et en contestant leurs idées.

L'ENSEIGNANT EN TANT QU'ANIMATEUR

Il est important de faire participer activement les élèves à leur apprentissage en mettant en rapport les activités avec leur propre vécu. Une fois que l'enseignant ou l'animateur a choisi une question, il propose, avant ou pendant le cours, des textes prenants, pour préparer la discussion. Ces textes peuvent être des romans, des articles de journaux, des essais, des reproductions d'œuvres d'art, etc. L'animateur peut ensuite poser une question exigeant des élèves qu'ils évaluent différentes options et prennent une décision dans le cadre d'une discussion. Ce processus ne garantit pas que les élèves se respecteront les uns les autres et ne permet pas d'éliminer les conflits. Mais il devrait permettre de mener les élèves à adopter des attitudes et des comportements caractérisés par un plus grand respect, un plus grand tact et une plus grande gentillesse. En se questionnant systématiquement les uns les autres, ils sont contraints d'envisager plusieurs idées différentes, souvent en conflit les unes avec les autres. Ils sont contraints d'effectuer une réflexion approfondie et une analyse critique des concepts, d'examiner les dilemmes déontologiques et d'acquérir des principes moraux, tout en perfectionnant leurs aptitudes en réflexion critique. Les séminaires permettent également, grâce au processus d'apprentissage actif et de coopération, de développer l'estime de soi des élèves en renforçant leurs compétences. L'animateur doit accepter les réponses, élaborer des questions de suivi et surveiller les conversations, tout en écoutant attentivement et en aidant les élèves à établir des liens. Cela permet non seulement aux élèves d'acquérir les informations d'une autre façon, mais également de le faire à un niveau supérieur de réflexion et de raisonnement.

Dans son rôle d'animateur, l'enseignant peut remplir de multiples fonctions :

- | | | | |
|------------|---------------------|--------------|---------------------|
| • afficher | • demander | • examiner | • rechercher |
| • aider | • échanger | • fournir | • relier |
| • ajouter | • établir | • guider | • rendre disponible |
| • arranger | • établir des liens | • introduire | • résumer |
| • créer | • établir | • inventer | • travailler avec |
| • débattre | des relations | • inviter | • utiliser |
| • définir | • évaluer | • rassembler | • véhiculer |

ÉGALITÉ DES SEXES

Lorsqu'on veut mettre l'accent sur l'égalité des sexes, on s'efforce de garantir l'égalité des chances pour toutes et tous sur le plan personnel, social, culturel et économique. On parle de l'égalité des sexes parce qu'on est de plus en plus conscient des nombreuses inégalités qui perdurent dans notre société. Il existe toujours des stéréotypes et des traditions discriminatoires qui font que les femmes sont, à tout âge, systématiquement traitées comme des êtres de valeur inférieure. Les femmes peuvent également être confrontées à des discriminations en raison de leur identité raciale, de leurs origines autochtones, de leurs capacités ou incapacités, de leur orientation sexuelle et d'autres aspects de leur identité. Les conséquences négatives ont également un impact sur les hommes.

Voici des manières de favoriser l'égalité des sexes dans la composante de l'éducation coopérative dans l'école :

- contenu du cours et ressources incluant les rôles, les contributions et les réalisations aussi bien de femmes que d'hommes;
- affichage de portraits, de photographies et de trophées qui soulignent les réalisations aussi bien de femmes que d'hommes;
- louanges ou critiques s'adressant à la fois à des filles ou femmes et à des garçons ou hommes et prise en compte des contributions des filles ou femmes qui sont élèves ou membres du personnel comme étant aussi valables que celles des garçons ou hommes;
- élimination des commentaires désobligeants fondés sur le sexe ou la sexualité;
- garanties que l'attention de l'enseignant soit divisée de façon égale entre les femmes et les hommes;
- questions qui demandent aussi bien aux femmes qu'aux hommes d'utiliser des procédures d'analyse et de synthèse et non simplement questions fondées sur des faits;
- utilisation d'un langage neutre : « présidence » au lieu de « président », « humanité » au lieu de « homme », etc.

Les administrateurs et les membres du personnel peuvent :

- s'assurer qu'ils comprennent bien les problèmes de sexisme et d'inégalité en effectuant régulièrement des lectures et en suivant des activités de perfectionnement professionnel;
- organiser régulièrement des analyses des pratiques personnelles dans l'enseignement, c'est-à-dire mettre en évidence les tendances dans les interactions dans la salle de classe, dans les stratégies d'enseignement;
- utiliser un langage neutre et des pratiques contre le sexisme dans l'école / la salle de classe;
- dépister et éliminer les signes de préjugés dans les programmes/cours, le contenu des cours et les ressources pédagogiques qui perpétuent les inégalités;
- élaborer des politiques et des lignes directrices concernant l'égalité des sexes.

En favorisant l'égalité des sexes, on favorise une meilleure participation des enseignants et des élèves des deux sexes aux interactions dans l'école et dans la salle de classe. On renforce l'estime de soi et le potentiel de tous les élèves, on facilite l'élimination des stéréotypes et on contribue à éliminer le sexisme et les discriminations dans la société. L'égalité des sexes dans une société contribue à faire en sorte que *tous* ses membres participent pleinement et apportent leur contribution à ce qui se fait dans cette société.

MULTICULTURALISME

Tout au long du programme d'études du volet de l'éducation coopérative dans la salle de classe, on offre de nombreuses suggestions pour les enseignants et occasions pour les élèves de réfléchir au multiculturalisme dans l'apprentissage, la vie et le milieu de travail partout en Nouvelle-Écosse, dans les Maritimes et ailleurs au Canada.

Les possibilités d'apprentissage pour les élèves, les suggestions pour les enseignants et les références aux ressources qui apparaissent tout au long du document sont conçues en vue d'encourager tous les apprenants :

- à éprouver de l'empathie à la fois pour les membres de leur propre famille et pour les autres dont le bagage culturel et racial et le style de vie sont différents des leurs;
- à respecter les différences culturelles et raciales entre les familles du Canada contemporain;
- à prendre conscience de la diversité des traditions familiales et des modes de vie représentés au Canada, telle qu'elle se manifeste dans l'éventail des valeurs et des idéologies qui forment la mosaïque multiculturelle et multiraciale de la société canadienne;
- à apprécier les différentes manières dont les individus et les familles établissent des relations sociales dans la société canadienne;
- à comprendre l'importance des traditions familiales de la culture ou de la race d'un individu particulier dans la vie de sa famille.

Emploi du temps pour le volet dans l'école de l'éducation coopérative

Il est important que les administrateurs notent que, sur l'ensemble des volets dans le déroulement du programme d'éducation coopérative, le volet dans l'école ne dure que 25 heures et non 110 heures. Les autres blocs de temps dans l'emploi du temps de l'enseignant du cours d'éducation coopérative doivent être affectés à l'organisation par l'enseignant des stages en entreprise, aux contacts avec les employeurs dans la communauté, à la participation aux visites sur place dans le lieu de travail et aux autres tâches nécessaires dans le déroulement du programme d'éducation coopérative.

Conception et composantes du cours

Caractéristiques du volet dans l'école de l'éducation coopérative

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative a les caractéristiques suivantes :

- accent fort mis sur la préparation des élèves, de façon à ce qu'ils réussissent leur entrée dans le monde du travail;
- accent fort mis sur les études appliquées : intégrer, appliquer et renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes acquises dans les autres cours;
- lien fort avec les résultats d'apprentissage transdisciplinaires;
- accent fort mis sur les activités d'apprentissage pratiques, y compris les activités ayant recours à diverses technologies;
- conception souple à base de modules d'apprentissage.

Concepts clés du volet dans l'école de l'éducation coopérative

Le volet dans l'école de l'éducation coopérative est conçu de façon à garantir que les élèves :

- entament/poursuivent le processus de planification de leur carrière, d'exploration et de développement de leur portfolio VieTravail;
- comprennent combien il est important d'évaluer leur employabilité et les compétences qui s'y rapportent dans leur travail d'orientation;
- acquièrent des compétences leur permettant de mettre en évidence les pratiques de travail efficaces et pertinentes;
- en apprennent davantage sur les consignes de sécurité en milieu de travail.

Composantes

Le programme d'études du volet dans l'école de l'éducation coopérative se divise en trois modules, dont chacun est structuré selon des résultats d'apprentissage et suit le modèle suivant :

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage du programme d'études décrivent ce qu'on s'attend à ce que les élèves sachent et soient capables de faire et ce à quoi on s'attend qu'ils attachent de la valeur d'ici à la fin du cours. Ces résultats d'apprentissage ne s'organisent pas nécessairement de façon séquentielle.

Suggestions pour l'évaluation

Chaque module commence par un résumé des suggestions pour l'évaluation du niveau de réussite des élèves dans la réalisation des résultats d'apprentissage. Ces suggestions sont liées aux résultats d'apprentissage plutôt qu'aux suggestions pour l'enseignement et pour l'apprentissage. Elles indiquent les connaissances, les attitudes et les comportements dont les élèves devront faire preuve pour parvenir aux résultats d'apprentissage visés et offrent aux enseignants différentes manières d'évaluer l'apprentissage des élèves. L'éventail de suggestions donne l'occasion aux enseignants et aux élèves eux-mêmes de rassembler des informations sur le niveau auquel ils se situent dans la réalisation des résultats d'apprentissage et de déterminer les concepts sur lesquels il faut approfondir l'enseignement pour que les élèves puissent connaître la réussite.

Suggestions pour l'apprentissage et pour l'enseignement

Ces suggestions sont censées fournir un éventail de stratégies parmi lesquelles les enseignants et les élèves peuvent faire leur choix. (Certaines activités d'apprentissage sont suffisamment riches et complexes pour permettre aux élèves de réaliser en tout ou en partie un certain nombre de résultats d'apprentissage différents.) On peut utiliser diverses combinaisons d'activités pour aider les élèves à parvenir à l'un ou à plusieurs des résultats d'apprentissage. Il n'est pas nécessaire d'utiliser toutes les suggestions et il n'est pas non plus nécessaire que tous les élèves se livrent à la même activité d'apprentissage. Mais il faut que l'enseignement se déroule dans le cadre du bloc de 25 heures prévu, ce qui signifie que les enseignants doivent planifier leur utilisation du temps de façon appropriée et faire un choix parmi les stratégies proposées afin de retenir celles qui conviennent le mieux à leurs élèves et aux besoins de ces derniers.

Ressources/Notes

Le document *My Co-op, The Guide To Cooperative Education Success* (Thomson et Grigoriadis, 2012) est disponible à l'adresse www.emp.ca/my-co-op.html. D'autres ressources pour la salle de classe sont disponibles auprès du Bureau des manuels scolaires de la Nouvelle-Écosse. Il convient que l'enseignant utilise, dans la mesure du possible, des ressources en provenance de la communauté, de la Nouvelle-Écosse ou du Canada. La Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse fournit plusieurs ressources sur la sécurité dans le milieu de travail. La combinaison de toutes ces ressources sert d'appui aux suggestions pour l'apprentissage et pour l'enseignement.

Déroulement du cours

Le module 2 (« Préparation au monde du travail ») et le module 3 (« Santé et sécurité au travail ») devraient être offerts dans cet ordre. Mais le module 1 (« Orientation ») peut être offert avant ou en même temps que les deux autres modules.

Appréciation du rendement et évaluation de l'apprentissage des élèves

L'appréciation du rendement est un processus systématique de rassemblement d'informations concernant l'apprentissage de l'élève. L'évaluation est un processus consistant à analyser les informations rassemblées lors de l'étape de mesure, à y réfléchir, à les résumer et à émettre des jugements ou prendre des décisions en fonction des informations rassemblées. Les principes de l'appréciation du rendement et de l'évaluation sont énoncés dans le document *Programme des écoles publiques 2011–2012* (version provisoire de 2012), sur lequel nous recommandons de s'appuyer lors de la définition des politiques, des procédures et des pratiques d'appréciation du rendement et d'évaluation.

En Nouvelle-Écosse, les programmes d'études s'appuient sur une structure de résultats d'apprentissage. Il est par conséquent important de concevoir toutes les évaluations de façon à mesurer le niveau atteint par les élèves dans la réalisation de ces résultats d'apprentissage, plutôt que de chercher à évaluer, par exemple, le comportement des élèves ou leur niveau par rapport aux activités d'apprentissage.

L'appréciation du rendement et l'évaluation ne se déroulent pas nécessairement de façon séparée ou séquentielle. Elles sont deux volets d'un processus menant à la réussite. Il est crucial, pour que les élèves renforcent leur apprentissage, qu'ils participent de façon pertinente au déroulement de l'évaluation de leur apprentissage et qu'ils tirent des conclusions concernant les progrès qu'ils ont accomplis. Il est crucial qu'ils jouent un rôle important dans la planification des évaluations, afin d'avoir les meilleures occasions possible de montrer ce qu'ils ont appris.

Il est utile pour l'enseignant d'envisager l'évaluation sous deux formes : l'évaluation de l'apprentissage et l'évaluation au service de l'apprentissage. Ces deux formes remplissent des fonctions nettement distinctes.

L'évaluation de l'apprentissage

La fonction de l'évaluation de l'apprentissage est de déterminer dans quelle mesure l'élève est parvenu à tel ou tel résultat d'apprentissage spécifique à un moment donné dans le déroulement du cours.

L'évaluation de l'apprentissage, que les enseignants connaissent aussi sous le nom d'« évaluation sommative », est axée sur les notes et sert à accumuler des données numériques en vue d'attribuer de telles notes. Les tests, les examens, les devoirs et les portfolios d'évaluation tombent dans cette catégorie. L'élaboration des stratégies d'évaluation de l'apprentissage peut être assurée à la fois par l'enseignant et par les élèves.

L'évaluation au service de l'apprentissage

L'évaluation au service de l'apprentissage a pour but d'aider les élèves à parvenir aux résultats d'apprentissage.

L'évaluation au service de l'apprentissage fournit aux élèves un contrôle continu de ce qu'ils sont en train de faire, des progrès accomplis, de l'efficacité de leurs stratégies d'apprentissage et de ce qu'ils doivent encore apprendre pour parvenir aux résultats d'apprentissage.

L'évaluation au service de l'apprentissage, que les enseignants associent à l'évaluation dite « formative », fournit à l'enseignant des informations sur l'efficacité de leur approche pédagogique, à la fois sur le plan de la méthode et sur le plan du déroulement dans le temps. L'évaluation au service de l'apprentissage permet à l'enseignant de suivre les progrès individuels de chaque élève et de tenir compte des besoins en matière d'apprentissage dans toute leur diversité.

L'enseignant et les élèves se servent de divers outils — rétroactions de type anecdotique, grilles de correction, échelles de mesure, aide-mémoires, etc. — qui sont tous importants en vue d'en apprendre davantage sur ce que font les élèves et les choses pour lesquelles ils ont des difficultés. Lorsque ces stratégies vont au-delà de la mesure des progrès des élèves et mesurent également leur niveau, elles peuvent également être utiles pour l'évaluation au service de l'apprentissage.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'évaluation dans la section « Contextes de l'apprentissage et de l'enseignement ».

Évaluation du volet dans l'école de l'éducation coopérative

Il est possible que, à leur arrivée au volet dans l'école de l'éducation coopérative, les élèves aient déjà suivi le cours « Orientation 10^e année » et connaissent donc les approches pédagogiques et les méthodes d'évaluation recommandées dans ce cours. L'évaluation dans le volet dans l'école de l'éducation coopérative continue d'encourager les élèves à participer activement à leur propre apprentissage. Les élèves du cours d'éducation coopérative continuent à prendre de l'assurance dans leurs observations sur leur propre niveau et leur propre processus de prise de décisions.

Méthodes pertinentes d'appréciation du rendement et d'évaluation

Lorsque l'évaluation est pertinente, elle améliore la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Elle permet d'aider les élèves à réfléchir davantage à leur propre apprentissage et à mieux le maîtriser. Elle aide aussi l'enseignant à assurer le suivi de son programme d'enseignement et à s'assurer qu'il ne s'écarte pas des résultats d'apprentissage visés.

Il faut que l'appréciation du rendement et l'évaluation de l'apprentissage de l'élève tiennent compte de la complexité de l'apprentissage et soient le reflet de la

complexité du programme d'études. Il faut que l'évaluation se fonde sur tout l'éventail des résultats d'apprentissage sur lesquels les élèves ont travaillé lors de la période concernée, que l'envergure de l'évaluation corresponde aux activités relatives à chaque résultat d'apprentissage et qu'elle se concentre sur les tendances dans les réalisations des élèves, ainsi que sur des réalisations spécifiques.

Lors de sa réflexion sur la pertinence de son programme d'évaluation, il faut que l'enseignant détermine dans quelle mesure ses méthodes :

- sont équitables vis-à-vis du bagage de l'élève et des circonstances dans lesquelles il se trouve;
- sont incorporées dans l'apprentissage;
- offrent aux élèves de véritables occasions d'apprendre quelque chose;
- se concentrent sur ce que les élèves savent faire et non sur ce qu'ils ne savent pas faire;
- offrent aux élèves une rétroaction pertinente et positive qui les aide à façonner leur apprentissage;
- décrivent les progrès des élèves dans la réalisation des résultats d'apprentissage;
- aident les élèves à prendre des décisions concernant la révision, le renforcement ou le prolongement de leurs activités d'apprentissage;
- encouragent les élèves à prendre des risques dans leur apprentissage;
- fournissent des informations spécifiques concernant les processus et les méthodes que les élèves utilisent;
- offrent aux élèves des occasions multiples et diverses de montrer ce qu'ils ont réalisé;
- permettent de prendre en compte de multiples réponses et tout un éventail de tâches;
- fournissent des éléments indiquant que les élèves ont réalisé des choses dont ils peuvent être fiers;
- reconnaissent les attitudes et les valeurs comme étant des résultats d'apprentissage importants;
- encouragent les élèves à réfléchir à leur apprentissage et à formuler des projets d'apprentissage personnels;
- aident les élèves à prendre des décisions concernant les méthodes pédagogiques, les activités et les environnements d'apprentissage, le regroupement des élèves et les ressources;
- font intervenir les élèves dans l'élaboration des outils d'évaluation, dans leur interprétation et dans la production de rapports sur les résultats.

Diversité des styles et des besoins en matière d'apprentissage

Il faut que l'enseignant élabore des méthodes d'évaluation qui valorisent la diversité culturelle et linguistique des élèves et tiennent compte de cette diversité. Il faut qu'il envisage l'utilisation de différentes structures d'interaction sociale, de divers styles d'apprentissage et des multiples façons dont l'oral, l'écrit et le langage visuel sont utilisés dans différentes cultures à des fins diverses. Le travail des élèves se déroule non seulement dans un contexte d'apprentissage, mais aussi dans un contexte social et culturel. Il faut que les méthodes d'évaluation soient justes, équitables et dépourvues de préjugés et qu'elles offrent aux élèves tout un éventail de possibilités de montrer ce qu'ils ont appris.

Il faut que l'enseignant soit flexible dans son évaluation de la réussite des élèves dans leur apprentissage et cherche à offrir divers moyens aux élèves de se montrer sous leur meilleur jour. Dans les salles de classe qui favorisent l'intégration de tous, les élèves qui ont des besoins spéciaux ont eux aussi l'occasion de montrer ce qu'ils ont appris de leur propre manière, à l'aide de supports qui tiennent compte de leurs besoins et à leur propre rythme.

Participation des élèves au processus d'appréciation du rendement

Lorsque les élèves sont conscients des résultats d'apprentissage dont ils sont responsables et des critères selon lesquels leur travail va être analysé ou évalué, ils sont en mesure de prendre des décisions réfléchies concernant les façons les plus efficaces de montrer ce qu'ils savent, ce qu'ils sont capables de faire et ce à quoi ils attachent de la valeur.

Il est important que les élèves apprennent à participer activement à l'appréciation et à l'évaluation de leur apprentissage, en élaborant leurs propres critères et en apprenant à juger diverses qualités dans leur travail. Il faut que les élèves aient accès à des modèles dans ce domaine, sous la forme de critères de notation, de rubriques et d'échantillons de travaux.

Les élèves, en tant qu'apprenants prêts à poursuivre leur apprentissage toute leur vie durant, déterminent eux-mêmes leur progression, au lieu de se fier aux indications d'outils de mesure extérieurs, comme les notes. Si on donne aux élèves la capacité de déterminer eux-mêmes leur progression, il est plus probable qu'ils arriveront à considérer l'apprentissage lui-même comme la récompense de leur travail. Au lieu de se poser des questions comme « que veut l'enseignant? », il faut que les élèves se posent des questions comme « qu'est-ce que j'ai appris? », « qu'est-ce que j'arrive à faire maintenant que je n'arrivais pas à faire avant? » et « qu'est-ce qu'il faut que j'apprenne maintenant? ».

Les bonnes méthodes d'appréciation du rendement sont des méthodes qui donnent aux élèves l'occasion :

- de réfléchir à leur propre progression dans la réalisation des résultats d'apprentissage;
- d'apprécier et d'évaluer leur apprentissage;
- de se fixer des buts pour leur apprentissage à venir.

Utilisation de diverses méthodes d'appréciation du rendement

Lorsque l'enseignant prend des décisions concernant les éléments de l'apprentissage sur lesquels vont porter son appréciation du rendement et son évaluation, concernant la façon dont il va effectuer cette appréciation du rendement et cette évaluation et concernant la façon dont il va en communiquer les résultats, il envoie aux élèves et aux autres personnes concernées des messages clairs concernant les choses auxquelles il accorde de la valeur dans l'apprentissage. Il peut, par exemple, indiquer qu'il accorde de la valeur à la prise de risques ou à la pensée dite « latérale » en incluant ces éléments dans ses critères de notation.

L'appréciation du rendement fait intervenir l'utilisation de diverses méthodes en vue de rassembler des informations sur l'apprentissage des élèves dans toute sa diversité et de se constituer un tableau « instantané » valable et fiable de ce que les élèves savent et sont capables de faire qui soit clair, exhaustif et équilibré. Le processus d'appréciation du rendement fournit des informations sur la progression de chaque élève dans la réalisation des résultats d'apprentissage et l'enseignant peut utiliser ces informations pour attribuer des notes, pour lancer des conversations avec les élèves ou pour prendre des décisions dans la préparation des activités d'apprentissage à venir.

L'enseignant aligne ses méthodes d'appréciation du rendement et d'évaluation sur les méthodes centrées sur l'élève lorsqu'il :

- conçoit des tâches d'appréciation du rendement et d'évaluation qui aident les élèves à émettre des jugements sur leur propre apprentissage et sur leur propre rendement;
- propose des tâches d'appréciation du rendement et d'évaluation qui tiennent compte de la diversité de styles et des préférences des élèves en matière d'apprentissage;
- personnalise les tâches d'appréciation du rendement et d'évaluation afin de tenir compte des besoins particuliers de certains élèves;
- travaille en collaboration avec les élèves en vue de décrire et de clarifier ce qui va faire l'objet d'une appréciation du rendement et d'une évaluation et la façon dont l'appréciation du rendement et l'évaluation vont se dérouler;
- donne aux élèves une rétroaction régulière, précise, fréquente et cohérente sur leur apprentissage.

Parmi les activités, les tâches et les méthodes d'appréciation du rendement, on trouve les exemples suivants :

- | | |
|---|---|
| • aide-mémoires | • expositions |
| • analyses du rendement | • interrogations, tests, examens |
| • autoévaluations | • mises en scène théâtrales |
| • barèmes de notation | • notes de type anecdotique |
| • certificats | • portfolios |
| • critères de tri (grilles de correction) | • produits fabriqués |
| • démonstrations | • questionnaires, inventaires et sondages |
| • devoirs écrits | • questionnement |
| • échantillons de travaux | • rapports |
| • enquêtes | • rapports et présentations |
| • enregistrements audios | • tâches de rendement |
| • entrevues (structurées ou informelles) | • vidéos |
| • évaluations par les pairs | |

Les portfolios

L'une des caractéristiques principales de l'appréciation du rendement et de l'évaluation dans l'éducation coopérative est l'utilisation de portfolios. Le portfolio se compose d'une sélection représentative des travaux de l'élève qui montre bien ses efforts, ses progrès et ses réalisations. Il illustre les activités effectuées en éducation coopérative.

Le portfolio permet aux élèves de prendre part au processus d'appréciation du rendement et d'évaluation de leur apprentissage. Les portfolios les plus utiles sont

ceux qui donnent aux élèves l'occasion de réfléchir à leur apprentissage et de prendre des décisions à son sujet. Il faut que l'enseignant et les élèves décident ensemble du contenu du portfolio et élaborent ensemble les critères d'évaluation de celui-ci. Il faut que le portfolio comprenne :

- des lignes directrices pour la sélection des articles;
- des critères pour évaluer le mérite des articles;
- des indices montrant que l'élève se livre à une réflexion.

L'appréciation du rendement à l'aide d'un portfolio est tout particulièrement utile pour les élèves qui ont besoin d'un soutien important. Il faut que l'enseignant insère des observations et des échantillons de travaux issus d'évaluations informelles dans le portfolio et l'utilise pour déterminer, en collaboration avec l'élève, les forces et les besoins de ce dernier et pour choisir des activités d'apprentissage et des travaux qui reflètent au mieux les progrès de l'élève dans la réalisation des résultats d'apprentissage.

Il est important que les élèves montrent leur portfolio aux autres élèves, de façon à ce que tous aient sous les yeux des exemples qui représentent un vaste éventail de modes d'expression et de niveaux de complexité dans les idées et dans le savoir.

Grâce aux plans de travail et aux autres formes de planification, ainsi qu'à un travail répété de révision, les élèves peuvent examiner leur propre progression et montrer à l'enseignant, à leurs parents et aux autres ce qu'ils ont réalisé.

Le portfolio VieTravail

Il faut encourager les élèves à se constituer un portfolio VieTravail qui montre leurs réalisations dans un contexte qui dépasse tel ou tel cours pris isolément, avec des lettres, des certificats et des photos, en plus des documents écrits. Lorsque les élèves du secondaire souhaitent montrer leurs réalisations à un employeur potentiel ou aux bureaux d'admission d'établissements d'enseignement supérieur, ce portfolio peut s'avérer très utile.

Il est important de noter que le portfolio VieTravail n'est pas un outil d'appréciation du rendement. Il peut inclure des produits fabriqués qui ont déjà servi dans le cadre d'une appréciation du rendement, mais il s'agit d'un outil servant à mettre en évidence les forces, les centres d'intérêt et les aptitudes de l'élève et à montrer sa progression.

Tests et examens

Les tests et les examens traditionnels ne sont pas, en eux-mêmes, adéquats pour apprécier l'apprentissage effectué par l'élève. Il est possible de réviser et d'adapter le format de ces tests et de ces examens afin qu'ils soient le reflet des différents aspects fondamentaux du programme d'études. Certains enseignants, par exemple, ont conçu des tests et des examens qui s'appuient sur des formes d'apprentissage en collaboration ou en petits groupes, sur des projets ou sur l'apprentissage illustré par le portfolio de l'élève. Dans une salle de classe qui se veut interactive, il est utile de donner aux élèves la possibilité de travailler en collaboration sur un test ou un examen. Cela permet d'évaluer l'apprentissage à un niveau supérieur à celui de la simple mémorisation d'informations. On touche, par exemple, à l'apprentissage qui exige un travail de synthèse, d'analyse ou d'évaluation.

Les élèves peuvent travailler en collaboration, par exemple, lors d'activités faisant intervenir la résolution d'un problème. Cela peut leur permettre de clarifier et de mieux définir la tâche à effectuer et de préparer ensuite, soit ensemble soit individuellement, leur réponse. On peut proposer aux élèves tout un éventail de questions ou de problèmes et leur demander de s'efforcer, en collaboration, de clarifier leur compréhension du travail demandé et de préparer les réponses pour un examen qui ne portera que sur l'une des questions ou l'un des problèmes présenté(e)s. La première liste de questions et de problèmes peut être dressée par l'enseignant lui-même, élaborée dans le cadre d'une négociation entre l'enseignant et les élèves ou élaborée par les élèves et révisée par l'enseignant.

Les tests et les examens qui se concentrent sur le processus permettent aux élèves de montrer les connaissances et les compétences qu'ils possèdent et d'appliquer les méthodes à de multiples étapes différentes du processus d'apprentissage (par exemple, dans la mise en évidence de problèmes, de difficultés et de possibilités, dans le rassemblement, l'évaluation et la synthèse des informations, dans la mise en évidence de diverses options et dans l'élaboration et l'évaluation de solutions).

Les tests et examens traditionnels risquent de poser un certain nombre de problèmes sur le plan de l'emploi du temps et de la répartition des ressources. Les tests et les examens fondés sur le processus, en revanche, peuvent être entrepris par étapes, sur plusieurs périodes de cours, sur plusieurs jours. Les élèves ont l'occasion de réviser leur savoir et leur compréhension, d'y réfléchir et de les prolonger. L'enseignant a la possibilité d'élaborer des appréciations du rendement exhaustives, d'observer et d'évaluer l'apprentissage des élèves à de multiples étapes dans le processus et d'utiliser le temps dont il dispose de façon souple.

Certificats

Dans certains cours, il est nécessaire que les élèves montrent ce qu'ils ont appris dans le cadre de tests ou d'examens d'entrée, pour obtenir un nouveau certificat ou pour revaloriser un certificat existant. On peut reproduire ce type d'examen dans la salle de classe, afin d'aider les élèves à se préparer aux conditions et aux formats d'évaluation qu'ils risquent de rencontrer dans le contexte professionnel ou dans l'enseignement supérieur.

Afin que ce type d'appréciation du rendement soit une activité d'apprentissage utile, il faut que l'enseignant définisse un contexte et une fonction bien précis, comme, par exemple, le fonctionnement d'un appareil, l'identification des étiquettes sur des matériaux ou la démonstration d'une technique ou d'une procédure.

Suggestions pour les outils d'évaluation et les pourcentages

VOLET DANS L'ÉCOLE

• évaluation des compétences	5 %
• curriculum vitæ et lettre de motivation	10 %
• examen ou devoir pour l'achèvement du volet dans l'école	10 %
• achèvement du plan d'apprentissage	10 %
• portfolio VieTravail	15 %

STAGE EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE

• évaluations de l'élève par l'organisme d'accueil	30 %
• journal / registre hebdomadaire (signé)	10 %
• devoirs de réflexion	10 %

Total 100 %

À NOTER : Lorsque l'élève est absent lors d'un stage d'éducation coopérative et n'a pas d'excuse, on traite le problème conformément à la politique d'assiduité de l'école.

Contextes de l'apprentissage et de l'enseignement

Les principes de l'apprentissage

Les programmes des écoles publiques se fondent sur des principes concernant l'apprentissage que nous recommandons aux enseignants et aux administrateurs d'utiliser comme point de départ lorsqu'ils préparent des activités pour leurs élèves. Ces principes sont les suivants.

1. L'apprentissage est un processus de construction active du savoir.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de créer des environnements et de prévoir des activités qui favorisent l'interrogation, la remise en cause, la formulation de prévisions, l'exploration, le rassemblement de données, les jeux éducatifs et la communication;
- d'offrir aux apprenants des activités qui les encouragent à construire eux-mêmes leur savoir, comme, par exemple, les travaux pratiques et les activités intellectuellement stimulantes en mathématiques et en sciences, le théâtre, l'expression artistique et la rédaction et la discussion en vue d'apprendre;
- de proposer aux apprenants des activités qui les invitent à participer activement et qui aient de la pertinence pour eux personnellement.

2. Les élèves construisent leurs nouvelles connaissances et leur donnent une signification par rapport à leurs connaissances et expériences antérieures.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de déterminer ce que les élèves savent déjà et savent déjà faire;
- de créer des environnements d'apprentissage et de préparer des activités qui tirent profit des connaissances préalables des apprenants;
- de s'assurer que les apprenants sont capables de se reconnaître dans le matériel pédagogique utilisé à l'école;
- de reconnaître la grande diversité des expériences et des activités que les élèves apportent à l'école, d'apprécier leur valeur et de les utiliser;
- d'offrir des activités d'apprentissage qui respectent et défendent l'identité raciale, culturelle et sociale des élèves;
- de s'assurer que les élèves sont invités ou poussés à tirer profit de leurs connaissances préalables et intègrent les nouvelles connaissances qu'ils acquièrent dans leur savoir existant.

3. L'apprentissage s'améliore lorsqu'il se déroule dans un environnement de bonnes relations sociales et de collaboration.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de s'assurer que les discussions, le travail en groupe et la collaboration sont au centre de ce qui se fait en classe;
- de veiller à ce que les apprenants aient fréquemment l'occasion d'apprendre avec les autres et grâce aux autres;
- de mettre en place des structures permettant aux apprenants de prendre part à diverses formes d'interaction avec leurs camarades et avec des adultes;
- d'aider les élèves à se considérer comme faisant partie d'une communauté d'apprenants.

4. Il faut que les élèves continuent à considérer l'apprentissage comme un tout cohérent.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de prévoir des occasions pour eux-mêmes d'aider les élèves à faire le lien entre les différentes matières du programme d'études et avec le monde extérieur et de mettre en place des activités dont la structure exige des élèves qu'ils réfléchissent à ces liens;
- d'inviter les élèves à appliquer des méthodes qui proviennent de l'ensemble du programme d'études à la résolution de problèmes tirés de la vie réelle.

5. Il faut que les élèves aient le sentiment qu'ils sont capables de faire des choses et qu'ils réussissent dans ce qu'ils font.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de proposer des activités, des ressources et des défis qui correspondent au niveau auquel se situe l'apprenant dans son développement;
- de faire part à tous les élèves du niveau élevé de leurs attentes en ce qui concerne les résultats à obtenir;
- d'encourager les élèves à prendre des risques dans leur apprentissage;
- de s'assurer que tous les élèves font régulièrement l'expérience d'une véritable réussite;
- de mettre en valeur l'expérimentation et de considérer l'expérimentation et l'approximation comme étant des signes que l'élève est en train de progresser dans son apprentissage;
- d'offrir fréquemment aux élèves l'occasion de réfléchir à ce qu'ils font et savent faire et de le décrire;
- de proposer des activités et des ressources pédagogiques qui tiennent compte de la diversité de la communauté locale et du monde dans son ensemble;
- de proposer des activités d'apprentissage qui renforcent l'estime de soi des élèves.

6. Les apprenants ont différentes façons d'apprendre et de représenter leurs connaissances.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de reconnaître les préférences de chaque apprenant en ce qui concerne sa façon de construire son savoir et d'offrir aux élèves des occasions de construire leur savoir de façon différente;

- de prévoir un large éventail d'activités et de méthodes d'évaluation;
- de mettre en évidence et de reconnaître la diversité des façons dont les élèves acquièrent et représentent leur savoir et de tirer profit de cette diversité;
- de mettre en place, à intervalles fréquents, des occasions structurées pour les élèves d'utiliser diverses formes d'expression artistique (musique, théâtre, arts visuels, danse, mouvement, artisanat) pour explorer, formuler et exprimer des idées.

7. La réflexion fait partie intégrante de l'apprentissage.

Les enseignants et les administrateurs ont donc pour responsabilité :

- de mettre en question leurs convictions et leurs méthodes dans le cadre d'une réflexion continue sur leur enseignement;
- d'encourager les élèves à réfléchir à leur façon d'apprendre et aux expériences qu'ils vivent;
- d'encourager les élèves à reconnaître ce qu'ils apprennent et à l'exprimer;
- d'aider les élèves à utiliser leur propre travail de réflexion pour apprendre à se connaître eux-mêmes en tant qu'apprenants, à faire des liens avec les autres choses qu'ils ont apprises et à avancer dans leur apprentissage.

Motivation de tous les apprenants

« Quelle que soit la définition de la motivation que vous utilisez ou la dimension que vous envisagez, les recherches confirment le truisme suivant dans le domaine éducatif : plus on est motivé, plus on apprend. » — Hume (2011), p. 6

La motivation des élèves est au cœur même de l'apprentissage. Les élèves sont motivés par l'apprentissage quand on leur offre des occasions de s'investir davantage dans cet apprentissage. Il est crucial que les enseignants en tiennent compte lorsqu'ils préparent et mettent en œuvre leur enseignement. Pour que l'enseignement soit efficace, il faut qu'il motive tous les apprenants, qu'il les accepte dans toute leur diversité et qu'il leur apporte à tous un appui, avec tout un éventail d'activités d'apprentissage adaptées à leur âge et à leur stade de développement.

Le présent programme d'études est conçu de façon à offrir des possibilités d'apprentissage qui sont équitables et accessibles et qui favorisent l'intégration des multiples facettes de la diversité telle qu'elle se manifeste dans la salle de classe aujourd'hui. Lorsque l'enseignant connaît bien ses élèves individuellement en tant qu'apprenants et en tant qu'individus, ceux-ci ont plus de chances d'être motivés par l'apprentissage, de participer aux activités dans la salle de classe, de persévérer dans les situations difficiles et de se livrer à un travail de réflexion sur leur apprentissage.

Des milieux d'apprentissage dans lesquels les élèves se sentent soutenus

Lorsque le milieu d'apprentissage est positif et que les élèves s'y sentent soutenus, cela a un profond impact sur l'apprentissage. Il faut que les élèves se sentent en sécurité sur le plan physique, social, affectif et culturel pour qu'ils soient disposés à prendre des risques dans leur apprentissage. Lorsque les élèves ont le sentiment d'avoir leur place dans la salle de classe, qu'ils y observent la passion de leur enseignant pour

l'apprentissage et l'enseignement, qu'on les y encourage à participer et qu'on leur propose des défis appropriés, ils ont de meilleures chances de connaître la réussite.

Les enseignants tiennent compte du fait que les élèves ne progressent pas tous à la même cadence et qu'ils ne partent pas tous du même point de départ en ce qui concerne leurs connaissances préalables sur des concepts particuliers, leurs compétences et leurs résultats d'apprentissage. L'enseignant offre à l'ensemble des élèves un accès équitable à l'apprentissage en prenant les précautions suivantes :

- L'enseignement et l'évaluation sont souples et offrent de multiples modes de représentation.
- Les élèves ont la possibilité de participer à l'apprentissage de multiples manières.
- Les élèves sont en mesure d'exprimer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de multiples manières. (Hall, Meyer et Rose, 2012)

Dans un milieu dans lequel les élèves se sentent soutenus, l'enseignant prévoit des activités d'apprentissage qui aident chaque élève à parvenir aux résultats d'apprentissage du programme d'études. L'enseignant utilise diverses approches pédagogiques pertinentes pour aider les élèves à connaître la réussite :

- offrir tout un éventail d'activités d'apprentissage qui prolongent et élargissent les forces et les connaissances existantes des élèves;
- offrir à tous les élèves un accès équitable aux stratégies, ressources et technologies pédagogiques appropriées;
- faire participer les élèves à la définition des critères pour l'appréciation du rendement et l'évaluation;
- motiver les élèves et leur proposer des défis à l'aide de pratiques axées sur l'interrogation;
- formuler sa propre façon de penser pour donner l'exemple de stratégies de compréhension et d'acquisition de nouvelles connaissances;
- ménager un équilibre entre les activités d'apprentissage individuelles, en petits groupes et avec la classe tout entière;
- échafauder l'enseignement et les devoirs selon les besoins et faire régulièrement part de ses réactions avec des commentaires descriptifs et pertinents tout au long du processus d'apprentissage;
- intégrer des possibilités d'« apprentissage hybride » en incluant un milieu d'apprentissage en ligne qui prolonge l'apprentissage au-delà de ce qui se fait physiquement dans la salle de classe;
- encourager les élèves à prendre du temps et à persévérer, lorsque cela est approprié, en vue de parvenir à tel ou tel résultat d'apprentissage particulier.

Multiples modes d'apprentissage

« Les progrès des neurosciences et des sciences de l'éducation au cours des 40 dernières années ont remodelé notre compréhension du fonctionnement du cerveau lors de l'apprentissage. L'une des révélations les plus claires et les plus importantes des recherches sur le cerveau est que ce qu'on appelle un "élève normal" n'existe pas. » (Hall, Meyer et Rose, 2012, p. 2) Les enseignants qui connaissent bien leurs élèves sont bien conscients des différences entre individus sur le plan de l'apprentissage et se servent de cela pour orienter leurs décisions sur le plan de l'enseignement et de l'évaluation.

Il existe des variations considérables dans les façons dont les élèves dégagent le sens des choses et manifestent leur apprentissage. Chaque élève a tendance à préférer un style ou quelques styles d'apprentissage bien particuliers. Les enseignants sont souvent en mesure de détecter les forces et les styles d'apprentissage grâce à leurs observations et à leurs conversations avec les élèves. Ils peuvent également se faire une meilleure idée des styles d'apprentissage en prenant conscience des centres d'intérêt et des talents personnels des élèves. Avec des pratiques d'enseignement et d'évaluation conçues en vue de tenir compte de la multiplicité des styles d'apprentissage, on offre plus de possibilités à l'ensemble des élèves de connaître la réussite.

On aborde de multiples styles d'apprentissage dans la salle de classe, mais les trois qu'on retrouve le plus souvent sont les suivants :

- style auditif (exemples : écouter l'enseignant quand il donne l'exemple en illustrant à haute voix des stratégies ou participer à des discussions entre camarades);
- style kinesthésique (exemples : examiner des articles fabriqués ou résoudre des problèmes à l'aide d'outils et d'objets à manipuler);
- style visuel (exemples : lire des textes imprimés et illustrés ou regarder des clips vidéos).

Pour en savoir plus, veuillez vous référer aux ouvrages *Frames of Mind: The Theory of Multiple Intelligences* (Gardner, 2007) et *How to Differentiate Instruction in Mixed-Ability Classrooms* (Tomlinson, 2001).

Égalité entre les filles et les garçons dans le programme d'études et dans la salle de classe

Il est important que le programme d'études et le climat dans la salle de classe respectent le vécu et les valeurs de tous les élèves et qu'il n'y ait aucun préjugé à l'encontre des filles ou des garçons dans les ressources pédagogiques et dans les méthodes d'enseignement. L'enseignant favorise l'égalité entre les filles et les garçons dans la salle de classe en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- Il définit des attentes de niveau élevé pour tous les élèves.
- Il offre à tous les élèves des occasions égales de faire des suggestions et de répondre.
- Il donne lui-même l'exemple, en utilisant un langage équitable et en faisant preuve de respect quand il écoute les élèves et interagit avec eux.
- Il met en évidence les préjugés dans la société en matière d'identité de genre et d'identité sexuelle et il les aborde ouvertement.

Valorisation de la diversité : prise en compte des différences culturelles dans l'enseignement

« L'enseignement s'inscrit dans des contextes pertinents sur le plan social et les tâches sont pertinentes et pleines de sens pour les élèves dans leur vie. Ceci permet de pousser les élèves à se livrer à un travail de résolution de problèmes et de raisonnement de haut calibre et de renforcer leur motivation (Frankenstein, 1995; Gutstein, 2003; Ladson-Billings, 1997; Tate, 1995). » — Herzig (2005)

L'enseignant comprend que les élèves ont tous un vécu et un bagage culturel différents et que chaque élève a des connaissances antérieures différentes sur lesquelles il s'appuie dans son apprentissage. L'enseignant s'appuie donc sur ce qu'il sait de ses élèves en tant qu'individus, reconnaît la valeur de leurs acquis et en tient compte, en adoptant diverses stratégies d'enseignement et d'évaluation qui prennent en compte

les différences culturelles, de façon à rendre l'apprentissage plus motivant, pertinent et accessible pour l'ensemble des élèves. Pour en savoir plus, veuillez consulter la *Politique en matière d'équité raciale* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2002) et le *Cadre de référence sur l'équité raciale et la compétence culturelle* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2011).

Élèves ayant des besoins sur le plan de la communication, du langage et de l'apprentissage

Dans la salle de classe d'aujourd'hui, on a des élèves en provenance de divers milieux, avec divers niveaux d'aptitude, à divers stades de développement et avec divers besoins sur le plan de l'apprentissage. L'enseignant observe les élèves et interagit avec eux pendant qu'ils travaillent sur les tâches qu'il leur donne, ce qui lui permet de mettre en évidence les domaines dans lesquels il leur faut un soutien supplémentaire pour parvenir aux objectifs de l'apprentissage. L'enseignant peut alors proposer, en réponse, tout un éventail de stratégies d'enseignement. Dans le cas des élèves qui rencontrent des difficultés, il est important que l'enseignant fasse la distinction entre ceux pour qui c'est le contenu du programme qui présente des difficultés et ceux pour qui ce sont des problèmes de langue qui sont à la base de leurs difficultés scolaires. Lorsque le français est pour l'élève une langue additionnelle, il est possible qu'il faille lui proposer des résultats d'apprentissage d'un niveau différent ou des résultats d'apprentissage individualisés à titre temporaire, en particulier dans les domaines faisant appel au langage, en attendant que sa maîtrise de la langue se développe. L'enseignant comprend bien que, si les élèves peuvent sembler démotivés, c'est souvent en raison de difficultés dans leur vie personnelle ou la famille, de problèmes de santé mentale ou d'un manque d'estime de soi, qui entraîne une perte de confiance en soi affectant leur motivation vis-à-vis de l'apprentissage. Lorsque l'enseignant fait preuve de bienveillance et de soutien, il montre qu'il croit en les capacités d'apprentissage des élèves et il utilise leurs forces pour susciter de petites réussites, qui contribueront à renforcer leur motivation vis-à-vis de l'apprentissage et à leur donner de l'espoir.

Élèves doués et talentueux

L'idée qu'on se fait des individus doués tient compte de la diversité, des multiples formes d'aptitude et de la nécessité de favoriser l'intégration de tous. Certains talents sont faciles à observer dans la salle de classe parce qu'ils sont déjà bien développés et les élèves concernés ont eu l'occasion de les exprimer dans le cadre d'activités scolaires et parascolaires offertes couramment dans les écoles. Dans d'autres cas, les talents particuliers ne se développent que si l'on expose les élèves à de nombreux domaines variés et à de nombreuses activités pratiques variées. Notre vision de l'apprentissage au XXI^e siècle défend l'idée que, pour renforcer la motivation de la plupart des élèves, il faut proposer des activités centrées sur des problèmes, axées sur l'interrogation et de nature ouverte. Les élèves doués et talentueux s'épanouissent généralement quand on leur propose de telles activités. On peut enrichir les activités d'apprentissage en leur proposant tout un éventail d'activités et de ressources plus exigeantes sur le plan cognitif, avec une réflexion d'ordre supérieur et avec différents niveaux de complexité et d'abstraction. L'enseignant peut motiver les élèves doués et talentueux en ajustant l'ampleur, la profondeur ou le rythme de son enseignement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document *L'éducation des élèves doués et le développement des talents* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2010).

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage transdisciplinaires et le volet dans l'école de l'éducation coopérative

Les provinces de l'Atlantique se sont mises ensemble pour mettre en évidence les aptitudes et les domaines du savoir qu'elles considèrent comme essentiels pour les élèves finissant leurs études secondaires. Ces aptitudes et ces domaines du savoir sont décrits dans des énoncés appelés les « résultats d'apprentissage transdisciplinaires ». Vous trouverez de plus amples informations sur ces résultats d'apprentissage transdisciplinaires ci-dessous.

Nous incluons également quelques exemples d'activités d'apprentissage dans le volet dans l'école de l'éducation coopérative qui peuvent aider les élèves à parvenir aux résultats d'apprentissage transdisciplinaires.

L'expression artistique

Les finissantes et les finissants seront en mesure de porter un jugement critique sur diverses formes d'art et de s'exprimer par les arts.

La section « Suggestions pour l'apprentissage et pour l'enseignement » de chaque module fournit aux élèves des occasions d'apprécier l'art et de créer des produits reflétant leur compréhension artistique.

Le civisme

Les finissantes et les finissants seront en mesure d'apprécier, dans un contexte local et mondial, l'interdépendance sociale, culturelle, économique et environnementale.

On s'attend à ce que les élèves puissent :

2.2 montrer qu'ils comprennent les hiérarchies, les relations et les normes de comportement dans le milieu de travail

3.1 montrer qu'ils comprennent les principaux volets de la loi et des règlements généraux de la Nouvelle-Écosse sur la santé et la sécurité au travail, y compris les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé concernant la santé et la sécurité au travail

La communication

Les finissantes et les finissants seront capables de comprendre, de parler, de lire et d'écrire une langue (ou plus d'une), d'utiliser des concepts et des symboles mathématiques et scientifiques afin de penser logiquement, d'apprendre et de communiquer efficacement.

On s'attend à ce que les élèves puissent :

1.2 montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent activement

2.2 montrer qu'ils comprennent la hiérarchie, les relations, les normes de comportement et les règles de confidentialité dans le milieu de travail

3.2 montrer qu'ils comprennent les cinq principaux types de dangers dans le milieu de travail et les quatre principaux facteurs contribuant à créer ces dangers

3.3 montrer qu'ils comprennent la gestion des dangers, y compris le rôle du signalement des dangers dans le milieu de travail et le rôle de l'équipement de protection individuelle (EPI)

Le développement personnel

Les finissantes et les finissants seront en mesure de poursuivre leur apprentissage et de mener une vie active et saine.

On s'attend à ce que les élèves puissent :

1.1 choisir et utiliser les stratégies permettant de se fixer un projet approprié et réaliste pour leurs projets d'études et d'orientation professionnelle

1.2 montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent activement

2.1 montrer qu'ils sont prêts à participer aux activités en milieu de travail en mettant en évidence et en évaluant leurs traits de caractère, leurs valeurs, leurs forces et faiblesses, leurs capacités et leurs compétences relatives à l'employabilité

La résolution de problèmes

Les finissantes et les finissants seront capables d'utiliser les stratégies et les méthodes nécessaires à la résolution de problèmes, y compris les stratégies et les méthodes faisant appel à des concepts reliés au langage, aux mathématiques et aux sciences.

On s'attend à ce que les élèves puissent :

1.2 montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent activement

Les compétences en technologie

Les finissantes et les finissants seront en mesure d'utiliser diverses technologies, de faire preuve d'une compréhension des applications technologiques, et d'appliquer les technologies appropriées à la résolution de problèmes.

On s'attend à ce que les élèves puissent :

3.3 montrer qu'ils comprennent la gestion des dangers, y compris le rôle du signalement des dangers dans le milieu de travail et le rôle de l'équipement de protection individuelle (EPI)

3.4 montrer qu'ils comprennent les différentes composantes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : formation, étiquetage, fiches signalétiques

Résultats d'apprentissage du programme d'études du volet dans l'école de l'éducation coopérative

Module 1 – Orientation

On s'attend à ce que les élèves puissent :

- 1.1 choisir et utiliser les stratégies permettant de se fixer un projet approprié et réaliste pour leurs projets d'études et d'orientation professionnelle
- 1.2 montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent activement

Module 2 – Préparation au monde du travail

On s'attend à ce que les élèves puissent :

- 2.1 montrer qu'ils sont prêts à participer aux activités en milieu de travail en mettant en évidence et en évaluant leurs traits de caractère, leurs valeurs, leurs forces et faiblesses, leurs capacités et leurs compétences relatives à l'employabilité
- 2.2 montrer qu'ils comprennent la hiérarchie, les relations, les normes de comportement et les règles de confidentialité dans le milieu de travail

Module 3 – Santé et sécurité au travail

On s'attend à ce que les élèves puissent :

- 3.1 montrer qu'ils comprennent les principaux volets de la loi et des règlements généraux de la Nouvelle-Écosse sur la santé et la sécurité au travail, y compris les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé concernant la santé et la sécurité au travail
- 3.2 montrer qu'ils comprennent les cinq principaux types de dangers dans le milieu de travail et les quatre principaux facteurs contribuant à créer ces dangers
- 3.3 montrer qu'ils comprennent la gestion des dangers, y compris le rôle du signalement des dangers dans le milieu de travail et le rôle de l'équipement de protection individuelle (EPI)
- 3.4 montrer qu'ils comprennent les différentes composantes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : formation, étiquetage, fiches signalétiques

MODULE 1 – ORIENTATION (9 HEURES)

1.1 On s'attend à ce que les élèves puissent choisir et utiliser les stratégies permettant de se fixer un projet approprié et réaliste pour leurs projets d'études et d'orientation professionnelle.

Suggestions pour l'évaluation

Il faut que les élèves :

- énoncent leurs idées concernant leur plan de formation, en faisant évoluer leur réflexion à mesure qu'ils reçoivent de nouvelles informations;
- évaluent leurs résultats scolaires et leur expérience vécue afin de se fixer des buts réalistes pour leurs études et pour leur orientation;
- mettent en évidence et énoncent leurs forces et leurs carences et prévoient des stratégies pour tirer profit de ces forces / combler ces carences.

L'enseignant peut utiliser :

- des aide-mémoires pour contrôler les comportements dans la salle de classe;
- des grilles pour évaluer les plans d'action en orientation;
- des entrevues avec les élèves sur le processus de planification;
- des travaux de réflexion par écrit.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- présenter les divers formulaires utilisés pendant le cours qui indiquent les attentes et les responsabilités des élèves;
- fournir un éventail de ressources permettant aux élèves de faire des recherches sur les informations qui leur permettront de bien préparer leur orientation;
- fournir un modèle pour le processus de planification de l'orientation;
- inviter le personnel responsable de l'orientation à venir en classe pour fournir des informations sur l'orientation et sur les études postsecondaires;
- inviter des représentants de la communauté à venir parler de leur propre parcours, de leur propre vécu et de l'évolution de leurs buts au fil du temps.

Les élèves peuvent :

- utiliser des informations sur les tendances dans le marché du travail et dans le travail et sur la démographie dans l'entreprise pour faciliter la préparation de leur orientation;
- utiliser des informations sur eux-mêmes qu'ils ont obtenues grâce à divers inventaires d'autoévaluation pour :
 - déterminer l'impact que leurs attitudes, leurs croyances et leurs valeurs ont sur leurs choix en matière d'orientation;
 - établir le lien que peuvent avoir leurs choix en matière d'orientation avec leur type de personnalité, leurs forces, leur style d'apprentissage et leurs compétences;
 - présenter des informations à la classe sur une profession ou une personne donnée qui a suivi une orientation spécifique.

- préparer un plan d'action pour leur orientation se fondant sur leurs buts actuels en matière de formation et d'orientation à court terme et à long terme (voir « Ressources/Notes » et voir le plan d'action à l'annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage »); ce plan d'action devra inclure les éléments suivants :
 - nom de la profession;
 - buts sur une année, sur trois ans et à long terme qui aideront l'élève à s'orienter vers cette profession;
 - difficultés qu'il s'attend à rencontrer dans ses efforts pour réaliser ses buts;
 - ressources (personnes, argent, compétences, expérience) qui l'aideront à réaliser ses buts;
 - rédaction d'un texte de réflexion sur l'importance, selon l'élève, de la préparation de l'orientation.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- *Career Cruising* (Anaca Technologies Ltd., 2014) : www.careercruising.com
- Service Canada (Canada, 2014) : www.servicecanada.gc.ca
- Careers Nova Scotia (Nouvelle-Écosse, 2014) : <http://careers.novascotia.ca>
- Statistique Canada (Canada, 2014) : www.statcan.gc.ca
- Les ressources Moodle suivantes exigent une clé d'inscription. Communiquez avec le coordinateur « Youth Pathways and Transitions » ou avec le coordinateur de l'apprentissage en milieu communautaire au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour obtenir cette clé.
 - Moodle sur la préparation de l'orientation : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle facilite la réalisation des résultats d'apprentissage en orientation.)
 - Moodle sur l'éducation coopérative : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle facilite le déroulement du volet dans l'école et du stage en milieu communautaire de tous les cours d'éducation coopérative.)



Documents imprimés

- *Le portfolio VieTravail pour les élèves de la Nouvelle-Écosse – Ressource pour l'enseignement* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2005) : <http://lifework.ednet.ns.ca/teachers/resources/Portfolio%20VieTravail.pdf>
- *Orientation 10^e année* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, à venir)
- *Orientation 11^e année* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, à venir)
- *La communauté en tant que salle de classe – Ressource pour l'éducation coopérative*
- *Compétences relatives à l'employabilité 2000+ – boîte à outils* (Conference Board du Canada, 2000) (est disponible auprès des consultants en apprentissage en milieu communautaire des conseils scolaires ou peut s'acheter à www.conferenceboard.ca/topics/education/learning-tools/employability-skills-fr.aspx)
- *Horizons 2000+*, chapitre 3 : « Établis tes objectifs personnels » (Misener et Butler, 1999) (épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe)

MODULE 1 – ORIENTATION (9 HEURES)

1.2 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent le processus d'orientation professionnelle et y participent activement.

Suggestions pour l'évaluation

Il faut que les élèves :

- montrent qu'ils participent attentivement au travail de recherche et d'exploration des professions;
- se préparent activement à l'entrevue d'embauche;
- choisissent des articles / titres de compétence appropriés pour composer leur portfolio VieTravail;
- prennent conscience de l'importance qu'il y a à revenir sur les buts qu'ils se sont fixés et les données qu'ils ont rassemblées à leur propre sujet;
- évaluent l'utilité des informations sur l'orientation et sur les études qu'ils obtiennent.

L'enseignant peut utiliser :

- les articles / titres de compétence rassemblés par les élèves en guise d'éléments illustrant leur développement;
- des aide-mémoires sur les comportements et les attitudes des élèves vis-à-vis des recherches sur les professions;
- des jeux de rôles simulant des entretiens d'embauche;
- des rencontres avec l'élève ou des conversations informelles avec l'élève sur son exploration des professions.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- donner l'exemple des comportements utiles lors des entretiens, en notant le type de questions que poseront probablement les employeurs et les questions qu'ils n'ont pas le droit de poser pour des raisons de protection des droits de la personne;
- fournir tout un éventail de ressources pour aider les élèves lors de leurs recherches sur les professions : description de professions / d'emplois, forums de recherche d'emploi, informations sur les programmes d'études postsecondaires et les programmes de formation d'apprentis, etc.;
- faciliter les relations entre les élèves et les conseillers d'orientation;
- aider les élèves à choisir des articles appropriés pour illustrer leurs réalisations et à développer leur portfolio VieTravail.

Les élèves peuvent :

- choisir des professions et faire des recherches sur ces professions pour obtenir des informations sur :
 - les études nécessaires;
 - les débouchés;
 - les emplois apparentés;
 - d'autres aspects qui pourraient les intéresser.

- mettre régulièrement à jour leur plan d'apprentissage pour l'inclure dans leur portfolio VieTravail;
- élaborer des scripts pour diverses situations dans les entretiens d'embauche et mettre en scène ces scripts dans le cadre de jeux de rôles, en jouant tour à tour le rôle de l'employeur et le rôle de la personne à la recherche d'un emploi;
- organiser à l'improviste des simulations d'entretiens avec des adultes — enseignants, membres de la famille, amis de la famille, etc. — pour travailler sur leurs aptitudes dans ce domaine et acquérir une plus grande aisance vis-à-vis du processus de l'entretien;
- interviewer quelqu'un qui travaille dans une profession qui les intéresse pour en apprendre davantage sur :
 - les études exigées;
 - les débouchés;
 - les avantages/inconvénients de l'emploi dans cette profession (voir l'annexe B, « Réflexion sur l'apprentissage – Interview pour rassembler des informations », qui fournit un format utile pour l'interview);
- se fixer des buts pour se préparer à la profession qu'ils envisagent et travailler fort pour obtenir des articles apparentés qu'ils pourront inclure dans leur portfolio VieTravail.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Les ressources Moodle suivantes exigent une clé d'inscription. Communiquez avec le coordinateur « Youth Pathways and Transitions » ou avec le coordinateur de l'apprentissage en milieu communautaire au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour obtenir cette clé.
 - Moodle sur la préparation de l'orientation : <http://nsvs.ednet.ns.ca>
(Ce Moodle facilite la réalisation des résultats d'apprentissage en orientation.)
 - Moodle sur l'éducation coopérative : <http://nsvs.ednet.ns.ca>
(Ce Moodle facilite le déroulement du volet dans l'école et du stage en milieu communautaire de tous les cours d'éducation coopérative.)
- *Monster Canada* (Monster, 2014) : www.monster.ca – offre de l'aide sur divers sujets en rapport avec l'orientation professionnelle : conseils pour les entrevues, rédaction d'un *curriculum vitae*, etc.



Documents imprimés

- *Le portfolio VieTravail pour les élèves de la Nouvelle-Écosse – Ressource pour l'enseignement* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2005) : <http://lifework.ednet.ns.ca/teachers/resources/Portfolio%20VieTravail.pdf>



Notes

- Voir aussi les ressources et les notes pour le résultat d'apprentissage 1.1.

MODULE 2 – PRÉPARATION AU MONDE DU TRAVAIL (8 HEURES)

2.1 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils sont prêts à participer aux activités en milieu de travail en mettant en évidence et en évaluant leurs traits de caractère, leurs valeurs, leurs forces et faiblesses, leurs capacités et leurs compétences relatives à l'employabilité.

Suggestions pour l'évaluation

Il faut que les élèves montrent :

- qu'ils sont conscients qu'il est important de se préparer au monde du travail si on veut réussir;
- qu'ils sont capables d'accéder à divers outils leur permettant de mettre en évidence les domaines où ils sont bien préparés et ceux où ils sont moins bien préparés au monde du travail;
- qu'ils sont prêts à utiliser ce qu'ils ont appris grâce aux outils d'évaluation;
- qu'ils ont des aptitudes sociales appropriées sur le plan personnel et pour le monde du travail.

L'enseignant peut utiliser diverses stratégies d'évaluation :

- aide-mémoires sur les forces et les faiblesses sur le plan de la personnalité;
- aide-mémoire pour l'observation en salle de classe;
- grilles pour des travaux spécifiques;
- travaux écrits (textes de réflexion dans un journal, courriels, récits, etc.);
- articles et échantillons de travaux : *curriculum vitae*, lettre de motivation, formulaire de candidature, etc.;
- rencontres enseignant/élève pour surveiller l'évolution de l'attitude de l'élève et de son niveau de préparation.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- encourager les élèves à participer à des programmes en dehors de l'école pour obtenir des certificats qui les aideront à se préparer au monde du travail;
- fournir un éventail d'inventaires d'autoévaluation parmi lesquels les élèves pourront faire un choix (voir les notes dans « Ressources/Notes »);
- présenter les compétences relatives à l'employabilité telles qu'elles sont définies par le Conference Board du Canada (voir annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage – Aide-mémoire de l'élève pour les compétences relatives à l'employabilité 2000+ »), en organisant une activité de « manège » dans laquelle les élèves font un remue-ménage sur leurs connaissances existantes concernant les compétences relatives à l'employabilité (voir annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage – Activité de manège sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+ »);
- créer un mur de mots avec le vocabulaire utilisé dans le milieu de travail, afin d'encourager les élèves à se préparer au milieu de travail;

- se livrer à des discussions informelles en tête-à-tête ou en petits groupes sur la préparation du monde du travail pour :
 - encourager les élèves à réfléchir à leur autoévaluation;
 - rassembler des informations sur le niveau de préparation des élèves au monde du travail.

Les élèves peuvent :

- effectuer divers inventaires d'autoévaluation afin d'évaluer périodiquement leurs progrès dans la préparation au monde du travail :
 - aide-mémoires pour les forces et les faiblesses dans la personnalité;
 - aide-mémoires pour les compétences relatives à l'employabilité;
 - valeurs relatives au monde du travail (voir annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage – Inventaires des valeurs relatives au monde du travail »);
- mettre en évidence les compétences et les aptitudes dont ils auront besoin pour leur stage professionnel à venir ou pour un travail qu'ils pourront avoir ultérieurement;
- rédiger des textes de réflexion dans leur journal sur ce qu'ils ont compris concernant leur préparation au monde du travail;
- préparer / mettre à jour leur *curriculum vitae* et leur lettre de motivation, ainsi que d'autres articles montrant leur niveau de préparation au monde du travail.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- *Career Cruising* (Anaca Technologies Ltd., 2014) : www.careercruising.com
- Les ressources Moodle suivantes exigent une clé d'inscription. Communiquez avec le coordinateur « Youth Pathways and Transitions » ou avec le coordinateur de l'apprentissage en milieu communautaire au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour obtenir cette clé.
 - Moodle sur la préparation de l'orientation : <http://nsvs.ednet.ns.ca>
(Ce Moodle facilite la réalisation des résultats d'apprentissage en orientation.)
 - Moodle sur l'éducation coopérative : <http://nsvs.ednet.ns.ca>
(Ce Moodle facilite le déroulement du volet dans l'école et du stage en milieu communautaire de tous les cours d'éducation coopérative.)
- *Monster Canada* (Monster, 2014) : www.monster.ca – offre de l'aide sur divers sujets en rapport avec l'orientation professionnelle : conseils pour les entrevues, rédaction d'un *curriculum vitae*, etc.
- Service Canada, « Jeunes et étudiants » (Canada, 2014) : www.servicecanada.gc.ca/fra/auditoires/jeunes/index.shtml



Documents imprimés

- *Horizons 2000+*, activités supplémentaires au chapitre 1 (« Apprends à te connaître ») et au chapitre 6 (« Les choix de carrière dans un monde en constante évolution »). Voir aussi l'étude de cas « Junior Board Boosts Centre » à la page 77.
- *Horizons 2000+ – Guide de l'enseignant* (Misener et Butler, 1999) (épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe) : fournit plusieurs inventaires utiles pour l'autoévaluation des élèves.



Notes

En plus des inventaires disponibles dans diverses ressources de la liste des ressources pédagogiques autorisées, vous trouverez en ligne tout un éventail d'inventaires sur la personnalité (dont les thèmes de Holland), d'inventaires des valeurs et des centres d'intérêt et de questionnaires sur les compétences, les aptitudes et les traits de caractère. Quels que soient les outils dont vous vous servirez, il est important d'aider les élèves à clarifier les résultats et ce qu'ils signifient pour la planification de leur orientation.

- La ressource *Chercher un emploi* de Service Canada fournit des informations utiles sur :
 - la préparation d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation et les techniques pour remplir les formulaires de candidature (p. 26–32); vous trouverez également ces informations sur le site Web de Service Canada, sous la section destinée aux jeunes;
 - la mise en évidence des compétences liées à l'emploi (p. 1–15).
- Les élèves en éducation coopérative doivent régulièrement vérifier leurs progrès sur les compétences relatives à l'employabilité (voir annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage – Aide-mémoire de l'élève pour les compétences relatives à l'employabilité 2000+ »). À leur retour de chaque stage professionnel, ils seront en mesure de noter qu'ils possèdent plusieurs nouvelles compétences et qu'ils se sont améliorés dans une certaine mesure dans les compétences qu'ils possédaient déjà.

MODULE 2 – PRÉPARATION AU MONDE DU TRAVAIL (8 HEURES)

2.2 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent la hiérarchie, les relations, les normes de comportement et les règles de confidentialité dans le milieu de travail.

Suggestions pour l'évaluation

Les élèves doivent effectuer en continu une autoévaluation de leur compréhension des protocoles en vigueur dans le monde du travail, afin de s'assurer qu'ils ont confiance en eux-mêmes lors de leurs interactions pendant leur stage.

L'enseignant peut évaluer le travail des élèves dans les activités en salle de classe :

- en utilisant des aide-mémoires et des grilles pour évaluer diverses tâches afin de noter les progrès / les changements;
- en observant les interactions entre les élèves dans la classe;
- en organisant des entretiens avec les élèves et en leur faisant part de ses réactions à l'oral;
- en examinant et en évaluant les textes de réflexion / articles rédigés par les élèves dans leur journal;
- en remplissant des fiches à la sortie (voir les notes dans « Ressources/Notes »).

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- fournir un forum pour discuter des comportements et des problèmes dans le milieu de travail :
 - les relations avec les autres employés;
 - la hiérarchie des supérieurs dans l'entreprise;
 - les tests obligatoires de dépistage de drogues et les vérifications du casier judiciaire;
 - les droits de la personne dans l'entreprise;
 - le rôle des syndicats et des autres organismes professionnels;
 - le rôle et l'importance de la confidentialité dans le milieu de travail;
- donner lui-même l'exemple de comportements et d'attitudes appropriés en milieu de travail.

Les élèves peuvent :

- participer à une activité de manège (voir annexe B : « Réflexion sur l'apprentissage – Activité de manège sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+ ») sur les comportements appropriés (et non appropriés) au travail :
 - tenue appropriée pour des emplois spécifiques;
 - ponctualité, fiabilité, loyauté;
 - modes et engouements passagers (tatouages, perçages corporels, etc.);
 - langue (argot, vulgarité, etc.);
 - pauses et repas de midi;
 - utilisation des installations (salle de repas de midi, cagnotte pour le café, toilettes, etc.);

- utilisation du téléphone et des ordinateurs (utilisation personnelle contre utilisation pour le travail);
- conduite (langage corporel, mouvements dans l'espace de travail);
- confidentialité (ne pas parler du travail en dehors du travail);
- commérages dans l'entreprise;
- mettre en pratique / en scène dans le cadre de jeux de rôles les comportements sociaux appropriés :
 - langage corporel acceptable;
 - écouter au lieu de parler, quand cela est approprié;
 - serrer la main;
 - regarder la personne dans les yeux;
 - saluer les gens verbalement;
 - faire preuve de courtoisie au téléphone;
 - répondre à un supérieur hiérarchique;
 - manifester son appréciation;
 - envoyer des courriels et d'autres formes de communication numérique (voir « Ressources/Notes »);
- rédiger un texte de réflexion dans leur journal sur ce qu'ils ont compris concernant les comportements appropriés lors de leur stage professionnel.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Workers' Compensation Board of Nova Scotia, 2014) : <http://worksafeforlife.ca/Portals/worksafeforlife/CareerColleges/3.%20Workplace%20Health%20&%20Safety%20OVERVIEW%20For%20Educators.pdf> (Le site Web de la WCBNS comprend diverses ressources, comme « Just for Teachers: An Introduction to Workplace Health and Safety »).
- Les ressources Moodle suivantes exigent une clé d'inscription. Communiquez avec le coordinateur « Youth Pathways and Transitions » ou avec le coordinateur de l'apprentissage en milieu communautaire au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour obtenir cette clé.
 - Moodle sur la préparation de l'orientation : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle facilite la réalisation des résultats d'apprentissage en orientation.)
 - Moodle sur l'éducation coopérative : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle facilite le déroulement du volet dans l'école et du stage en milieu communautaire de tous les cours d'éducation coopérative.)
- Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, « Know Your Rights and Responsibilities » (Workers' Compensation Board of Nova Scotia, 2014) : www.wcb.ns.ca
- Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse, Division de la santé et de la sécurité au travail (Nouvelle-Écosse, 2014) : www.novascotia.ca/lae/ohs

- Loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*) de la Nouvelle-Écosse : http://nslegislature.ca/legc/statutes/occph_s.htm
- Règlementation générale sur la sécurité au travail (*Occupational Safety General Regulations*) de la Nouvelle-Écosse : www.novascotia.ca/just/regulations/regs/ohsgensf.htm

Documents imprimés

- *Horizons 2000+* : porte sur les questions de qualité de vie, dont les comportements, les protocoles et les hiérarchies dans le milieu de travail (Misener et Butler, 1999) (épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe)
- *Compétences relatives à l'employabilité 2000+* – boîte à outils (Conference Board du Canada, 2000) (est disponible auprès des consultants en apprentissage en milieu communautaire des conseils scolaires ou peut s'acheter à www.conferenceboard.ca/topics/education/learning-tools/employability-skills-fr.aspx)
- *L'apprentissage en milieu communautaire – Ressource pour les écoles* (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse, 2013)

Notes

- Les fiches à remplir à la sortie sont un moyen utile de focaliser la réflexion des élèves à la fin du cours. Donnez à chaque élève une fiche et demandez-leur de répondre à une brève question ou de faire un commentaire sur tel ou tel aspect du travail effectué pendant le cours, puis rassemblez les fiches à la sortie. Ce travail peut se rapporter à un élément très spécifique du cours sur lequel vous voulez que les élèves se concentrent tout particulièrement ou bien être de nature plus générale :
 - Qu'est-ce que vous avez aimé dans le cours / la présentation d'aujourd'hui?
 - Quelle sera la prochaine étape dans votre projet/travail/recherche?
 - Nommez une chose utile que vous avez apprise aujourd'hui et qui vous aidera dans la planification de votre orientation.
 - Qu'est-ce qu'on n'a pas abordé dans la présentation d'aujourd'hui et que vous pensez devoir apprendre?
- Lorsque vous faites des jeux de rôles sur le comportement en société, les groupes peuvent également présenter les comportements qui ne sont pas appropriés, pour que la classe en fasse la critique.
- Il faut faire prendre conscience aux élèves de l'importance de leur responsabilisation, parce qu'ils représentent l'école dans l'entreprise. Concentrez-vous sur les comportements appropriés en milieu de travail dans le volet dans l'école de l'éducation coopérative; cela fournira aux élèves un cadre sur lequel ils pourront s'appuyer pour leur comportement lors de leur stage.

MODULE 3 – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (8 HEURES)

3.1 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent les principaux volets de la loi et des règlements généraux de la Nouvelle-Écosse sur la santé et la sécurité au travail, y compris les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé concernant la santé et la sécurité au travail.

Suggestions pour l'évaluation

L'enseignant peut évaluer :

- les entrevues enseignant/élève;
- les discussions avec l'ensemble de la classe / en groupe;
- les réponses notées dans le journal;
- les textes de réflexion par écrit;
- à l'aide de grilles, d'évaluations avant et après les tests et d'aide-mémoires.

Les élèves montreront qu'ils ont compris :

- le droit fondamental qu'ils ont :
 - d'être informés de tout ce qui est susceptible d'affecter leur santé et leur sécurité en milieu de travail;
 - de contribuer à renforcer la sécurité en milieu de travail;
 - de refuser de travailler s'ils pensent que cela pourrait leur faire du tort ou faire du tort à quelqu'un d'autre;
- la protection à laquelle ils ont droit contre la discrimination liée au fait qu'ils exercent ces droits;
- les précautions ou les consignes que doivent suivre l'employeur et les autres intervenants participant aux activités d'une manière ou d'une autre dans le lieu de travail (sous-traitants, messagers, livreurs, etc.);
- le fait que les entreprises ont l'obligation d'avoir des politiques et des programmes en matière de santé et de sécurité au travail et des comités de sécurité (ou des représentants) et les rôles et responsabilités de ces comités;
- les conséquences sur le plan juridique pour les employeurs et les travailleurs qui ne respectent pas les lois de la Nouvelle-Écosse en matière de sécurité;
- la responsabilité qu'ont les employés et l'employeur de garantir la santé et la sécurité au travail.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- mettre l'accent sur le fait que, selon les textes de loi en matière de sécurité au travail, tous les travailleurs sont protégés contre la discrimination lorsqu'ils exercent leurs droits en matière de sécurité;
- diriger une discussion énonçant et faisant clairement comprendre la différence entre les droits et les responsabilités.

Les élèves peuvent :

- se mettre par groupes, faire des recherches sur des articles spécifiques de la loi et des règlements en vue de remplir un tableau sur les droits et responsabilités des

employeurs et des employés et présenter ce tableau à la classe pour qu'il fasse l'objet d'une discussion. Nous suggérons les articles suivants :

- Article 13 : « Précautions et responsabilités des employeurs »
- Article 17 : « Précautions et responsabilités des employés »
- Article 28 : « Exigence concernant le programme de santé et de sécurité au travail »
- Articles 29 et 31 : « Exigences concernant les comités paritaires sur la santé et la sécurité au travail »
- Article 43 : « Droit de refuser de travailler »
- Articles 45 et 46 : « Interdiction des mesures de nature discriminatoire »
- faire des recherches sur les procédures appropriées pour signaler un incident, une blessure ou un décès dans le lieu de travail à la Division de la santé et de la sécurité au travail du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre ou à la Commission des accidents du travail;
- faire un remue-méninge sur le dépôt d'une plainte ou la présentation d'une inquiétude à un supérieur hiérarchique sur une question de santé ou de sécurité au travail;
- rédiger un texte dans leur journal sur ce qu'ils ont compris concernant leurs propres droits et responsabilités en tant que jeunes travailleurs en milieu de travail.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Association des commissions des accidents du travail du Canada (2013) : www.awcbc.org (contient des statistiques sur les jeunes travailleurs sous le lien « Ressources », ainsi que des statistiques comparées de toutes les provinces et tous les territoires, sous le lien « Statistiques » Mesures statistiques clés »).
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (Canada, 2014) : www.cchst.ca
- Emploi et Développement social Canada (Canada, 2014) : www.hrsdc.gc.ca. Les enseignants et les élèves qui explorent les milieux de travail relevant du gouvernement fédéral devront explorer les liens fournis par ce site vers le *Code du travail du Canada* et le *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.
- *Occupational Health and Safety Act* (Nouvelle-Écosse) : http://nsllegislature.ca/legc/statutes/occph_s.htm
- Division SST du ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire (Nouvelle-Écosse, 2014) : <http://novascotia.ca/lae/ohs/>
- *Occupational Safety General Regulations* (Nouvelle-Écosse) : www.novascotia.ca/just/regulations/regs/ohsgensf.htm
- « Safe@MyJob: Workplace Health and Safety Quiz » : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce questionnaire sur la santé et la sécurité au travail débouche sur un certificat et est conçu pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. Il a été créé en partenariat avec la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse.)
- « Spot It. Fix It. » (Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, 2014) : www.worksafeforlife.ca/Home/Prevention-Tools/Spot-it-Fix-it
- Santé et sécurité au travail 10^e – 12^e année – Ressources Moodle : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle est conforme à l'ensemble des résultats d'apprentissage du secondaire sur la santé et la sécurité au travail.)



Documents imprimés

- Programme d'études sur la santé et la sécurité au travail de 11^e année (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2012)



Notes

- Si vous avez des contraintes de temps, vous pouvez donner des sections de la loi ou des règlements à lire avant le cours, avant le déroulement de l'activité en groupe.
- Les droits et les responsabilités des employeurs en milieu de travail comprennent les éléments suivants :
 - préserver la santé et la sécurité dans le lieu de travail;
 - s'assurer que les employés ont suivi la formation appropriée pour pouvoir faire leur travail en toute sécurité;
 - avoir un équipement de sécurité avec des dispositifs de protection bien en place et assurer l'entretien de cet équipement;
 - informer les employés des dangers et des méthodes pour se protéger contre ces dangers;
 - dire aux employés quels articles d'équipement de protection individuelle ils ont l'obligation d'utiliser;
 - indiquer aux employés les consignes en cas d'urgence : localisation des sorties de secours et de l'équipement de premiers soins, techniques pour faire face aux personnes hostiles ou violentes, etc.;
 - prendre des mesures lorsqu'on leur signale des dangers ou des conditions dangereuses.
- Les droits et les responsabilités des travailleurs en milieu de travail comprennent les éléments suivants :
 - travailler en toute sécurité;
 - suivre les consignes et les procédures en matière de sécurité dans le travail;
 - utiliser l'équipement de sécurité, y compris les articles d'équipement de protection individuelle;
 - utiliser correctement les machines et l'équipement;
 - signaler les dangers et les situations et actes dangereux à leur supérieur hiérarchique;
 - refuser de travailler si cela peut leur faire du tort ou faire du tort à quelqu'un d'autre;
 - demander à suivre une formation appropriée lorsqu'ils ne sont pas certains de la marche à suivre correcte;
 - informer leur supérieur hiérarchique de toute raison pour laquelle ils ne sont pas en mesure d'effectuer une tâche en toute sécurité;
 - suivre les consignes appropriées en situation d'urgence;
 - offrir des solutions aux problèmes de santé et de sécurité au travail.

- Voici la liste des règlements établis en application de la loi sur la santé et la sécurité au travail :
 - Règlement sur la sécurité lors du dynamitage
 - Règlement sur la divulgation des informations
 - Règlement sur la prévention des chutes et les échafaudages
 - Règlement pour les plongeurs professionnels
 - Règlement sur la santé au travail (figurent sous la loi sur la protection de la santé)
 - Règlement sur le comité d'appel en matière de santé et de sécurité au travail
 - Règlement sur le secourisme en matière de santé et de sécurité au travail
 - Règlement général sur la sécurité au travail
 - Règlement sur la gestion temporaire de la circulation au travail
 - Règlement sur les mines souterraines
 - Règlement sur la violence en milieu de travail
 - Règlement sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

MODULE 3 – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (8 HEURES)

3.2 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent les cinq principaux types de dangers dans le milieu de travail et les quatre principaux facteurs contribuant à créer ces dangers.

Suggestions pour l'évaluation

Les élèves montreront qu'ils comprennent les aspects suivants :

- cinq catégories de dangers en milieu de travail (chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques et psychosociaux), définitions et exemples représentatifs;
- quatre principaux facteurs contribuant à créer des dangers en milieu de travail (les gens, l'équipement, les matériaux et l'environnement).

L'enseignant peut utiliser :

- des aide-mémoires;
- des évaluations avant et après les tests;
- des travaux de rédaction dans le journal;
- des discussions en groupe / avec la classe tout entière;
- des grilles pour les produits de nature artistique et les présentations.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- présenter des informations aux élèves sur :
 - les cinq principaux types de dangers en milieu de travail;
 - les quatre principaux facteurs contribuant à créer des dangers en milieu de travail
- encourager les élèves à réfléchir à des milieux de travail qui ne leur sont pas familiers et à des milieux qu'ils connaissent du fait de leur propre expérience ou de celle d'autres personnes, lors de la discussion sur les types de dangers que les travailleurs peuvent rencontrer.

Les élèves peuvent :

- participer à une activité de type « manège » (voir annexe B) et à la discussion en classe qui suit, pendant laquelle ils trouveront des exemples :
 - des cinq principaux types de dangers en milieu de travail (« Catégories de dangers »);
 - des quatre principaux facteurs contribuant à créer des dangers en milieu de travail;
- établir et afficher des listes aux murs de la classe concernant les types d'objets, d'attitudes, de comportements et d'équipement qui peuvent présenter des dangers en milieu de travail;
- rédiger une analyse des risques sur leur stage professionnel afin de mettre en évidence les dangers potentiels pour la santé et la sécurité; revenir sur cette analyse à la fin de leur stage, pour noter si les risques étaient bien présents et, si oui, la manière dont ils ont été gérés dans l'entreprise;

- créer des collages, des affiches ou des présentations murales représentant des exemples de dangers en milieu de travail et afficher ces présentations pour que leurs camarades :
 - mettent en évidence les dangers;
 - fassent correspondre les dangers à un type particulier de travail ou de milieu de travail;
- faire une recherche dans les médias pour rassembler des images décrivant des situations courantes en milieu de travail et mettre en évidence les aspects qui soulèvent des inquiétudes ou les dangers potentiels, puis les catégoriser.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Santé et sécurité au travail 10^e – 12^e année – Ressources Moodle : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle est conforme à l'ensemble des résultats d'apprentissage du secondaire sur la santé et la sécurité au travail.)
- « Safe@MyJob: Workplace Health and Safety Quiz » : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce questionnaire sur la santé et la sécurité au travail débouche sur un certificat et est conçu pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. Il a été créé en partenariat avec la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse.)
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (Canada, 2014) : www.cchst.ca
- Division SST du ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire (Nouvelle-Écosse, 2014) : <http://novascotia.ca/lae/ohs/>

MODULE 3 – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (8 HEURES)

3.3 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent la gestion des dangers, y compris le rôle du signalement des dangers dans le milieu de travail et le rôle de l'équipement de protection individuelle (EPI).

Suggestions pour l'évaluation

Les élèves montreront qu'ils comprennent les aspects suivants :

- protocoles pour gérer les dangers;
- gamme d'articles d'équipement de protection individuelle (EPI) et utilisation appropriée de ces articles;
- textes de loi concernant la gestion des dangers et l'EPI;
- procédure pour signaler les dangers et conséquences si on ne signale pas les dangers;
- lien entre les rôles et les responsabilités en milieu de travail et la gestion des dangers.

L'enseignant peut utiliser :

- des aide-mémoires;
- des évaluations avant et après les tests;
- des grilles pour les présentations et les œuvres d'arts visuels;
- des discussions en groupe / avec la classe tout entière.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- fournir aux élèves des occasions d'obtenir divers certificats de sécurité;
- discuter avec les élèves des raisons pour lesquelles il est important de signaler les dangers dans le milieu de travail, en soulevant les questions suivantes :
 - pourquoi certains travailleurs ne signalent pas les dangers à leur supérieur hiérarchique;
 - pourquoi on ne donne pas suite dans certains cas lorsqu'un travailleur signale un danger;
- présenter des informations sur la gestion des dangers aux trois niveaux suivants :
 - à la source;
 - pendant le parcours;
 - chez le travailleur;
- fournir des informations sur une gamme d'articles d'EPI et leur utilisation en milieu de travail et en particulier sur :
 - les articles d'EPI que l'employeur a la responsabilité de fournir;
 - les milieux de travail qui exigent des articles d'EPI spécifiques;
- diriger une discussion en classe sur l'importance des aspects suivants :
 - être bien reposé et bien nourri lorsqu'on se rend au stage professionnel;
 - avoir un comportement professionnel dans le lieu de travail, par exemple en évitant d'être trop détendu et de jouer des tours.

Les élèves peuvent :

- faire un jeu de rôles pour simuler le signalement d'un danger à un supérieur hiérarchique, d'abord à un supérieur hiérarchique qui écoute attentivement et ensuite à un supérieur hiérarchique qui n'est pas très attentif;
- rédiger de petits récits illustrant des stratégies pour exercer ses droits et ses responsabilités sur le plan de la conscience des dangers en milieu de travail et de la gestion de ces dangers;
- choisir un milieu de travail spécifique et dessiner sur du papier quadrillé un parcours ou un organigramme décrivant l'impact des trois types de mesures de gestion des dangers pour ce qui est de prévenir les incidents et les blessures;
- créer des collages ou des affiches montrant des exemples d'articles d'équipement de protection individuelle (vêtements, accessoires, etc.); afficher ces travaux et discuter de l'utilisation appropriée des articles.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Santé et sécurité au travail 10^e – 12^e année – Ressources Moodle : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle est conforme à l'ensemble des résultats d'apprentissage du secondaire sur la santé et la sécurité au travail.)
- « Safe@MyJob: Workplace Health and Safety Quiz » : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce questionnaire sur la santé et la sécurité au travail débouche sur un certificat et est conçu pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. Il a été créé en partenariat avec la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse.)
- Site Web de la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (ce site Web contient diverses ressources, comme *Just for Teachers: An Introduction to Workplace Health and Safety*) : <http://worksafeforlife.ca/Portals/worksafeforlife/CareerColleges/3.%20Workplace%20Health%20&%20Safety%20OVERVIEWFor%20Educators.pdf>
- *My Co-op: The Guide to Cooperative Education Success* (Thomson et Grigoriadis, 2012) : www.emp.ca/my-co-op.html



Documents imprimés

- *Horizons 2000+* (Misener et Butler, 1999) (épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe). Voir le chapitre 10 sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+.



Notes

- Il est recommandé à l'enseignant de consulter les conseillers en apprentissage en milieu communautaire pour obtenir de plus amples renseignements sur les certificats de sécurité disponibles. Exemples : secourisme, verrouillage et étiquetage, conduite d'un charriot élévateur à fourche, transport de matières dangereuses, etc.
- L'EPI inclut, par exemple, les respirateurs et autres masques recouvrant le visage, l'équipement pour prévenir les chutes, les protections des yeux, les casques ou bottes de sureté, etc.

MODULE 3 – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (8 HEURES)

3.4 On s'attend à ce que les élèves puissent montrer qu'ils comprennent les différentes composantes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : formation, étiquetage, fiches signalétiques.

Suggestions pour l'évaluation

Il faut que les élèves sachent reconnaître les éléments suivants et en comprennent les bases :

- entreposage et manipulation des matières dangereuses en toute sécurité;
- symboles SIMDUT et nécessité d'étiqueter les matières dangereuses;
- entreposage, transport et élimination appropriés des matières dangereuses;
- exemples et utilisation des protections contre les dangers et des articles d'équipement de protection individuelle;
- rôle et utilisation d'une fiche signalétique;
- marche à suivre en cas d'urgence faisant intervenir des matières dangereuses.

L'enseignant peut utiliser :

- des aide-mémoires;
- des tests ou des sondages avant et après;
- des discussions en groupe / avec la classe tout entière;
- des certificats confirmant que les élèves ont bien suivi la formation SIMDUT.

Suggestions pour l'apprentissage et l'enseignement

L'enseignant peut :

- fournir aux élèves des informations sur les éléments suivants :
 - symboles des matières dangereuses et étiquetage approprié;
 - fiches signalétiques;
 - entreposage et manipulation appropriés des matières dangereuses;
 - résultats possibles si on ne manipule pas les matières dangereuses de façon appropriée;
 - marche à suivre quand on découvre des irrégularités (fuite, date de péremption dépassée, contenant qui se détériore, etc.);
 - programmes de formation SIMDUT.

Les élèves peuvent :

- faire, en groupes, un remue-méninge sur leurs connaissances sur le SIMDUT et sur les symboles des matières dangereuses;
- suivre une session de formation au SIMDUT en dehors de la salle de classe;
- créer des fiches signalétiques pour diverses matières dangereuses.

Ressources/Notes



Documents sur Internet

- Site Web de la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (ce site Web contient diverses ressources, comme *Just for Teachers: An Introduction to Workplace Health and Safety*) : <http://worksafeforlife.ca/Portals/worksafeforlife/CareerColleges/3.%20Workplace%20Health%20&%20Safety%20OVERVIEWFor%20Educators.pdf>
- Emploi et Développement social Canada (Canada, 2014) : www.hrsdc.gc.ca (législation fédérale sur le SIMDUT)
- St John Ambulance WHMIS (St John Ambulance Canada, 2014) : www.sja.ca
- *Healthy Living 9: Workplace Health and Safety* : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce Moodle permet aux élèves de répondre à l'exigence de module obligatoire de huit heures sur la sécurité du cours « Healthy Living 9 ».)
- « Safe@MyJob: Workplace Health and Safety Quiz » : <http://nsvs.ednet.ns.ca> (Ce questionnaire sur la santé et la sécurité au travail débouche sur un certificat et est conçu pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. Il a été créé en partenariat avec la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse.)

Annexes



Education
Éducation

Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'apprentissage en milieu communautaire permet aux élèves de faire des stages auprès d'organismes d'accueil ou d'employeurs en milieu communautaire afin d'explorer les professions qui les intéressent, de découvrir les compétences qu'il leur faut pour connaître la réussite dans le monde du travail et de prendre conscience des liens entre l'apprentissage qu'ils font à l'école et ce qui se fait dans la communauté / dans l'entreprise. L'apprentissage en milieu communautaire englobe les cours d'éducation coopérative, les observations au poste de travail, le partage d'emploi, le mentorat, l'apprentissage par le service, les stages de courte durée et le bénévolat. La présente politique a pour but de définir les critères d'admissibilité pour les différents programmes d'apprentissage en milieu communautaire et de clarifier les responsabilités des différents participants.

2. DÉFINITIONS

apprentissage en milieu communautaire — activités d'exploration des professions que la communauté offre aux élèves dans le cadre de programmes d'apprentissage par l'expérience

apprentissage par le service — expérience d'apprentissage structurée combinant le programme d'études et des activités de service bénévole dans la communauté, de façon à ce que l'expérience de l'élève soit directement reliée aux résultats d'apprentissage du programme d'études et à l'apprentissage effectué à l'école

apprentissage par l'expérience — apprentissage effectué intégralement ou en partie dans le cadre d'expériences pratiques

bénévolat — expérience de travail en tant que bénévole dans un organisme communautaire ou une entreprise dans le cadre d'un programme d'apprentissage par le service

consentement — avis écrit fourni à l'avance par un membre de la famille ou tuteur pour les élèves âgés de moins de 19 ans et par l'élève lui-même lorsqu'il a plus 19 ans ou plus et indiquant que le signataire est bien informé et consent aux conditions du stage

cours élaboré au niveau local — cours à crédit élaboré par le conseil scolaire en vue de répondre à des besoins locaux spécifiques auxquels ne répondent pas les cours autorisés par le ministère. Ce type de cours est caractérisé par des résultats d'apprentissage et des stratégies d'évaluation adaptés au niveau de scolarisation de l'élève et sa mise en œuvre doit être approuvée par le ministère

éducation coopérative — activité d'apprentissage planifiée exigeant un stage de longue durée dans une entreprise ou dans un organisme communautaire pour lequel l'élève du secondaire recevra un crédit ou un demi-crédit

élève — tout élève inscrit au programme des écoles publiques

entente sur l'apprentissage — document rempli par l'élève, sa famille, le responsable de l'accueil et l'enseignant en tant que représentant du conseil scolaire, dans lequel on décrit les responsabilités de chaque partenaire lors du stage

évaluation des risques — évaluation obligatoire des aspects de l'apprentissage par l'expérience de l'élève en milieu communautaire qui relèvent de la sécurité

évaluation du stage — évaluation obligatoire des aspects de la tâche de l'élève en stage d'éducation coopérative qui relèvent de la sécurité

famille — parent, parents ou autre(s) membre(s) de la famille ou tuteur(s) jouant le rôle de parents (grand-parent, tante, oncle, frère ou sœur adulte, etc.)

jeune apprenti — jeune âgé de 16 à 19 ans employé dans un métier désigné et travaillant sous la supervision d'un compagnon certifié dans le cadre du Programme de formation des jeunes apprentis, pour lequel il peut recevoir des crédits comptant en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

mentorat — situation dans laquelle un mentor (employeur, employé, membre d'un organisme communautaire, etc.) offre des conseils et des suggestions à l'élève en fonction de son expérience personnelle

ministère — ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

observation au poste de travail — brève période (par exemple, huit heures) passée à observer un employé dans son milieu de travail

partage d'emploi — mise en relation de deux élèves qui partagent la même activité d'apprentissage par l'expérience dans l'entreprise ou dans la communauté

plan pour l'apprentissage — document élaboré par l'élève avec l'aide de son enseignant et du responsable de l'accueil dans l'organisme, avec des détails sur l'autoévaluation effectuée par l'élève avant le stage et les résultats d'apprentissage auxquels l'élève parvient au cours du volet en milieu communautaire

préapprenti — élève qui participe à un programme d'éducation coopérative à l'école secondaire afin d'explorer ou d'acquérir une expérience dans les métiers spécialisés et qui est inscrit en tant que préapprenti auprès de la Division de la formation des apprentis

responsable de l'accueil — personne de l'entreprise ou de l'organisme communautaire qui planifie en collaboration avec l'enseignant les activités d'apprentissage par l'expérience de l'élève et qui surveille l'élève pendant son stage

stage de courte durée — stage pendant lequel l'élève passe de cinq à 25 heures en milieu de travail ou en tant que bénévole dans un organisme communautaire

stage spécialisé — possibilité de placement dans le cadre du programme d'éducation coopérative pour les élèves qui ont déjà participé à au moins une expérience d'éducation coopérative. Il s'agit dans un stage dans lequel l'élève se concentre clairement sur une orientation professionnelle bien précise et souhaite acquérir des compétences propres à la profession envisagée. Les élèves en stage spécialisé peuvent être rémunérés pour leur travail.

volet dans l'école de l'éducation coopérative — partie du cours d'éducation coopérative qui comprend les résultats d'apprentissage de préparation au stage et les résultats d'apprentissage relatifs à la réflexion sur l'apprentissage

volet en milieu communautaire — partie du cours d'éducation coopérative qui comprend l'activité d'apprentissage par l'expérience en dehors de l'école

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de la présente politique sont les suivants :

- définir les responsabilités pour les programmes d'apprentissage en milieu communautaire
- désigner les personnes ayant les responsabilités suivantes :
 - préparer l'élève au volet dans la communauté de son programme
 - accorder leur consentement à la participation de l'élève
 - surveiller l'élève à chaque stade de son programme d'apprentissage en milieu communautaire
- définir les volets du programme et leurs exigences
- faire la distinction entre les procédures obligatoires et les procédures facultatives des programmes d'apprentissage en milieu communautaire

4. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les élèves fréquentant une école publique de la Nouvelle-Écosse et à tous les enseignants, administrateurs scolaires et membres du personnel du conseil scolaire responsables de l'offre des programmes d'apprentissage en milieu communautaire.

5. DIRECTIVES DE LA POLITIQUE

Éducation coopérative

- L'élève doit avoir au moins 16 ans et avoir répondu aux exigences de préparation au stage établies par le ministère de l'Éducation et définies dans le document *L'apprentissage en milieu communautaire — Ressource pour les écoles* (Ministère de l'Éducation, 2012) pour pouvoir entamer le volet en milieu communautaire de son cours d'éducation coopérative.
- L'élève peut suivre un cours d'éducation coopérative en 10^e, en 11^e ou en 12^e année. Il peut s'agir d'un cours d'un demi-crédit ou d'un crédit et chacun de ces crédits ou demi-crédits peut être comptabilisé comme crédit facultatif en vue de répondre aux exigences d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.
- Avant d'entamer son stage en milieu communautaire, l'élève doit avoir suivi le volet dans l'école de l'éducation coopérative, qui consiste en un module d'au moins 25 heures préparant les élèves à leur stage. L'élève n'est pas obligé de refaire ce module s'il suit d'autres cours d'éducation coopérative par la suite.
- Les élèves participant à un cours d'éducation coopérative doivent remplir un formulaire de demande dans lequel ils indiquent clairement leur mode de transport pour se rendre à leur stage en milieu communautaire et pour en revenir. Le fait d'avoir fait une demande ne garantit pas que l'élève sera accepté au cours d'éducation coopérative.
- Les cours d'éducation coopérative d'un demi-crédit doivent comprendre un volet en milieu communautaire d'au moins 50 heures, pour un total de 75 heures. Les cours d'éducation coopérative d'un crédit doivent comprendre un volet en milieu communautaire d'au moins 100 heures, pour un total de 125 heures.
- Les élèves doivent remplir une *Entente sur l'apprentissage* avant d'entamer le volet en milieu communautaire de leur cours d'éducation coopérative.
- Avant que l'élève entame le volet en milieu communautaire de son cours d'éducation coopérative, l'enseignant doit remplir une évaluation du stage, portant sur le milieu dans lequel l'élève se propose de faire son stage.
- L'élève doit soumettre à l'enseignant du cours d'éducation coopérative un registre indiquant les heures de stage effectuées. Ce formulaire doit indiquer les tâches effectuées par l'élève et les changements apportés au plan de l'élève pour l'apprentissage et doit porter la signature du responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire confirmant la participation de l'élève.
- Le cours d'éducation coopérative est supervisé conjointement par l'enseignant du cours et par le responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire. L'enseignant doit entrer en contact avec l'organisme d'accueil au moins toutes les 25 heures de stage et doit effectuer au moins deux visites sur place pendant le stage.
- L'élève doit avoir un plan pour l'apprentissage, qu'il aura élaboré en collaboration avec l'enseignant du cours d'éducation coopérative et le responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire.

- Les expériences d'apprentissage en milieu communautaire doivent comprendre un travail de réflexion de l'élève sur son apprentissage et les documents qui s'y rapportent (journal, registre, portfolio, etc.) que l'élève doit tenir à jour pendant sa participation.
- L'élève peut faire le volet en milieu communautaire du cours d'éducation coopérative pendant ou après les heures de classe, en fin de semaine ou pendant les vacances, selon les politiques du conseil scolaire et de l'école.
- L'élève n'est rémunéré pour aucune partie du volet en milieu communautaire du cours d'éducation coopérative, à moins qu'il soit inscrit au programme pour préapprentissage ou au programme de formation des jeunes apprentis ou que l'enseignant / l'école définisse son stage comme étant un stage spécialisé.
- L'élève ne peut effectuer les tâches d'un métier exigeant un certificat que s'il est sous la supervision directe d'un compagnon certifié. L'élève est directement supervisé quand le compagnon est sur place et est disponible à tout moment.
- L'élève doit signaler immédiatement toute blessure qui se produit pendant sa participation à un stage en milieu communautaire. Il signale la blessure au responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire et à l'enseignant du cours d'éducation coopérative. L'enseignant remplit alors les formulaires appropriés pour l'assurance.
- La note finale de l'élève au cours d'éducation coopérative se fonde sur la réalisation des résultats d'apprentissage définis pour le cours. L'évaluation faite par le responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire doit jouer un rôle dans la note de l'élève, mais la note finale relève de la responsabilité de l'enseignant qui supervise l'élève.
- Les cours d'éducation coopérative ont le statut de cours élaborés au niveau local. Il faut qu'ils soient approuvés par la direction de l'école ou par le personnel du conseil scolaire conformément aux politiques du conseil scolaire en la matière.

Excursions

- Il est obligatoire d'effectuer une évaluation des risques dans le milieu communautaire lorsque l'élève n'est pas sous la supervision directe d'un membre autorisé du personnel du conseil scolaire, comme un administrateur, un enseignant, un aide-enseignant ou un membre de sa famille.
- Lorsque l'enseignant s'apprête à organiser une excursion, il doit d'abord communiquer avec l'organisme d'accueil
 - pour nouer des relations avec le responsable de l'accueil
 - pour lui faire part des objectifs de l'excursion
 - pour mettre en évidence les problèmes de sécurité éventuels
- L'enseignant doit s'assurer que l'excursion se déroule conformément aux lignes directrices et aux politiques de son conseil scolaire.

Observation au poste de travail

- Il est obligatoire d'effectuer une évaluation des risques dans le milieu communautaire lorsque l'élève n'est pas sous la supervision directe d'un membre autorisé du personnel du conseil scolaire, comme un administrateur, un enseignant, un aide-enseignant ou un membre de sa famille.
- Les élèves âgés de 13 ans ou moins doivent être accompagnés d'un enseignant ou d'un membre de leur famille et du responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire.
- Il est obligatoire d'obtenir le consentement en connaissance de cause de la famille avant d'entamer l'observation au poste de travail. L'école a pour responsabilité de communiquer aux familles et aux responsables de l'accueil dans les organismes communautaires les détails de l'observation au poste de travail.
- Toutes les activités d'observation au poste de travail doivent comporter une planification préalable et un travail de réflexion par écrit.

Mentorat

- Il est obligatoire d'effectuer une évaluation des risques dans le milieu communautaire lorsque l'élève n'est pas sous la supervision directe d'un membre autorisé du personnel du conseil scolaire, comme un administrateur, un enseignant, un aide-enseignant ou un membre de sa famille.
- Toutes les formes de mentorat doivent être approuvées par l'enseignant et par la famille de l'élève.
- L'enseignant doit s'assurer que les mentors respectent les lignes directrices et les politiques du conseil scolaire.

Apprentissage par le service

- Il est obligatoire d'effectuer une évaluation des risques dans le milieu communautaire lorsque l'élève n'est pas sous la supervision directe d'un membre autorisé du personnel du conseil scolaire, comme un administrateur, un enseignant, un aide-enseignant ou un membre de sa famille.
- Il faut que les activités d'apprentissage par le service soient directement liées aux résultats d'apprentissage du programme d'études et à l'apprentissage effectué à l'école.
- Pour les activités d'apprentissage par le service, il faut un travail de planification préalable et un travail de réflexion par écrit sur les activités.

Stages de courte durée en milieu professionnel ou communautaire

- Il est obligatoire d'effectuer une évaluation des risques dans le milieu communautaire lorsque l'élève n'est pas sous la supervision directe d'un membre autorisé du personnel du conseil scolaire, comme un administrateur, un enseignant, un aide-enseignant ou un membre de sa famille.
- L'élève doit avoir au moins 16 ans pour pouvoir participer à un stage de courte durée en milieu professionnel ou communautaire.

- Les stages de courte durée en milieu professionnel ou communautaire sont d'une durée de cinq à 25 heures.
- Ils exigent un travail de planification préalable et un travail de réflexion par écrit après.
- Avant de commencer le stage, il faut avoir obtenu l'approbation de la direction de l'école et le consentement en connaissance de cause de la famille. L'école a pour responsabilité de communiquer les détails du stage à la famille et au responsable l'accueil dans l'organisme.

6. LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE

- Lorsqu'on refuse la demande d'inscription à un cours d'éducation coopérative d'élève, il convient de lui donner les raisons de ce refus.
- Il convient d'organiser un entretien pour tous les élèves qui font une demande d'inscription à un cours d'éducation coopérative. On utilisera pendant l'entretien informations fournies dans le formulaire de demande.
- Les élèves ont le droit de s'inscrire à autant de cours d'éducation coopérative qu'ils souhaitent et de recevoir des crédits pour ces cours.

7. RESPONSABILITÉS

Le **ministère de l'Éducation** a les responsabilités suivantes :

- définir les objectifs de la politique, en consultation avec les conseils scolaires
- communiquer la politique à l'ensemble des conseils scolaires
- élaborer et tenir à jour les documents sur lesquels s'appuient les programmes d'apprentissage en milieu communautaire

Le **conseil scolaire** a les responsabilités suivantes :

- communiquer la politique aux écoles
- faire un contrôle et s'assurer qu'on respecte cette politique
- fournir aux écoles les documents du ministère sur lesquels s'appuie le programme

L'**école** a les responsabilités suivantes :

- suivre les lignes directrices et les directives de la politique lors de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage en milieu communautaire

L'**enseignant** a les responsabilités suivantes :

- fournir aux élèves des procédures et des échéances clairement définies, selon le programme d'apprentissage en milieu communautaire concerné
- rester en contact avec les élèves, les familles et les employeurs / responsables de l'accueil dans les organismes communautaires
- remplir les rôles et les responsabilités décrits dans les directives et les lignes directrices de la présente politique

L'**élève** a les responsabilités suivantes :

- remplir tous les formulaires et autres documents exigés pour les programmes spécifiques d'apprentissage en milieu communautaire auxquels il s'inscrit, conformément aux instructions des directives et des lignes directrices de la présente politique
- adopter, lors de son stage, un comportement conforme aux codes de conduite du conseil scolaire et de leur école

La **famille** a les responsabilités suivantes :

- obtenir des informations sur les programmes d'apprentissage en milieu communautaire et les risques associés aux cadres communautaires dans lesquels s déroule l'apprentissage
- remplir tous les formulaires et autres documents exigés pour les programmes spécifiques d'apprentissage en milieu communautaire auxquels l'élève s'inscrit

L'**employeur / responsable de l'accueil dans l'organisme communautaire** a les responsabilités suivantes :

- assurer une supervision adéquate de l'élève pendant son stage
- garantir la sécurité de l'élève pendant son stage
- faire les évaluations exigées de l'élève pendant et après le stage
- communiquer avec l'enseignant quand cela est exigé par le programme d'apprentissage en milieu communautaire concerné ou quand il estime que cela est nécessaire si des problèmes apparaissent pendant le stage

8. SUIVI

- C'est le sous-ministre de l'éducation qui a pour responsabilité de faire un suivi global du respect de la présente politique.
- C'est la direction générale du conseil scolaire qui a pour responsabilité de faire un suivi du respect de la présente politique.
- C'est la direction de l'école qui est responsable du respect de la présente politique
- C'est le ministère de l'Éducation qui, par l'intermédiaire du coordinateur de l'apprentissage en milieu communautaire, fera un suivi de cette politique, avec les conseillers en apprentissage en milieu communautaire du conseil scolaire. Cette responsabilité comprend l'évaluation du caractère approprié et efficace de la présente politique et la prise de mesures garantissant que la politique est officiellement réévaluée tous les deux ans.

9. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Nouvelle-Écosse, Ministère de l'Éducation, *L'apprentissage en milieu communautaire Ressource pour les écoles*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, À venir.

Nouvelle-Écosse, Ministère de l'Éducation, *Éducation Coopérative: Ressource pour écoles*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle Ecosse, À venir.

Questions — Pour de plus amples renseignements sur cette ébauche de politique ou pour obtenir les documents de référence, veuillez communiquer avec le coordinateur l'apprentissage en milieu communautaire des Services de la programmation anglaise ministère de l'Éducation, au (902) 424-3953.

Journal

Le journal permet à l'élève de faire un suivi des progrès qu'il a accomplis en écrivant ses réactions à son stage. Le fait de relire ces notes pourra permettre à l'élève de mieux comprendre l'évolution de son point de vue, de ses projets d'orientation professionnelle et des domaines qu'il a choisi d'étudier. Ce journal pourra servir lors des activités de réflexion sur l'apprentissage dans la salle de classe.

Tous les élèves ont l'obligation de tenir un registre de leurs observations et des tâches qu'ils effectuent lors de leur stage en milieu communautaire. Pour les élèves participant à un stage de courte durée, l'exigence est quotidienne. Avec ce registre, l'élève pourra se concentrer sur ses compétences de base, ses compétences personnelles en gestion et ses compétences pour le travail d'équipe. Il peut utiliser pour commencer ses phrases des tournures comme les suivantes :

- Aujourd'hui, j'ai...
- Aujourd'hui, j'ai pensé que...
- L'une des tâches que j'ai effectuées aujourd'hui est...
- Mon enseignant m'a dit de savoir m'adapter; aujourd'hui, au travail, j'ai su réagir en...
- Aujourd'hui, j'avais prévu de... , mais...
- Une des compétences en travail en équipe que j'ai utilisées aujourd'hui, c'est...
- Aujourd'hui, j'ai bien aimé...
- On m'a demandé de...
- Une des suggestions que je ferais serait de...
- La personne-contact m'a demandé pourquoi je...
- Lorsque je suis allé à l'entretien...
- La rencontre avec le responsable de l'organisme d'accueil...
- Un des rôles sur lesquels j'aimerais en apprendre davantage, c'est...
- Pour me préparer à l'entretien, j'ai...
- Le responsable était occupé, mais je voulais savoir... , alors j'ai demandé à...
- Les employés apprennent constamment de nouvelles choses dans ce travail; par exemple, ...
- On m'a encouragé à...
- Je ne voulais pas...
- Une des choses que j'ai essayées et qui n'a pas fonctionné, c'est...
- Une des questions de sécurité que je devrais poser, c'est...
- La partie la plus importante de ma journée, cela a été...
- Je sais maintenant que la sécurité est un souci important dans cet emploi...
- Je considère que mon stage est une réussite...
- Les frustrations/difficultés/problèmes que j'ai...
- Pour surmonter ces frustrations/difficultés/problèmes, j'ai...
- J'ai essayé de...
- J'aurais aimé...
- Si je m'inscris à un autre cours d'éducation coopérative, je ferai...
- Pour en apprendre davantage sur cette profession, je vais...
- Après mon stage, je vais changer mon *curriculum vitae* en indiquant...

Activité en manège sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+

Les activités d'apprentissage en manège permettent aux élèves d'entamer leur apprentissage sur un nouveau sujet en explorant ce qu'ils savent déjà sur le sujet. L'activité suivante correspond aux compétences relatives à l'employabilité 2000+ (du Conference Board du Canada), mais on peut adapter l'activité en manège à toutes sortes de sujets.

1. Rédigez les trois titres suivants sur trois feuilles séparées au tableau à feuilles :
« **Compétences de base** », « **Compétences personnelles en gestion** » et « **Compétences pour le travail d'équipe** ».
2. Sous chaque titre, tracez deux colonnes avec les titres suivants : « **Sur le plan visuel** » et « **Sur le plan sonore** ».
3. Demandez aux élèves de passer d'un tableau au suivant et de noter leurs idées sur chaque ensemble de compétences, en lisant ce que les autres élèves ont écrit. Dites-leur de ne pas passer trop de temps à chaque tableau.
4. Pour faire un bilan, soit donnez aux élèves un exemplaire du document *Compétences relatives à l'employabilité 2000+* et demandez-leur de le comparer au contenu des tableaux, soit faites la même activité dans le cadre d'une discussion avec la classe tout entière.
5. Demandez à chaque élève de remplir une fiche à la sortie de la classe à la fin du cours, sur laquelle ils indiqueront deux ou trois choses sur les compétences qu'ils ne savaient pas avant l'activité.

Réflexion de l'élève sur les compétences relatives à l'employabilité 2000+

Lors d'un entretien, vous pouvez vous attendre à ce que l'employeur cherche à évaluer vos compétences dans ces domaines. Les questions suivantes sont des exemples de questions qu'il est possible qu'on vous pose dans chacune des catégories et sous-catégories de compétences.

Communiquer :

- La communication est essentielle pour pouvoir bien travailler avec les autres. Que peut faire votre supérieur hiérarchique pour établir de bonnes communications et vous aider dans ce poste?
- Quelles sont les technologies de la communication qui vous sont le plus familières? Lesquelles vous semblent les plus utiles dans ce poste que vous souhaitez obtenir?
- À quelles occasions la communication à l'oral est-elle préférable à la communication par écrit?

Gérer les informations :

- Les compétences en recherche vous permettent de trouver, de rassembler et d'organiser les informations. Décrivez ce que vous faites pour gérer les informations.
- Appliquez les informations issues de votre plan d'apprentissage. Comment avez-vous obtenu les informations figurant dans votre plan?

Utiliser les chiffres :

- Dans ce poste, à quelles occasions pourriez-vous avoir à faire des mesures et des calculs?
- Parlez-nous de la constitution d'un dossier afin d'avoir des données à jour. Comment préparer ces données?

Réfléchir et résoudre des problèmes :

- Avez-vous une approche analytique? Si un problème se manifestait au travail, comment vous y prendriez-vous pour évaluer la situation?
- Utilisez cinq mots pour vous décrire. Choisissez un des mots et indiquez une situation dans laquelle la description s'applique.
- Parlez-nous de l'utilisation que vous faites des sciences, de la technologie et des mathématiques dans votre réflexion pour acquérir et échanger des connaissances, résoudre un problème et prendre une décision.

- On a un problème qui a quatre solutions possibles. Indiquez la méthode que vous utiliseriez pour évaluer les solutions et parvenir à une décision et une recommandation.
- Vous avez pris votre décision. Comment allez-vous la mettre en œuvre?

Adopter des attitudes et des comportements positifs :

- Dans quelle mesure êtes-vous sûr(e) que vous avez les compétences nécessaires pour pouvoir bien remplir les fonctions de ce poste?
- Pensez à une confrontation que vous avez eue avec une personne de rang supérieur. Qui avait tort dans cette situation? Pourquoi et comment le conflit a-t-il été résolu?

Être responsable :

- Considérez-vous que vous êtes une personne qui prend des risques?
- De quelle activité de bénévolat dans la communauté êtes-vous le plus fier(ère)? Pourquoi?

Être souple :

- Décrivez une situation dans laquelle votre créativité a permis de déboucher sur une solution constructive au problème.
- Votre travail a été critiqué. Comment réagissez-vous?
- Votre projet actuel a dépassé son budget et est en retard. Vous avez attendu avant de commencer ce projet et vous ne vous êtes pas rendu compte que les paramètres avaient changé. Comment allez-vous ajuster les choses à la nouvelle situation?

Apprendre constamment :

- Parlez-nous de vos forces personnelles et des domaines dans lesquels vous considérez que vous devez encore vous améliorer.
- Parlez-nous d'un de vos buts en matière d'apprentissage.

Travailler en sécurité :

- Qu'est-ce que le SIMDUT? Pourquoi est-il nécessaire dans ce poste?
- En quoi vos connaissances sur la santé et la sécurité au travail vous seront-elles utiles dans cet emploi?
- Quelles sont les causes typiques des accidents? Évoquez des accidents susceptibles de se produire dans le poste que vous convoitez. Quelles mesures pouvez-vous prendre pour minimiser les risques?

Travailler avec d'autres :

- Utilisez un exemple de travail en équipe pour illustrer votre manière d'offrir une rétroaction constructive et attentionnée.
- Les équipes se forment pour travailler sur un but commun. Pour bien travailler ensemble, il faut écouter les autres et tenir compte de leurs opinions et de leurs contributions. Dans quelle mesure avez-vous fait preuve de respect et d'ouverture vis-à-vis des idées, des opinions et des contributions des autres dans une équipe?
- Les équipes ont besoin de motivation. Le fait d'offrir du leadership lorsque cela est approprié et du soutien lorsque cela est nécessaire peut contribuer à motiver l'équipe et à la faire travailler plus fort. Donnez-nous des exemples de cas où vous avez, en tant que membre d'une équipe, fourni du leadership et du soutien.
- Quelles qualités avez-vous qui font de vous un bon membre d'équipe?
- Les équipes peuvent réussir ou échouer. Qu'est-ce qui caractérise une équipe qui échoue? Quelle est la dynamique d'une équipe qui réussit?
- Il faut atténuer les conflits. Que feriez-vous pour gérer et résoudre des conflits?

Participer aux projets et aux tâches :

- Quelle expérience avez-vous en planification, en conception et en mise en œuvre de projets?
- On vous a donné une tâche à faire. Cette tâche exige de vous un travail de planification du projet du début à la fin et des objectifs et des résultats visés clairement définis. Qu'allez-vous faire pour garantir la réussite de ce projet?
- Vous voulez que votre équipe soit plus productive. Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que l'équipe travaille de façon productive?
- Vous avez conçu un plan d'apprentissage. Qu'allez-vous faire pour vous assurer que vous respectez bien les normes et les exigences sur lesquelles vous avez exprimé votre accord lors de la conception de ce plan?
- L'éducation coopérative exige une période de réflexion sur l'apprentissage. Dites-nous ce que vous pensez de cette forme de suivi et de rétroaction. Y a-t-il d'autres manières d'obtenir les mêmes informations?

<i>Compétences relatives à l'employabilité 2000+</i> Aide-mémoire pour l'élève	Je ne l'ai pas	J'y travaille	Je fais des progrès	Ça y est!
Compétences de base				
Communiquer				
• bien lire, bien écrire, bien s'exprimer à l'oral				
• écouter / poser de bonnes questions				
• utiliser la technologie pour la communication				
• utiliser des termes technologiques dans ses explications				
Gérer les informations				
• savoir repérer les informations, les analyser et les utiliser				
Utiliser les chiffres				
• savoir comment faire des mesures / des estimations				
• savoir bien noter les données				
Réfléchir et résoudre des problèmes				
• mettre en évidence les problèmes, leurs causes et leurs solutions				
• évaluer les solutions afin de prendre des décisions				
• essayer les solutions et leur apporter des améliorations				
Compétences personnelles en gestion				
Faire preuve d'attitudes et de comportements positifs				
• faire preuve d'assurance / d'honnêteté / de respect de la déontologie				
• respecter les autres				
• prendre soin de sa propre santé				
Être responsable				
• faire preuve de compétences en gestion de sa vie personnelle				
• être fiable et responsable sur le plan social				
Être souple				
• travailler de façon autonome				
• être ouvert aux changements, faire preuve d'innovation				
• tirer les leçons de ses erreurs				
Apprendre constamment				
Travailler en toute sécurité				
Compétences pour le travail d'équipe				
Travailler avec d'autres				
• bien travailler en équipe				
• être flexible / faire preuve de respect				
• bien gérer les conflits				
Participer aux projets et aux tâches				
• élaborer des plans de travail / mettre en œuvre les projets				
• faire un travail conforme aux normes de qualité sur lesquelles on s'est mis d'accord				
• surveiller son niveau de réussite / accepter les commentaires et les suggestions				

Inventaire des valeurs professionnelles			
Il est important pour moi...	Très important	Important	Peu important
... de prendre mes propres décisions			
... d'accomplir des choses avec mes mains			
... d'avoir du temps pour moi-même			
... d'être en mesure de voyager ou de vivre dans d'autres régions du pays ou du monde			
... de gagner assez d'argent pour pouvoir bien vivre			
... de me servir de ma tête, de résoudre des problèmes			
... d'avoir la possibilité de prendre la direction des choses			
... de ne pas être trop loin de ma ville natale			
... d'aider les autres			
... de contribuer à protéger l'environnement			
... de contribuer à faire évoluer les choses dans la société			
... de faire preuve de créativité			
... d'avoir diverses tâches			
... d'être physiquement actif / motivé			
... d'avoir une aussi bonne sécurité de l'emploi que possible			
... de rencontrer de nouvelles personnes et de pouvoir les influencer			
... d'avoir le respect de ma famille, de mes amis, de la communauté			
... d'avoir des amis au travail			
... d'apprendre de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances			
... de vivre des aventures, des choses passionnantes			
... de développer mes talents d'artiste			
... d'être autonome, de travailler seul sans trop de supervision			
Autres :			

Plan d'action pour l'orientation

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Orientation visée : _____

Buts	Difficultés	Ressources que j'ai aujourd'hui	Ressources dont j'aurai besoin
Buts à court terme			
Buts sur un an			
Buts sur trois ans			
Buts à long terme			

Interview pour rassembler des informations

La meilleure façon de découvrir ce à quoi une profession ressemble vraiment — ses avantages et ses inconvénients, ses hauts et ses bas — est de discuter avec quelqu'un qui l'exerce. Les notes qui suivent vous aideront à vous préparer à une interview pour rassembler des informations.

Préparez-vous. Préparez une fiche pour noter les informations. Laissez de la place pour des notes. Vous pouvez inclure les rubriques suivantes :

- Nom de la personne :
- Nom de l'entreprise :
- Adresse :
- Numéro de téléphone :
- Date de l'interview :
- Qu'est-ce que vous faites exactement? À quoi ressemble une journée de travail typique?
- Est-ce qu'il y a des dangers dans votre travail? Si oui, que faites-vous pour rester à l'abri de ces dangers?
- Est-ce que vous ressentez des pressions dans votre travail?
- Combien d'heures de travail effectuez-vous par semaine?
- Est-ce que vous avez des déplacements?
- Combien de temps cela fait-il que vous faites ce travail?
- Comment ou pourquoi vous êtes-vous lancé(e) dans ce type de travail, au départ?
- Quelles études, quelle formation et quelle expérience deviez-vous avoir pour commencer dans ce travail?
- Quelles compétences êtes-vous en train d'acquérir à mesure que vous progressez dans ce travail?
- Quel type de personnalité est-il préférable d'avoir pour travailler dans ce type de profession?
- Qu'est-ce que vous aimez le plus dans ce travail?
- Qu'est-ce que vous aimez le moins?
- Étant donné vos compétences et votre expérience, y a-t-il d'autres types de professions apparentés que vous pourriez explorer si vous le souhaitiez?
- Est-ce que votre secteur est en expansion? en évolution?
- Quelle est la meilleure façon de trouver du travail dans ce secteur?
- Est-ce qu'il y a d'autres personnes à qui vous me recommanderiez de parler?

Nouez le contact. Trouvez quelqu'un à interviewer qui travaille dans le secteur qui vous intéresse. Faites des recherches sur les entreprises locales sur Internet, consultez la liste des employeurs dans la section des informations sur le marché du travail du site careers.novascotia.ca ou consultez votre réseau d'amis et d'alliés.

Ne soyez pas timide! La plupart des gens sont très heureux de pouvoir parler à quelqu'un qui s'intéresse à leur travail. Le plus dur est souvent de prendre son courage à deux mains et de décrocher le téléphone. Pour vous aider à prendre de l'assurance, préparez-vous un script. Par exemple :

Bonjour. Je m'appelle _____. Je suis un cours à l'école secondaire sur l'orientation et on me demande de faire des recherches sur une profession qui m'intéresse. J'ai choisi comme profession _____. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans votre entreprise qui serait prêt à me parler pour répondre à quelques questions? [Ou bien... Est-ce que vous seriez prêt à me parler pour répondre à quelques questions?] Cela ne devrait pas prendre plus de 10 ou 15 minutes. On peut le faire au téléphone ou je peux vous rencontrer si vous le préférez...

Faites l'interview. Prenez des notes. Posez des questions sur toutes les choses que vous ne comprenez pas. À la fin, remerciez la personne.

Faites un suivi. Écrivez une lettre de remerciements à la personne que vous avez interviewée.

Projet pour l'apprentissage en milieu communautaire

En plus du formulaire d'évaluation de votre stage en milieu communautaire, vous devez choisir un projet parmi les options suivantes pour compléter votre expérience d'apprentissage en milieu communautaire.

Option A

Vous allez préparer une présentation visuelle et un exposé oral sur votre expérience..

Partie 1 – Présentation visuelle sur le stage en milieu communautaire

Le résultat visé pour ce projet est de produire une présentation visuelle décrivant votre activité en milieu communautaire. Les gens doivent pouvoir, en examinant cette présentation, comprendre où vous avez fait votre stage, le nom et le type de profession ou d'activité communautaire que vous avez explorée, votre poste dans l'organisme et les types de tâches que vous avez effectuées.

Éléments obligatoires

- nom de l'entreprise, de la société ou de l'organisme
- description de l'entreprise, de la société ou de l'organisme pour qui vous avez travaillé
- type de travail / d'activité effectué(e) sur place
- s'agit-il d'une entreprise du secteur des services, de la fabrication ou de la production?
- s'agit-il d'un organisme administratif (administration municipale, gouvernement provincial ou gouvernement fédéral) ou d'une entreprise ou d'un organisme du secteur privé?
- titre/rôle de votre poste
- liste des responsabilités de votre poste
- documents visuels sur le lieu de travail (photos, brochures, etc.)

Partie 2 – Exposé oral

Présentez les informations sur la présentation visuelle de votre lieu de travail et faites des commentaires sur les points suivants :

- ce que vous avez trouvé le plus intéressant et le plus difficile
- les connaissances et les compétences que vous avez acquises
- les changements qui se sont produits dans votre attitude en raison de cette expérience
- les conclusions sur le monde du travail ou sur la communauté en général que vous avez tirées de votre expérience
- ce que votre stage en milieu communautaire vous a apporté

Option B

Vous devez préparer un texte de réflexion sur votre expérience.

Lignes directrices pour le texte de réflexion

- Réfléchissez à votre expérience en examinant les documents que vous avez reçus pendant le cours.
- Décrivez dans votre texte ce que l'expérience d'apprentissage en milieu communautaire vous a apporté. Qu'est-ce que vous avez appris sur vous-mêmes, sur la profession que vous exploriez et sur vos attentes vis-à-vis du monde du travail?
- Est-ce que l'expérience d'apprentissage en milieu communautaire a répondu aux attentes que vous aviez au début du semestre? Quelle a été la meilleure partie? Quelle a été la plus mauvaise partie? Est-ce qu'on pourrait améliorer le programme? Est-ce que vous le referiez si c'était à refaire?
- Est-ce que l'expérience d'apprentissage en milieu communautaire vous a aidé dans la planification de vos études et de votre orientation? Si oui, veuillez décrire vos buts en matière d'études et d'orientation professionnelle et le processus que vous avez choisi pour réaliser ces buts. Sinon, quelle expérience d'apprentissage en milieu communautaire pourrait vous aider dans ce processus?
- Abordez les points ci-dessus dans votre texte, puis ajouter tous les commentaires supplémentaires que vous souhaitez faire.
- Votre texte devra faire 600 mots au minimum.

Droits et responsabilités

Section : _____ Titre : _____ (loi SST)

	Employeur	Employé
Droits		
Responsabilités		

Donnez des exemples de milieux de travail ou de situations en milieu de travail qui illustrent les droits et les responsabilités mentionnés ci-dessus.

Participation à une discussion en groupe

Critères	Très bien	Acceptable	À améliorer
A écouté attentivement les interventions des autres			
N'a pas interrompu les autres pendant qu'ils parlaient			
A tenu compte des différences d'opinion et les a respectées			
A parlé sur un ton et dans un langage sans agressivité			
A apporté une contribution à la discussion			
Ne s'est pas écarté du sujet			
A adopté un langage corporel montrant son respect pour tous les participants			
A fait des critiques et accepté les critiques de façon appropriée			
Commentaires :			

Grille pour les présentations orales

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Activité : _____

Contenu			
La présentation	Très bien	Acceptable	À améliorer
couvre le sujet de façon suffisamment approfondie			
a un bon début et une bonne conclusion			
est organisée de façon logique et facile à comprendre			
respecte les règles de grammaire et de prononciation			
Déroulement			
Le présentateur	Très bien	Acceptable	À améliorer
est audible			
prononce les choses clairement et assez lentement pour que tout le monde le comprenne			
regarde les gens dans les yeux			
se tient bien			
utilise des supports visuels (produits fabriqués, affiches, diapositives, etc.) de façon appropriée			
ne lit pas ses notes ou des transparents			
est clairement motivé par le contenu de sa présentation			
Commentaires :			

Évaluation des jeux de rôles

On peut se servir de cette grille pour les groupes et pour les individus.

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Activité : _____

Niveau de compétence	1	2	3	4
Préparation	clairement pas préparé	certaines signes de préparation (script confus, ordre aléatoire des éléments, etc.), manque de répétitions	bonne préparation, même si le tout nécessite plus de répétitions, script avec certains éléments originaux	montre qu'il y a eu un travail important et beaucoup de répétitions, très original
Contenu	trop bref et manque de détails pour justifier son point de vue ou ne présente pas de point de vue	bref, mais contient suffisamment de détails pour justifier un point de vue simple	contenu adéquat pour justifier un point de vue ou une argumentation simple	beaucoup de contenu et plusieurs points de vue présentés ou une argumentation complexe
Présentation	s'interrompt souvent, n'a pas répété, s'appuie sur des notes insuffisantes, accessoires inadéquats ou mal utilisés, s'écarte du sujet	prête une certaine attention au rythme, dépend trop de ses notes, doit répéter davantage avec ses accessoires pour offrir une bonne présentation, a de toute évidence un certain intérêt pour le sujet	bon rythme dans l'ensemble, avec quelques exceptions, utilise globalement les accessoires de façon appropriée, a de toute évidence de la motivation	bon rythme, se déroule bien, ne dépend pas de ses notes, s'appuie bien sur les accessoires, manifeste un grand intérêt pour le sujet et une grande motivation
Travail en groupe	pas de cohésion dans le groupe, un ou deux des membres assument la responsabilité de toute la préparation, ne prêtent pas attention les uns aux autres	plusieurs membres qui travaillent bien ensemble, mais pas tout le groupe, parfois plusieurs idées contradictoires sur la façon de travailler	se soutiennent les uns les autres pour la plupart, même si le soutien n'est pas le même chez tous les membres, parfois certains ne prêtent pas attention aux autres dans le groupe	beaucoup de soutien et d'encouragements les uns pour les autres et prêtent attention au rôle joué par les autres membres de l'équipe
Utilisation de la langue	ne prononce pas clairement, marmonne ou parle trop vite, ne semble pas avoir réfléchi à ses choix sur le plan linguistique	élocution parfois claire, parfois confuse ou trop rapide, a fait une certaine réflexion sur les choix linguistiques dans le script	élocution globalement claire et facile à comprendre, même si parfois ne parle pas assez fort, prête attention aux choix linguistiques dans le script	élocution claire, bien cadencée et assez forte pour que toute la classe comprenne, choix linguistiques qui enrichissent nettement la présentation

Évaluation des supports visuels

La grille ci-dessous permet d'évaluer divers supports visuels — affiches, collages, brochures, pages Web, présentations de diapositives, etc. — ayant une dimension visuelle au-delà du texte imprimé pour faire passer une idée.

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Activité : _____

Critère	Très bien	Acceptable	À améliorer
1. L'ensemble est propre et soigné. – Il y a peu de fouillis. – La décoration ne détourne pas l'attention de la fonction principale du support visuel			
2. Le message global est clair et le thème et la présentation ont un impact sur le spectateur.			
3. Le texte (s'il y en a) est bien organisé, avec des éléments graphiques.			
4. Le texte (s'il y en a) est propre, clairement lisible et de bonne taille.			
5. Le support utilisé (logiciel informatique, dessin au crayon, peinture, etc.) montre que l'élève maîtrise les techniques.			
6. L'élève prête de toute évidence attention aux détails.			
7. L'élève utilise la couleur de façon appropriée pour interpeller le spectateur.			

Évaluation du travail d'un groupe d'élèves

Activité : _____ Date : _____

Noms des membres du groupe : _____

Remplissez le formulaire ci-dessous en encerclant à chaque énoncé le nombre approprié pour indiquer votre évaluation du travail du groupe. Discutez ensuite de vos nombres avec les autres membres du groupe. Soyez honnête! Cette évaluation a pour but de vous aider à développer vos compétences en travail en équipe.

Signification des nombres :

1 = beaucoup reste à faire

2 = travail moyen

3 = travail correct

4 = travail plutôt bon en tant que groupe

5 = nous avons été excellents!

Tous les membres ont participé aux activités du groupe.	1	2	3	4	5
Quand un membre parlait, les autres membres du groupe écoutaient attentivement.	1	2	3	4	5
Chaque membre du groupe a apporté sa contribution à la discussion.	1	2	3	4	5
Les membres du groupe sont restés concentrés sur la tâche.	1	2	3	4	5
Les membres du groupe étaient polis les uns avec les autres.	1	2	3	4	5
Aucun membre du groupe n'a rabaissé la contribution d'un autre membre.	1	2	3	4	5
Personne n'a dominé la discussion.	1	2	3	4	5
Total	/35				

Dans quels domaines votre groupe a-t-il été bon? _____

Dans quels domaines votre groupe doit-il s'améliorer? _____

Quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer votre travail de groupe? _____

Autoévaluation par un groupe d'élèves de son travail

Activité : _____ Date : _____

Nom de l'élève : _____

Noms des membres du groupe : _____

Remplissez le formulaire ci-dessous en encerclant à chaque énoncé le nombre approprié pour indiquer votre évaluation de votre travail. Soyez honnête! Cette évaluation a pour but de vous aider à développer vos compétences en travail en équipe.

Signification des nombres :

1 = J'ai beaucoup de travail qui reste à faire.

2 = Mon travail est moyen.

3 = Mon travail est correct.

4 = Mon travail est plutôt bon.

5 = Je n'ai presque jamais été aussi bon!

J'ai participé aux activités du groupe.	1	2	3	4	5
Quand un membre parlait, j'ai écouté attentivement.	1	2	3	4	5
J'ai apporté une contribution appropriée à la discussion.	1	2	3	4	5
Je suis resté concentré sur la tâche.	1	2	3	4	5
J'ai été poli avec les autres.	1	2	3	4	5
J'ai fait des commentaires positifs sur les contributions des autres.	1	2	3	4	5
Je n'ai pas dominé la discussion.	1	2	3	4	5
Total	/35				

Dans quels domaines avez-vous été bon? _____

Dans quels domaines faut-il que vous vous amélioriez? _____

Quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer votre travail au sein du groupe? _____

Évaluation des produits vidéo

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Activité : _____

Critères	Bon travail!	Acceptable	À améliorer
Planification			
Le scénario définit l'orientation de l'intrigue.			
L'ordre des scènes a fait l'objet d'un soin particulier.			
L'assemblage des accessoires montre un travail de réflexion.			
Intrigue			
L'histoire est claire.			
L'introduction définit clairement l'orientation du film.			
La conclusion récapitule le message du film.			
Narration / dialogue			
La langue parlée est claire et audible.			
La narration (s'il y en a une) clarifie l'intrigue et suscite de l'intérêt.			
Le dialogue et la façon dont il est joué conviennent à l'intrigue.			
Travail à la caméra			
La caméra est stable, ne vacille pas et n'oscille pas.			
Les transitions sont bien préparées et se déroulent bien.			
Les zooms en avant et en arrière se font sans heurts.			
Impression globale			
Le film véhicule un message sur le sujet.			
Le film apporte une contribution utile au corpus d'informations sur le sujet.			

Grille de critères pour la réflexion sur un sujet/problème

Les réponses et les textes de réflexion rédigés par les élèves dans leur journal porteront pour la plupart sur des problèmes ou des sujets proposés par l'enseignant. Il convient de ne pas tenir compte de la longueur en tant que critère d'évaluation. Les réponses trop brèves seront de toute façon évaluées comme étant des réponses ne traitant pas la question de façon appropriée quand on les évaluera à l'aide des critères du tableau suivant.

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Sujet/problème : _____

Critères	Bon travail!	Acceptable	À améliorer
1. Le contenu de la réponse couvre bien le sujet.			
2. La réponse explore les enjeux de façon approfondie.			
3. La réponse soulève des questions sur le problème.			
4. La réponse montre que l'élève a effectué une réflexion judicieuse sur le problème.			
5. La réponse cherche à résoudre les problèmes / à répondre aux questions.			
6. La réponse montre que l'élève s'intéresse au sujet / à la question.			

À NOTER : L'enseignant peut aussi, s'il le souhaite, évaluer les textes de réflexion en fonction de leur style et de la correction orthographique et grammaticale. Mais il faut que l'évaluation porte avant tout sur le contenu.

Évaluation des travaux écrits

Les produits fabriqués qui sont des travaux écrits peuvent être des comptes rendus, des travaux de recherche, des pages Web ou toute composante écrite d'une autre activité d'évaluation. Il existe de nombreux outils d'évaluation disponibles, mais les lignes directrices suivantes fourniront à l'enseignant un point de départ pour expliquer aux élèves les critères qui serviront à évaluer leurs travaux écrits.

Nom de l'élève : _____ Date : _____

Sujet/problème : _____

Critères	Bon travail!	Acceptable	À améliorer
Contenu			
Le thème / l'idée principale / le sujet est clairement défini(e).			
Les arguments soutenant la thèse principale sont clairement énoncés et organisés de façon logique.			
L'argumentation / la discussion se tient et s'appuie sur des experts externes.			
Structure			
Le travail a un début, un milieu et une fin faciles à distinguer.			
L'élève a pris soin de découper le texte en paragraphes de façon appropriée.			
Il y a des mots de liaison autour desquels s'articule le passage d'une idée à une autre.			
Utilisation de la langue			
La structure des phrases est variée (phrases simples, phrases complexes, etc.).			
Le vocabulaire choisi est approprié.			
L'élève surveille sa grammaire.			
L'élève surveille l'orthographe, la ponctuation, l'utilisation des majuscules, etc.			
Format (selon le type de travail écrit)			
Les citations figurent avec les sources appropriées.			
Le document inclut une bibliographie / liste de références, formatée de façon appropriée.			
Le document utilise un titre approprié.			
Impression globale			
L'élève a prêté attention aussi à la forme qu'au fond.			
La qualité d'ensemble du travail est bonne et il contribue à faciliter la compréhension de la matière chez les élèves.			

Grille d'observation en salle de classe

Voici une liste de comportements suggérés, dont les enseignants peuvent se servir pour faire une évaluation informelle des élèves.

	Bon travail!	Acceptable	À améliorer
a une attitude positive			
pose des questions appropriées			
est volontaire pour répondre			
est disposé à consulter les ressources suggérées			
arrive à l'heure au cours			
s'intéresse à sa propre orientation			
est autonome dans son travail			
travaille bien avec les autres élèves			
faire des commentaires constructifs ou des suggestions			

Bibliographie

ANACA TECHNOLOGIES. *Career Cruising*, 2013. Sur Internet : <http://careercruising.com>

ASSOCIATION CANADIENNE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE. ACTA, 2014. Sur Internet : www.ldac-acta.ca/fr

ASSOCIATION DES COMMISSIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CANADA. Canada, 2013. Sur Internet : www.awcbc.org

BARR-TELFORD, Lynn, François NAULT et Jean PIGNAL. « Miser sur nos compétences : résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes », Statistique Canada, 2003. Sur Internet : www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?l=fra&loc=89-617-x2005001-fra.pdf

BUEHL, Doug. *Classroom Strategies for Interactive Learning*, 3^e éd., Newark, DE, International Reading Association Publications, 2009. (N° NSSBB : 19053)

CANADA. CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL. CCHST, 2014. Sur Internet : www.cchst.ca

———. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. EDSC, 2014. Sur Internet : www.edsc.gc.ca

———. SERVICE CANADA. Canada, 2014. Sur Internet : www.servicecanada.gc.ca

———. SERVICE CANADA. « Trouver un emploi », Ottawa (Ont.), Gouvernement du Canada, 2007. Sur Internet : www.servicecanada.gc.ca/fra/video/te.shtml

CHRISTENSEN, Linda. *Reading, Writing, and Rising Up: Teaching about Social Justice and the Power of the Written Word*, Milwaukee, WI, Rethinking Schools Publications, 2000. (N° NSSBB : 13366)

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. *Resources for Educators*, Halifax (N.-É.), Workers' Compensation Board of Nova Scotia, 2014. Sur Internet : www.worksafeforlife.ca/Home/GettingStarted/ForEducators/ResourcesForEducators.aspx

- . « Spot It. Fix It », 2014. Sur Internet :
www.worksafeforallife.ca/Home/PreventionTools/SpotitFixit.aspx
- CONFERENCE BOARD DU CANADA. *Compétences relatives à l'employabilité 2000+*, Ottawa (Ont.), Conference Board du Canada, 2000. Sur Internet :
www.conferenceboard.ca/topics/education/learning-tools/employability-skills-fr.aspx
- . *Employability Skills 2000+ Toolkit*, Ottawa (Ont.), The Conference Board of Canada, 2000.
- COPELAND, M. *Socratic Circles: Fostering Critical and Creative Thinking in Middle and High School*. Portland, MN, Stenhouse Publishers, 2005. (N° NSSBB : 23943)
- CORBEIL, Jean Pierre. « Le volet canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 (EIACA) : état de la situation chez les minorités de langue officielle », Statistique Canada, 2006. Sur Internet : www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2006015-fra.pdf
- CORPORATE RESEARCH ASSOCIATES INC. *The Employment of Youth: An Examination of the Attitudes of Youth and Employers in Nova Scotia, Draft Report*, Halifax (N.-É.), Corporate Research Associates Inc., 2005.
- DAVIES, Anne. *Making Classroom Assessment Work*, 2^e éd., Courtenay (C.-B.), Connections Publishing Inc., 2007. (N° NSSBB : 18637)
- GALLAGHER, K. *Deeper Reading: Comprehending Challenging Texts, 4–12*, Portland, MN, Stenhouse Publishers, 2004. (N° NSSBB : 23580)
- GARDNER, Howard E. *Frames of Mind: The Theory of Multiple Intelligences*, New York, NY, Basic Books, 2007.
- GREGORY, Kathleen, Caren CAMERON et Anne DAVIES. *Self-Assessment and Goal-Setting*, Courtney (C.-B.), Classroom Connections International Inc., 2000. (N° NSSBB : 223207)
- HALL, Tracey E., Anne MEYER et David H. ROSE (dir.). *Universal Design for Learning in the Classroom: Practical Applications*, New York, NY, The Guilford Press, 2012.
- HERZIG, Abbe. « Connecting Research to Teaching: Goals for Achieving Diversity in Mathematics Classrooms », *Mathematics Teacher*, vol. 99, n° 4, Reston, VA, National Council of Teachers of Mathematics, 2005.
- HUME, Karen. *Tuned Out: Engaging the 21st Century Learner*, Toronto (Ont.), Pearson Canada Inc., 2011.
- JOHNSON, David, Roger JOHNSON et Edythe HOLUBEC. *Circles of Learning*, 5^e éd., Edina, MN, Interaction Book Company, 2002.

LEARNING DISABILITIES ASSOCIATION OF NOVA SCOTIA. LDANS, 2014. Sur Internet : www.ldans.ca

MARZANO, Robert J., Debra J. PICKERING et Jane E. POLLOCK. *Classroom Instruction That Works: Research-Based Strategies for Increasing Student Achievement*, Alexandria, VA, Association for Supervision and Curriculum Development, 2001. (N° NSSBB : 17143)

MISENER Judi et Susan BUTLER. *Horizons 2000+* (2^e édition), Toronto (Ont.), McGraw-Hill Ryerson, 1999. [épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe en Nouvelle-Écosse]

———. *Horizons 2000+ – Guide de l'enseignant*. Toronto (Ont.), McGraw-Hill Ryerson, 1999. [épuisé; se trouve dans la plupart des salles de classe en Nouvelle-Écosse]

MONSTER. Monster Canada, 2014. Sur Internet : www.monster.ca

NOVA SCOTIA COMMUNITY COLLEGE. NSCC, 2014. Sur Internet : www.nsc.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique en matière d'équité raciale*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2002.

———. *2005–2006 Statistical Summary* Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2006.

———. *Politique concernant les dossiers des élèves*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2006. Sur Internet : http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Politique_concernant_les_dossiers_des_eleves.pdf

———. *Programme global d'orientation et de counselling*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2007. Sur Internet : <http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Comp%20Guidance%20and%20Couns%20Prog.pdf>

———. *Le portfolio VieTravail pour les élèves de la Nouvelle-Écosse – Ressource pour l'enseignement*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2008.

———. *L'éducation des élèves doués et le développement des talents*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2010. Sur Internet : <http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/education%20des%20elèves%20doués%20at%20developpement%20des%20talents.pdf>

———. *Racial Equity / Cultural Proficiency Framework*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2011.

———. « Adaptations – Stratégies et ressources », fiche d'information, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2012. Sur Internet : <http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/adaptations-fr.pdf>

- . « LifeWork Portfolio », 2012. Sur Internet : www.lifework.ednet.ns.ca
- . *Public School Program, 2011–2012* (version provisoire), Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2012.
- . « La transition – Un processus continu », fiche d'information, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2012. Sur Internet : http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/Transition_FR.pdf
- . *Politique pour l'apprentissage en milieu communautaire*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2013.
- . « Parents as Career Coaches ». Sur Internet : www.parentsasscareercoaches.ca
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *L'éducation coopérative – Ressource pour les écoles*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2013.
- . Nova Scotia Virtual School, 2014. Sur Internet : <http://nsvs.ednet.ns.ca>
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE. « WorkIt », 2010. Sur Internet : <http://workitns.ca>
- . Apprenticeship Training Division, 2012. Sur Internet : <http://nsapprenticeship.ca>
- . Occupational Health and Safety Division, 2014. Sur Internet : www.novascotia.ca/lae/ohs
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Investissons dans la jeunesse! Le mentorat en entreprise – Guide pour les employeurs*, Halifax (N.-É.), Province de la Nouvelle-Écosse, 2006.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. *Motor Carrier Act – Statutes of Nova Scotia 1989*, 1989. Sur Internet : <http://nslegislature.ca/legc/statutes/motorcar.htm>
- . *Freedom of Information and Protection of Privacy Act – Statutes of Nova Scotia 1993*, 1993. Sur Internet : <http://nslegislature.ca/legc/statutes/freedom%20of%20information%20and%20protection%20of%20privacy.pdf>
- . *Loi sur l'éducation – Lois de la Nouvelle-Écosse 1995–1996*, 1996. Sur Internet : <http://nslegislature.ca/legc/lois/eductn.htm>
- . *Occupational Health and Safety Act – Statutes of Nova Scotia 1996*, 1996. Sur Internet : http://nslegislature.ca/legc/statutes/occph_s.htm
- . *Apprenticeship and Trades Qualifications Act – Statutes of Nova Scotia 2003*, 2003. Sur Internet : <http://nslegislature.ca/legc/statutes/apprentc.htm>

- . « Careers Nova Scotia », 2014. Sur Internet : <http://careers.novascotia.ca>
- OFFICE OF THE LEGISLATIVE COUNSEL, NOVA SCOTIA HOUSE OF ASSEMBLY.
Private Career Colleges Regulation Act, 2011. Sur Internet :
<http://nslegislature.ca/legc/statutes/privcarc.htm>
- SCHOOL INSURANCE PROGRAM. SIP, 2012. Sur Internet : www.sip.ca
- SMITH, Michael et Jeffrey D. WILHELM. *Reading Don't Fixd No Chevys: Literacy in the Lives of Young Men*, Portsmouth, NH, Heinemann, 2002. (N° NSSBB : 16582)
- . *Going with the Flow: How to Engage Boys (and Girls) in Their Literacy Learning*, Portsmouth, NH, Heinemann, 2006. (N° NSSBB : 23839)
- ST. JOHN AMBULANCE CANADA. « St John Ambulance WHMIS », 2014. Sur Internet :
www.sja.ca
- STATISTIQUE CANADA et RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA. « Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) », Statistique Canada, 2011. Sur Internet :
www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4435
- THOMSON, Donna et Tara GRIGORIADIS. *My Co-op: The Guide to Co-operative Education Success*, Toronto (Ont.), Emond Montgomery Publications Limited, 2012.
- TOMLINSON, Carol Ann. *How to Differentiate Instruction in Mixed-Ability Classrooms*, Alexandria, VA, Association for Supervision and Curriculum Development, 2001.
- TOVANI, C. *I Read It, but I Don't Get It: Comprehension Strategies for Adolescent Readers*, Portland, MN, Stenhouse Publishers, 2000. (N° NSSBB : 22894)
- ZIMMERMANN, Susan et Chryse HUTCHINS. *7 Keys to Comprehension: How to Help Your Kids Read It and Get It!*, New York, NY, Three Rivers Press, 2003. (N° NSSBB : 16631)

